



**RAPPORT DE GESTION 2015-2016**

**SOITEC**

TABLE DES MATIERES

<b>CHAPITRE 1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....</b>	<b>7</b>
1.1 REFERENTIEL.....	7
1.2 MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE.....	7
1.2.1 <i>LE CONSEIL D'ADMINISTRATION</i> .....	7
1.2.1.1 COMPOSITION DU CONSEIL DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE 2015-2016.....	7
1.2.1.2 INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUR LES ADMINISTRATEURS.....	9
1.2.1.3 FRÉQUENCE ET THÈMES DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	11
1.2.1.4 EXPERTISES ET EXPÉRIENCES EN MATIÈRE DE GESTION DES ADMINISTRATEURS.....	12
1.2.1.5 SANCTIONS APPLICABLES AUX ADMINISTRATEURS ET AUX DIRIGEANTS.....	14
1.2.1.6 INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS.....	14
1.2.2 <i>LA DIRECTION GÉNÉRALE</i> .....	14
1.2.2.1 LE COMITÉ EXÉCUTIF.....	14
1.2.2.2 LES POUVOIRS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE.....	15
1.2.3 <i>LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</i> .....	15
1.2.3.1 LE COMITÉ DE LA STRATÉGIE.....	15
1.2.3.2 LE COMITÉ DES QUESTIONS STRATÉGIQUES SENSIBLES.....	16
1.2.3.3 LE COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES.....	16
1.2.3.4 LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS.....	18
1.2.3.5 CONFLITS D'INTÉRÊTS AU SEIN DES ORGANES DE DIRECTION.....	19
1.3 INTERETS DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DES DIRIGEANTS.....	20
1.3.1 <i>RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF</i> .....	20
1.3.2 <i>RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX (PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ADMINISTRATEURS) CONCERNANT L'EXERCICE 2015-2016</i> .....	20
1.3.2.1 POLITIQUE GÉNÉRALE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX.....	20
1.3.2.2 JETONS DE PRÉSENCE.....	20
1.3.2.3 TABLEAUX RÉCAPITULATIFS.....	21
1.3.3 <i>ENGAGEMENTS DE RETRAITE</i> .....	23
1.3.4 <i>ENGAGEMENTS DE TOUTE NATURE PRIS PAR SOITEC AU BÉNÉFICE DE SES MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE LA PRISE, DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DES FONCTIONS DE MANDATAIRE SOCIAL</i> .....	23
1.4 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS DE PERFORMANCE.....	23
1.4.1 <i>OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS</i> .....	23
1.4.1.1 OPTIONS DE SOUSCRIPTION CONSENTIES ET LEVÉES AU COURS DE L'EXERCICE.....	23
1.4.1.2 RAPPORT SPÉCIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2015-2016.....	23
1.4.2 <i>ACTIONS DE PERFORMANCE</i> .....	24
1.4.2.1 ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL.....	24
1.4.2.2 ACTIONS GRATUITES ET DE PERFORMANCE CONSENTIES AUX SALARIÉS.....	25

1.4.2.3	RAPPORT SPÉCIAL SUR LES OPÉRATIONS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES ET DE PERFORMANCE AU TITRE DE L'EXERCICE 2015-2016.....	25
1.5.	OPERATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS DE LA SOCIETE .....	26
1.6.	INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DES SALARIES .....	26
<b>CHAPITRE 2. ANALYSE DES FACTEURS DE RISQUE.....</b>		<b>27</b>
2.1	RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE .....	27
2.1.1	<i>RISQUES OPÉRATIONNELS LIÉS AU SEGMENT ÉLECTRONIQUE.....</i>	27
2.1.2	<i>RISQUES LIÉS AU DÉSENGAGEMENT DU GROUPE DES MÉTIERS DE L'ÉNERGIE SOLAIRE.....</i>	28
2.1.3	<i>RISQUES INDUSTRIELS, RÉGLEMENTAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX.....</i>	28
2.2	RISQUES JURIDIQUES .....	29
2.2.1.	<i>CONCURRENCE ET RISQUES TECHNOLOGIQUES.....</i>	29
2.2.2.	<i>PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE .....</i>	29
2.3	RISQUES DE DEPENDANCE A L'EGARD DES TIERS.....	30
2.3.1.	<i>DÉPENDANCE À L'ÉGARD DE CLIENTS CLÉS .....</i>	30
2.3.2.	<i>DÉPENDANCE À L'ÉGARD DE PARTENAIRES.....</i>	31
2.4	RISQUES DE MARCHÉ .....	32
2.4.1	<i>RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT .....</i>	32
2.4.2.	<i>RISQUE DE CHANGE .....</i>	33
2.4.3	<i>RISQUE DE LIQUIDITÉ.....</i>	35
2.4.4	<i>RISQUE DE CRÉDIT .....</i>	37
2.4.5	<i>RISQUE SUR ACTIONS.....</i>	37
2.4.6	<i>RISQUES LIÉS À L'IMPORTANCE DES ENGAGEMENTS HORS BILAN.....</i>	37
2.5	COUVERTURE DES RISQUES ASSURANCES .....	38
<b>CHAPITRE 3. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES.....</b>		<b>39</b>
3.1	INFORMATIONS EN MATIERE SOCIALE.....	39
3.1.1	<i>ÉTAT DES EFFECTIFS AU 31 MARS 2016.....</i>	39
3.1.2	<i>ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL .....</i>	40
3.1.3	<i>RÉMUNÉRATIONS - POLITIQUE SALARIALE.....</i>	43
3.1.4	<i>PERSONNEL FÉMININ .....</i>	43
3.1.5.	<i>RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE (RSE) ET DIALOGUE SOCIAL..</i>	43
3.1.6	<i>CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ .....</i>	46
3.1.7	<i>LA FORMATION .....</i>	47
3.1.8	<i>PROMOTION ET RESPECT DES CONVENTIONS DE L'OIT.....</i>	47
3.2	INFORMATIONS EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE .....	48
3.2.1	<i>POLITIQUE ET OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX.....</i>	48
3.2.2	<i>SYSTÈME DE MANAGEMENT.....</i>	48
3.2.3	<i>INVESTISSEMENTS STRUCTURELS ET HUMAINS.....</i>	48
3.2.4	<i>ÉVALUATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET AMÉLIORATION DES PERFORMANCES.....</i>	49
3.2.5	<i>PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES .....</i>	50
3.2.5.1	<i>SUIVI DES REJETS LIQUIDES .....</i>	50
3.2.5.2	<i>SUIVI DES REJETS GAZEUX.....</i>	51
3.2.5.3	<i>SUIVI DES REJETS LÉGIONELLES.....</i>	52
3.2.5.4	<i>NUISANCES SONORES.....</i>	52
3.2.5.5	<i>CONSOMMATIONS DE RESSOURCES NATURELLES.....</i>	53
3.2.5.6.	<i>SUIVI DE LA VALORISATION ET DE L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS .....</i>	55

3.2.6	<i>LA FORMATION ENVIRONNEMENT ET LA SENSIBILISATION ISO 50001</i>	56
3.2.7	<i>BILAN CARBONE</i>	56
3.2.8	<i>UTILISATION DES SOLS</i>	58
3.2.9	<i>MESURES PRISES POUR PRÉSERVER OU DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ</i>	58
3.3	INFORMATIONS SOCIETALES	59
3.3.1	<i>IMPACT TERRITORIAL</i>	59
3.3.2	<i>DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES</i>	60
3.3.3	<i>SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS</i>	60
3.3.4	<i>LOYAUTÉ DES PRATIQUES</i>	61
<b>CHAPITRE 4. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT</b>		<b>67</b>
<b>CHAPITRE 5. INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES</b>		<b>68</b>
5	SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT DU GROUPE	68
5.1	REGLES ET METHODES COMPTABLES	68
5.2	ACTIVITÉ DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2015-2016	68
5.3	SITUATION ET RÉSULTATS DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2015-2016	70
5.3.1	<i>CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	70
5.3.2	<i>MARGE BRUTE</i>	71
5.3.3	<i>FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT</i>	72
5.3.4	<i>FRAIS COMMERCIAUX ET DE MARKETING</i>	72
5.3.5	<i>FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS</i>	72
5.3.6	<i>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</i>	73
5.3.7	<i>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</i>	73
5.3.8	<i>RÉSULTAT FINANCIER</i>	73
5.3.9	<i>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES</i>	74
5.3.10	<i>RÉSULTATS ET IMPÔTS</i>	74
5.3.11	<i>FINANCEMENT ET RESSOURCES DE LIQUIDITÉ</i>	74
5.3.12	<i>FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS</i>	74
5.3.13	<i>BILAN</i>	75
5.3.14	<i>FACTEURS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UN EFFET SUR LES REVENUS</i>	75
5.4	PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	75
5.5	CONTRATS IMPORTANTS	76
5.6	PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	76
5.7	EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	76
5.8	PERSPECTIVES DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2016-2017	77
<b>CHAPITRE 6. INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPTES SOCIAUX</b>		<b>78</b>
6.1	RELATIONS SOCIETE-MERE FILIALES	78
6.2	ASPECTS COMPTABLES	78
6.3	CHIFFRES CLES DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE 2015-2016	78
6.4	SITUATION ET RESULTAT DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE 2015-2016	78
6.4.1	<i>ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ</i>	78
6.4.2	<i>PRINCIPALES ÉVOLUTIONS BILANCIELLES DE LA SOCIÉTÉ</i>	78
6.4.2.1	<i>BILAN ACTIF</i>	78
6.4.2.2	<i>BILAN PASSIF</i>	79

6.4.3	<i>FORMATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE LA SOCIÉTÉ</i> .....	79
6.4.4	<i>FINANCEMENT ET RESSOURCES DE LIQUIDITÉS</i> .....	79
6.4.5	<i>FLUX DE TRÉSORERIE</i> .....	79
6.5	DELAIS DE PAIEMENT .....	79
6.6	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....	80
6.7	PERSPECTIVES DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE 2015-2016 .....	80
6.8	PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT POUR L'EXERCICE 2015-2016 .....	80
6.9	TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERES EXERCICES .....	81
6.10	CONVENTIONS REGLEMENTEES .....	82
6.11	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS .....	82
6.12	INFORMATIONS SUR LES PRISES DE PARTICIPATION OU DE CONTROLE AU COURS DE L'EXERCICE 2015-2016.....	83
6.13	INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES EN PORTEFEUILLE .....	83
6.14	DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT.....	83
<b>CHAPITRE 7. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL .....</b>		<b>84</b>
7.1	CAPITAL SOCIAL AU 16 MAI 2016.....	84
7.2	MODIFICATION DU CAPITAL ET DES DROITS ATTACHES AUX ACTIONS .....	84
7.3	DROITS DE VOTE DIFFERENTS .....	84
7.4	CHANGEMENT DE CONTROLE.....	84
7.5	EVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES.....	84
7.6	ACQUISITION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS .....	86
7.6.1	<i>AUTO-DÉTENTION</i> .....	86
7.6.2	<i>RAPPORT SPÉCIAL SUR LES OPÉRATIONS D'ACHATS DE SES PROPRES ACTIONS PAR LA SOCIÉTÉ AU TITRE DE L'EXERCICE 2015-2016</i> .....	87
7.7	ACTIONS, VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS .....	89
7.7.1	<i>RAPPEL DES AUTORISATIONS EXISTANTES</i> .....	89
7.7.1.1	TABLEAU RÉCAPITULATIF DES AUTORISATIONS EN COURS .....	89
7.7.1.2	DESCRIPTION DES AUTORISATIONS EXISTANTES.....	90
7.7.1.3	MISE EN ŒUVRE DES AUTORISATIONS ADOPTÉES PAR LES ASSEMBLÉES DES 1 <sup>ER</sup> JUILLET 2005, 24 JUIN 2011 ET 2 JUILLET 2013 .....	94
7.7.2	<i>OPÉRATIONS EFFECTUÉES SUR L'EXERCICE 2015-2016</i> .....	95
7.7.2.1	RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL EN NUMÉRAIRE AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DU 29 AVRIL 2016 .....	95
7.7.3	<i>VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ</i> .....	99
	INFORMATIONS RELATIVES À LA DILUTION POTENTIELLE DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ (1).....	99
7.8	REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE .....	99
7.9	ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL .....	101

7.10	INFORMATIONS SUR LE CONTROLE DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE .....	101
7.11	DIVIDENDES VERSES PAR LA SOCIETE .....	103
7.12	MARCHES DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA SOCIETE .....	103

# Chapitre 1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

## 1.1 REFERENTIEL

La société SOITEC S.A. (ci-après dénommée "Soitec" ou la "Société") a adopté comme cadre de référence en matière de gouvernement d'entreprise le Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées dans sa version révisée en novembre 2015 (le «Code AFEP-MEDEF»). Les recommandations suivantes font l'objet des exceptions suivantes :

Recommandations AFEP-MEDEF	Position Soitec et justification
Représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil d'administration. En matière de représentation des hommes et des femmes, l'objectif est que chaque conseil atteigne puis maintienne un pourcentage d'au moins 20 % de femmes dans un délai de trois ans et d'au moins 40 % de femmes dans un délai de six ans, à compter de l'assemblée générale de 2010. (Paragraphe 6.4 du Code AFEP-MEDEF)	Avec quatre femmes sur un total de treize membres du Conseil d'administration, le taux de féminisation du Conseil d'administration est de 30,8 %.
Proportion des administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration. Dans les sociétés contrôlées, la part des administrateurs indépendants doit être d'au moins un tiers. (Paragraphe 9.2 du Code AFEP-MEDEF)	Avec quatre administrateurs satisfaisant aux conditions d'indépendance sur un total de treize membres du Conseil d'administration, la part des administrateurs indépendants est de 30%.
Cessation du contrat de travail en cas de mandat social (Paragraphe 22 du Code AFEP-MEDEF)	Le Conseil a considéré que s'agissant de Monsieur Paul Boudre, son ancienneté au moment de sa nomination justifiait le maintien de son contrat de travail, conclu antérieurement à son accession aux fonctions de Directeur Général délégué

## 1.2 MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

### 1.2.1 Le Conseil d'administration

SOITEC est organisée selon le mode «moniste», avec un Conseil d'administration. A la suite de l'Assemblée générale qui s'est tenue le 11 avril 2016 sur première convocation, et le 29 avril 2016 sur seconde convocation, et de la réalisation en date du 2 mai 2016 des augmentations de capital réservées à Bpifrance Participations, CEA Investissement, et NSIG Sunrise, le Conseil d'administration de Soitec est désormais composé de treize administrateurs.

La composition du Conseil d'Administration, les travaux de ses Comités, et les mesures prises dans le cadre du Règlement intérieur du Conseil d'Administration contribuent à l'équilibre des pouvoirs entre le Conseil d'Administration et la Direction Générale. Par ailleurs, composé à hauteur de 30 % d'administrateurs indépendants, le Conseil d'Administration a constitué quatre Comités : un Comité de la Stratégie, un Comité des Questions Stratégiques Sensibles, un Comité d'Audit et des Risques et un Comité des Rémunérations et des Nominations. Chacun de ces Comités compte en son sein des administrateurs indépendants, ce qui participe également à cet équilibre.

#### 1.2.1.1 Composition du Conseil depuis le début de l'exercice 2015-2016

a/ Composition

A la date des présentes, la composition du Conseil d'Administration est la suivante :

Monsieur Paul Boudre,  
Madame Monica Beltrametti,  
BPI France Participations, représenté par Monsieur Thierry Sommelet,  
CEA Investissement, représenté par Madame Guillemette Picard,  
Madame Laurence Delpy,  
Monsieur Douglas Dunn,  
Madame Nadine Foulon-Belkacémi,  
Monsieur Christophe Gegout,  
Monsieur Joël Karecki,  
Monsieur Joseph Martin,  
Monsieur Satoshi Onishi,  
Monsieur Weidong Ren,

Monsieur Xi Wang.

A ce jour, Monsieur Paul Boudre est le seul administrateur exerçant une fonction au sein de la Direction Générale.

Le Conseil d'administration ne comporte pas d'administrateur élu par les salariés, ni d'administrateur représentant les salariés actionnaires. Néanmoins, les représentants du Comité d'entreprise assistent avec voix consultative à toutes les séances du Conseil d'administration, dans les conditions de l'article L.2323-63 du Code du travail.

Monsieur Sébastien Blot, Directeur d'investissement au sein de BPI France Participations, a été nommé censeur au sein du Conseil d'administration, lors de l'Assemblée générale du 20 janvier 2012. Son mandat a été renouvelé pour une durée de deux ans lors de l'Assemblée Générale du 28 mai 2014. Il participe aux travaux du Conseil d'administration avec une voix consultative. Il ne perçoit aucune rémunération à ce titre.

Le taux de féminisation du Conseil d'administration est désormais de 30,8 %.

b/ Durée des mandats – échéance

La durée des fonctions des administrateurs élus à compter de cette date est de quatre années ; elle expire à l'issue de l'Assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat des administrateurs. Ils sont toujours rééligibles.

Le tableau suivant récapitule les dates de début et d'expiration des mandats des membres du Conseil d'administration :

Nom	Date de 1 <sup>ère</sup> nomination	Date de début du mandat en cours	Date d'expiration du mandat	Nombre de mandats
Paul Boudre	03/07/2012	03/07/2012	AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2016	1
Monica Beltrametti	11/04/2016	11/04/2016	AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2020	1
BPI France Participations	02/07/2013	02/07/2013	AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2017	1
CEA Investissement	20/04/2015	20/04/2015*	AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2016	1
Laurence Delpy	11/04/2016	11/04/2016	AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2020	1
Douglas Dunn	9/07/2004	07/07/2014	AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2018	3
Nadine Foulon-Belkacémi	11/04/2016	11/04/2016	AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2020	1
Christophe Gégout	11/04/2016	02/05/2016	AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2020	1
Joël Karecki	20/01/2012	20/01/2012	AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2016	1
Joseph Martin	9/07/2004	07/07/2014	AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2018	3
Satoshi Onishi	10/07/2015	10/07/2015	AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2019	1
Weidong Ren	11/04/2016	02/05/2016	AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2020	1
Xi Wang	11/04/2016	02/05/2016	AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2020	1



c/ Actions d'administrateur

Conformément aux dispositions de l'article L.225-25 du Code de commerce, l'article 13 des statuts de la Société ne prévoit pas d'obligation pour les administrateurs d'être propriétaire d'au moins une action Soitec.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration recommande pour sa part à titre de mesure interne, conformément au Code AFEP MEDEF que les administrateurs, à l'exception des administrateurs salariés élus, fassent en sorte de détenir un nombre significatif d'actions de la Société, fixé à 2 000 actions, inscrites en compte nominatif.

Au 31 mars 2016, les membres du Conseil d'administration ont satisfait à cette recommandation dans les conditions suivantes :

Nom	Nombre d'actions détenues
Paul Boudre	185 247
Monica Beltrametti	0
Bpifrance Participations	53 701 944
CEA Investissement	53 701 944
Laurence Delpy	0
Douglas Dunn	1
Nadine Foulon-Belkacémi	0
Christophe Gégout	0
Joël Karecki	4 004
Joseph Martin	2 001
Satoshi Onishi	2000
Weidong Ren	0
Xi Wang	0

### 1.2.1.2 Informations et renseignements sur les administrateurs

La Société applique les dispositions de l'article L.225-21 du Code de commerce, relatives au cumul des mandats. Elle respecte également la recommandation 19 du Code AFEP-MEDEF, qui prévoit que «l'administrateur doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Lorsqu'il exerce des fonctions exécutives il ne doit, en principe, pas accepter d'exercer plus de deux autres mandats d'administrateur dans des sociétés cotées, extérieures à son groupe, y compris étrangères.»

Au 31 mars 2016, aucun des membres du Conseil d'administration n'exerce plus de quatre mandats d'administrateur dans des sociétés cotées.

Le tableau ci-dessous présente les différentes fonctions exercées par les administrateurs dans la Société et en dehors de celle-ci.

Nom et prénom de l'administrateur ou du dirigeant	Age	Mandats et fonctions exercés dans la Société	Date de première nomination ou entrée en fonction	Dates de fin du mandat actuel	Principales activités exercées en dehors de la Société dans le Groupe	Mandats et fonctions hors Groupe au cours des 5 dernières années
<b>Administrateurs exerçant une fonction au sein de la Direction Générale</b>						
Paul Boudre	57 ans	Directeur général	03/07/2012	AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2016	- Administrateur de Soitec Japan Inc. - Administrateur de Soitec Microelectronics Singapore Pte Ltd	
<b>Administrateurs n'exerçant pas de fonctions au sein de la Direction Générale</b>						
Monica Beltrametti	61 ans	Administrateur	11/04/2016	AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2020	Néant	- Membre du conseil d'administration d'Atlantis
Laurence Delpy	44 ans	Administrateur	11/04/2016	AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2020	Néant	Néant
Douglas Dunn	72 ans	Administrateur	09/07/2004	AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le	Néant	- Président de ARM Holdings Plc (1998-2012) - Membre du Conseil de Surveillance de

				31/03/2018		STMicroelectronics (2001-2012) - Vice-Président du Conseil de Surveillance de BE Semiconductor Industries NV* - Membre du Conseil de Surveillance de TomTom - Administrateur de Global Foundries Inc.
Nadine Foulon-Belkacémi	51 ans	Administrateur	11/04/2016	AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2020	Néant	Néant
Christophe Gegout	40 ans	Administrateur	02/05/2016	AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2020	Néant	- Président de CEA Investissement - Administrateur de AREVA NC - Administrateur de AREVA Mines - Représentant permanent du CEA au Conseil de surveillance de AREVA (2009-2014) - Censeur au Conseil de surveillance de AREVA - administrateur de NEOEN - Représentant du CEA au Conseil d'administration de FT1CL
Joël Karecki	62 ans	Administrateur	20/01/2012	AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2016	Néant	- Administrateur du groupe Silicomp (2002-2007) - Administrateur de la Fondation Villette Entreprise - Vice-Président de FIEEC - Administrateur de UIMM - Président de Cluster Lumière - Administrateur de GIM - Senior advisor de Innovafond - Membre du Conseil de surveillance de IMC - Membre du Conseil Supelec
Joseph Martin	68 ans	Administrateur	09/07/2004	AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2018	Néant	- Président du Conseil d'administration de Brooks Automation Inc. - Membre du Conseil d'administration de Collectors Universe Inc.
Satoshi Onishi	53 ans	Administrateur	10/07/2015	AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2020	Néant	-Président Directeur général de SEH Europe Ltd
Guillemette Picard	40 ans	Représente CEA	02/05/2016	AG d'approbation	Néant	Néant

		Investissement administrateur		des comptes de l'exercice clos le 31/03/2020		
Weidong Ren	45 ans	Administrateur	02/05/2016	AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2020	Néant	-Directeur fusions-acquisitions et membre du Comité des Décisions d'Investissement au sein de Heaven-Sent Capital Co., Ltd
Thierry Sommelet	46 ans	Représente BPI France, administrateur	02/07/13	AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2017	Néant	-Président du Conseil de surveillance de Greenbureau S.A. -membre du Conseil de surveillance de Sipartech S.A.S. -membre du Conseil de surveillance de 3S Photonics S.A. (2009-2011) -membre du Conseil de surveillance de Cloudwatt S.A. (2013-2015) -membre du Conseil d'administration de TDF S.A.S., Tyrol Acquisition 1 S.A.S., Tyrol Acquisition 2 S.A.S. (2009-2015)
Xi Wang	49 ans	Administrateur	02/05/2016	AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2020	Néant	-Directeur Général de l'Institut de Shanghai des Microsystèmes et des Technologies de l'Information

#### Censeur auprès du Conseil d'administration

Sébastien Blot	38 ans	Censeur auprès du Conseil d'administration	20/01/2012	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016	Néant	Administrateur de Dailymotion (2009-2011)
----------------	--------	--	------------	--	-------	---

#### 1.2.1.3 Fréquence et thèmes des réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Président-Directeur Général, Monsieur Paul Boudre. Il se réunit chaque fois que nécessaire, sur convocation de son Président.

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Conseil d'Administration s'est réuni vingt fois : les 16 avril 2015, 20 avril 2015, 4 mai 2015, 18 mai 2015, 27 mai 2015, 12 juin 2015, 14 juin 2015, 10 juillet 2015, 11 septembre 2015, 17 novembre 2015, 25 novembre 2015, 18 décembre 2015, 11 janvier 2016, 19 janvier 2016, 27 janvier 2016, 9 février 2016, 3 mars 2016, 15 mars 2016, 16 mars 2016 et 31 mars 2016.

Le taux moyen de présence aux conseils a été de 91 %

Les thèmes abordés ont été notamment :

- l'activité du Groupe ;
- l'examen et l'arrêté des comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels ;
- la fixation d'un calendrier de réunions des futurs conseils pour l'exercice 2015-2016 ;
- la rémunération des dirigeants sociaux et dans ce cadre, la détermination de la part fixe et variable de cette rémunération, ainsi que les conditions assortissant le versement de la part variable ;
- la convocation de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires ;
- la constatation d'augmentations de capital ;
- le mode d'administration de la Société ;
- la composition des différents comités.

Chaque membre du Conseil d'administration reçoit au préalable de chaque séance du Conseil la documentation correspondant aux ordres du jour et nécessaire à l'accomplissement de sa mission. Les membres du Conseil sont de même tenus informés de manière permanente de l'ensemble des opérations significatives relatives à la Société.

#### 1.2.1.4 Expertises et expériences en matière de gestion des administrateurs

Parmi les critères retenus pour la sélection des membres du Conseil d'administration figurent leur expertise et expérience en matière de gestion, et plus généralement leur expertise internationale confirmée du secteur des semi-conducteurs. Le tableau figurant au paragraphe 1.2.1.2 ci-dessus présentant l'activité professionnelle de chacun des administrateurs donne une indication sur l'expertise et l'expérience de ces derniers en ce domaine, la majorité d'entre eux ayant occupé ou occupant à ce jour des fonctions dirigeantes au sein de sociétés de premier plan, la plupart cotées en bourse.

##### *Monsieur Paul Boudre :*

Monsieur Paul Boudre est diplômé de l'École Nationale Supérieure de Chimie de Toulouse et dispose d'une expérience de tout premier plan dans le secteur des semi-conducteurs, acquise chez IBM, Thomson Semi Conducteurs, puis Motorola. Avant de rejoindre Soitec, Monsieur Paul Boudre a occupé les fonctions de General Manager France chez KLA TENCOR, puis Président Europe. Il a rejoint le groupe Soitec le 15 janvier 2007 en qualité d'Executive Vice President of Sales, Marketing and Customer Support. Il a été nommé Directeur Général par le Conseil d'administration lors de sa séance du 16 janvier 2015.

##### *Madame Monica Beltrametti*

Monica Beltrametti est Directrice de la Recherche chez Xerox depuis 1993. Elle est également Vice-présidente de Xerox Innovation depuis 2008.

Monica Beltrametti a dirigé le service informatique de l'Université d'Alberta de 1991 à 1993.

Elle est diplômée de l'Université de Munich en astrophysique, après une maîtrise en physique à l'Université de Göttingen.

##### *Madame Laurence Delpy*

Depuis 2002 chez Alcatel-Lucent, Laurence Delpy, en 2014, devient directeur de la diversification et des ventes gouvernement, énergie et transports sur la zone Asie-Pacifique.

De nationalité française, elle vit en Chine depuis de nombreuses années.

Laurence Delpy est diplômée de l'École Supérieure de Gestion de Paris.

##### *Monsieur Douglas Dunn :*

Monsieur Dunn dispose d'une expérience professionnelle d'une quarantaine d'années dans l'industrie électronique, dont trente deux passées dans le secteur des semi-conducteurs. Il s'est retiré en décembre 2004 des activités opérationnelles de la société hollandaise ASML, l'un des leaders dans la fourniture d'équipements photo-lithographiques pour l'industrie des semi-conducteurs, dont il avait été jusqu'à cette date Président-Directeur général pendant 6 ans. Auparavant, Monsieur Dunn a occupé les fonctions de Président-Directeur général de la division Semi-conducteurs et électronique grand public du groupe Philips aux Pays-Bas. De 1980 à 1993, Douglas Dunn a été Directeur Général de la société GEC- Plessey Semiconductors, après avoir précédemment occupé diverses fonctions de direction au sein de Motorola Semiconductors. Né dans le Yorkshire, Royaume-Uni en 1944, Monsieur Dunn est titulaire d'un diplôme d'ingénieur en électricité et électronique du Sheffield College of Advanced Technology. Il a été distingué en 1992 par la Reine Elizabeth II qui l'a promu au rang d'Officer of the British Empire pour les services qu'il a rendus à l'industrie des semi-conducteurs. En 2004, il a également été distingué aux Pays-Bas où il a été nommé au rang d'Officier de l'Ordre d'Orange Nassau au titre des services rendus à l'industrie électronique hollandaise.

##### *Madame Nadine Foulon-Belkacémi*

Nadine Foulon-Belkacémi est Directrice d'Orange Nord de France depuis 2013.

Au cours de sa carrière, elle a occupé différentes responsabilités stratégiques en management, marketing et ressources humaines au sein de groupes tels qu'Alcatel et Essilor.

Nadine Foulon-Belkacémi est diplômée de Chimie Paris Tech à l'École Nationale Supérieure de Chimie de Paris.

##### *Monsieur Christophe Gégout :*

Monsieur Christophe Gégout est de nationalité française. Il est diplômé de l'École Polytechnique, de Sciences-Po Paris et de l'ENSAE (Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique). Entre 2001 et 2003, il occupé des fonctions au sein de la Direction Générale du Trésor puis, entre 2003 et 2007, au sein de la Direction du Budget.

Entre avril 2009 et décembre 2015, Monsieur Christophe Gégout occupe les fonctions de directeur financier du Commissariat à l'Énergie Atomique (« CEA »), dont il devient directeur général adjoint en septembre 2015. Il est également président de CEA Investissement, filiale du CEA, depuis janvier 2010.

Depuis 2015, Monsieur Christophe Gégout est également administrateur de NEOEN (énergies renouvelables) et représentant permanent de CEA Investissement au Conseil d'administration de la Société Areva.

*Monsieur Joël Karecki :*

Joël Karecki a été Président de Philips France & Maghreb entre 2007 et 2011. De 2002 à 2006, il a été Directeur Corporate Stratégie et Acquisitions Schneider Electric, où il a passé quatorze ans à différents postes de direction à l'international, notamment Directeur général Asie du sud-est. Auparavant, Joël Karecki a travaillé pour Hutchinson et Mercer Consulting. Il est diplômé de Harvard Business School (AMP), de l'INSEAD et de l'Ecole Supérieure d'Electricité de France.

*Monsieur Joseph Martin :*

Joseph R Martin est, depuis 2006, Président du Conseil d'administration de Brooks Automation, l'un des leaders mondiaux de systèmes d'automatisation et de solutions d'instrumentation et de vide pour différents marchés, coté au Nasdaq. Monsieur Martin est également membre du Conseil d'administration de Collectors Universe, Inc., une société cotée au Nasdaq qui fournit aux collectionneurs des services d'évaluation et de notation des biens et objets de valeur. Jusqu'à son départ en retraite en 2006, M. Martin occupait les fonctions de co-président du Conseil d'administration de Fairchild Semiconductors, une société cotée au NYSE, dont il était précédemment vice-président du Conseil d'administration. Jusqu'en 2001, il a également été membre du Conseil d'administration de ChipPac, Inc., une société cotée au Nasdaq, et jusqu'en 2014, il était membre du Conseil d'administration de SynQor, Inc. Joseph R Martin est titulaire d'un Certificat Professionnel Supérieur délivré par l'Institut Américain des Administrateurs. En 2000, le journal CFO Magazine a décerné à Monsieur Martin le titre de Directeur Financier de l'Année pour les opérations de restructuration. Monsieur Martin est l'un des administrateurs de l'Université Aéronautique Embry-Riddle, dont il est diplômé en sciences. Il est également titulaire d'un MBA de l'Université du Maine. Du fait des fonctions qu'il a occupées en tant que membre de différents Conseils d'administration de sociétés cotées, et de l'étendue de son expérience professionnelle au sein de groupes internationaux, Monsieur Martin contribue aux travaux du Conseil d'administration en partageant son expérience des problématiques stratégiques et de gestion.

*Monsieur Satoshi Onishi*

Satoshi Onishi est le Président-Directeur Général de Shin-Etsu Handotai Europe Ltd., société basée au Royaume-Uni. Diplômé en économie de l'Université de Kagawa (Japon) en 1985, il est également titulaire d'une maîtrise en génie des systèmes industriels de l'Université de Floride. Il a rejoint Shin-Etsu Chemical Co. Ltd. en 1985, où il a initialement travaillé pour la division Systèmes informatiques de Shin-Etsu Handotai Co. Ltd. C'est au cours de cette période qu'il a conçu et développé, en tant que chef de projet, de nombreux systèmes de base de Shin-Etsu, appliqués tant à l'échelle de la société que des processus de fabrication.

*Madame Guillemette Picard*

Mme Guillemette Picard est Directrice des investissements (Investment Director), ENGIE New Ventures. Mme Picard a 10 ans d'expérience en matière de développement technologique et de financement dans différents secteurs énergétiques. Elle a travaillé à la Banque européenne d'investissement, concernant le financement de projets comprenant la démonstration de nouvelles technologies. Son expérience préalable chez Schlumberger basée aux États-Unis et en Europe comprenait le développement technologique et le déploiement sur le terrain de capteurs et l'interprétation de données. Elle a déposé quatre brevets dans ce domaine. Elle est Membre du Conseil consultatif d'EnerTech Capital. Elle est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'École Polytechnique et d'un doctorat d'ESPCI ParisTech.

*Monsieur Weidong Ren*

Monsieur Weidong Ren est de nationalité chinoise. Il est diplômé du Xi'an Institute of Post & Telecommunications en informatique et communications et a obtenu un master en EMBA de l'Université de Pékin en 2004.

Il a travaillé de nombreuses années chez Lucent Technologies, puis Alcatel-Lucent, jusqu'en 2011, où il a, en qualité de vice-président, participé à la réalisation de USD 1,5 milliard de chiffre d'affaires en atteignant les objectifs de chiffres d'affaires et de bénéfice trimestriels pendant 6 ans.

De 2011 à 2013, il occupe les postes de directeur fusions-acquisitions et de membre du Comité des Décisions d'Investissement au sein de Heaven-Sent Capital Co., Ltd et réalise, avec un partenaire industriel, l'acquisition de 100% des actions de la société Steyr Motors GmbH.

En 2013, il cofonde et devient directeur général de China Fortune-Tech Capital Co., Ltd, et est spécialisé dans les activités de Private Equity/Venture Capital et fusions-acquisitions dans l'industrie de semi-conducteurs (jusqu'en 2015).

En août 2015, Monsieur Weidong Ren cofonde National Silicon Industry Group, dont il est le directeur général.

*Monsieur Thierry Sommelet :*

Directeur, membre du Comité de Direction de Bpifrance Investissement Mid & Large Cap, Thierry Sommelet a débuté sa carrière sur les marchés de capitaux au Crédit Commercial de France en 1992 à Paris, puis à New York. Après avoir été Manager de l'équipe d'ingénieurs financiers chez Renaissance Software à Londres puis

Directeur Général Adjoint d'InfosCE en 2001, il rejoint le service Investissements et Participations Numériques de la Caisse des Dépôts et Consignations en 2002, dont il prend la tête en 2007.

Après avoir rejoint le Fonds Stratégique d'Investissement en 2009, Thierry intègre les équipes de Bpifrance Investissement lors de sa création en 2013.

Thierry Sommelet est diplômé de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées et titulaire d'un MBA à l'INSEAD.

#### *Monsieur Xi Wang*

Monsieur Xi Wang est de nationalité chinoise. Il est diplômé de l'Université de Tshinghua, spécialisé en sciences des matériaux, et détient un Master et un Doctorat en physique des matériaux de l'Institut de Métallurgie de Shanghai.

Monsieur Xi Wang est président de Shanghai Simgui Technology Co. Ltd. (depuis 2004), directeur général de l'Institut de Shanghai des Microsystèmes et des Technologies de l'Information, Académie Chinoise des Sciences (depuis 2010) et président de National Silicon Industry Group (depuis décembre 2015).

#### **1.2.1.5 Sanctions applicables aux administrateurs et aux dirigeants**

A la connaissance de la Société, aucune des personnes visées dans le tableau figurant au paragraphe 1.1.1.2 ci-dessus n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années ni n'a été associée à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années. Par ailleurs, aucune de ces personnes n'a fait l'objet d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ou des organismes professionnels, et aucune de ces personnes n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

#### **1.2.1.6 Indépendance des administrateurs**

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDF, le Conseil d'administration procède annuellement à une évaluation de sa composition, son organisation et son fonctionnement. A l'occasion de cette revue, les administrateurs ont été appelés à se prononcer sur leur indépendance, au sens des dispositions du Code AFEP-MEDEF. Cet exercice est motivé notamment par l'existence de relations d'affaires entre la Société et certaines des sociétés dans lesquelles les membres du Conseil d'administration occupent des fonctions de direction.

À la date des présentes et depuis la nomination de trois nouvelles administratrices lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 11 avril 2016, le Conseil d'administration compte, en la personne de Mesdames Monica Beltrametti, Laurence Delpy, Nadine Foulon-Belkacémi et de Monsieur Joseph Martin quatre membres remplissant les conditions d'indépendance posées par le Code AFEP-MEDEF.

Un pacte d'actionnaires a été conclu en date du 7 mars 2016 entre Bpifrance Participations, CEA Investissement, National Silicon Industry Group et Soitec en vertu duquel les parties sont convenues de la présence au sein du Conseil d'administration de la Société notamment de deux représentants de Bpifrance Participations (Bpifrance Participations elle-même, représentée par Monsieur Thierry Sommelet et Monsieur Joël Karecki pour la durée restant à courir de son mandat), deux représentants de CEA Investissement (CEA Investissement elle-même, représentée par Madame Guillemette Picard et Monsieur Christophe Gegout), deux représentants de NSIG (Monsieur Weidong Ren et Monsieur Xi Wang), un représentant de Shin Etsu Handotaï (Monsieur Satoshi Onishi).

La fonction de censeur auprès du Conseil d'Administration est exercée par un employé de Bpifrance Participations.

Enfin, il n'existe aucun lien familial entre ces personnes.

## **1.2.2 La Direction générale**

### **1.2.2.1 Le Comité Exécutif**

Le Comité exécutif est composé à la date des présentes de onze personnes :

- Paul Boudre, Directeur Général ;
- Bernard Aspar, Directeur BU Communication et Power ;
- Rémy Pierre, Directeur Financier ;
- Jacques Elie Levy, Directeur Juridique et Propriété industrielle Groupe ;
- Pascal Lobry, Directeur des Ressources Humaines ;
- Christophe Maleville, Directeur BU Digital ;
- Laurent Maumet, Directeur des Systèmes d'information, des Achats et de la Qualité ;
- Carlos Mazuré, Directeur Recherche et Développement ;
- Cyril Menon, Responsable des Opérations ;
- Thomas Piliszczyk, Directeur Ventes et Marketing ;
- Thierry Tron, Directeur financier Adjoint.

### 1.2.2.2 Les pouvoirs de la Direction générale

#### *a/ Cumul des fonctions de Président et Directeur général*

À l'issue des délibérations du Conseil d'administration en date du 11 septembre 2015, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général sont exercées par Monsieur Paul Boudre qui assume la présidence du Conseil d'administration et conserve la direction générale de la Société.

En qualité de Président-Directeur Général, Monsieur Paul Boudre est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

#### *b/ Limitations aux pouvoirs du Directeur général*

Le Règlement Intérieur du Conseil d'administration prévoit certaines limitations à l'exercice des pouvoirs du Directeur général. Ainsi :

1. Sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration les décisions suivantes :
  - i. les décisions d'implantation à l'étranger, par création d'établissement, de filiale directe ou indirecte ou par prise de participation, ainsi que les décisions de retrait de ces implantations, et
  - ii. les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe ou de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité, particulièrement les décisions de fusion et acquisitions.
2. L'autorisation préalable du Conseil d'administration est requise pour effectuer les opérations suivantes, dans la mesure où leur montant, individuellement ou dans leur ensemble excède 20 millions d'euros :
  - i. prendre ou céder toutes participations dans toutes sociétés créées ou à créer, participer à la création de toutes sociétés, groupements et organismes, souscrire à toutes émissions d'actions, de parts sociales ou d'obligations,
  - ii. consentir tous échanges, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs,
  - iii. en cas de litige, passer tous traités et transactions, accepter tous compromis, et
  - iv. consentir des sûretés sur les biens sociaux.
3. L'autorisation préalable du Conseil d'administration est requise pour engager toute dépense ou tout investissement (y compris toute acquisition ou cession d'immobilisation, étant précisé qu'un projet comportant plusieurs phases doit être appréhendé dans son intégralité) hors budget, dans la mesure où leur montant excède 5 millions d'euros, individuellement ou dans leur ensemble.
4. L'autorisation préalable du Conseil d'administration est requise pour effectuer les opérations suivantes, dans la mesure où leur montant cumulé excède par année 30 millions d'euros, individuellement ou dans leur ensemble :
  - i. consentir ou contracter tous prêts, emprunts, crédits et avances, à l'exception des opérations de leasing ou de financement des équipements et des locaux, et
  - ii. acquérir ou céder, par tout mode, toutes créances.
5. Sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration, les décisions portant sur le lancement de tout projet de nature à encourir, sur les cinq premières années de sa mise en œuvre, des investissements, dépenses, engagements ou responsabilités non budgétés supérieures à 50 millions (individuellement ou en cumulé).
6. Sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration les décisions portant (i) sur tout transfert (par voie de cession, concession de licence ou tout autre moyen) de droit de propriété industrielle relatif au cœur de métier de Soitec (en ce compris la technologie Smart Cut™) à un tiers ou (ii) sur tout accord de coopération ou de partenariat commercial (à l'exclusion des accords portant exclusivement ou quasi-exclusivement sur la vente des produits de la Société dans le cours normal des affaires) générant des recettes (ou des dépenses, le cas échéant) annuelles estimées à plus de 7 millions d'euros.

### 1.2.3 Les comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration dispose de quatre comités dont l'organisation, le fonctionnement et les pouvoirs sont définis dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration adopté par décision du Conseil en date du 29 avril 2016.

A la date des présentes, les Comités sont composés et fonctionnent comme il est décrit ci-après.

#### 1.2.3.1 Le Comité de la Stratégie

##### *a/ Composition et modalités de fonctionnement*

Le Comité de la Stratégie est composé des sept administrateurs suivants :

Président : Monsieur Paul Boudre

Membres : Bpifrance Participations, représenté par Monsieur Thierry Sommelet,

Madame Monica Beltrametti,

Madame Laurence Delpy,

Monsieur Douglas Dunn,

Monsieur Christophe Gegout,

Monsieur Xi Wang.

Les membres siègent en vertu de leur mandat d'administrateur et la durée de leur mandat au sein du Comité coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur. 2 des 7 membres du Comité de la Stratégie sont des administrateurs indépendants.

Le Comité de la Stratégie se réunit au moins deux fois par an sur convocation (par tout moyen) du Président du Comité de la Stratégie ou de deux membres du Comité. Il est dressé procès-verbal des réunions de ce Comité.

#### b/ Missions et pouvoirs

La mission du Comité de la Stratégie est

- d'assister le Conseil d'administration dans celle de ses attributions qui consiste à déterminer et revoir régulièrement la stratégie de la Société et du Groupe ;
- et pour ce faire, d'analyser la situation et les axes de développement du Groupe en vue de présenter au Conseil des propositions quant à la stratégie du Groupe ; et,
- d'éclairer par ses analyses et ses débats les objectifs stratégiques du Groupe soumis au Conseil d'administration et d'apprécier le bien-fondé et les conséquences des décisions stratégiques les plus importantes proposées au Conseil d'administration.

Le Comité de la Stratégie n'a pas de pouvoirs propres. Le Conseil d'administration reste seul compétent pour décider de la stratégie de la Société et du Groupe.

Toutefois, le Comité de la Stratégie pourra dans l'exercice de sa mission, prendre contact avec les principaux dirigeants de la Société après en avoir informé le Président du Conseil d'administration et sous réserve d'en rendre compte au Conseil d'administration.

Le Comité de la Stratégie pourra également solliciter des études techniques externes sur des sujets relevant de sa compétence, aux frais de la Société, après en avoir informé le Conseil d'administration et sous réserve d'en rendre compte au Conseil au cours de sa prochaine réunion.

#### c/ Activité du Comité de la Stratégie au cours de l'exercice 2015-2016

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Comité de la Stratégie s'est réuni six fois avec un taux de participation de ses membres à 95,8 %.

### **1.2.3.2 Le Comité des Questions Stratégiques Sensibles**

Le Comité des Questions Stratégiques Sensibles a vocation à se prononcer sur tout projet de transfert (que ce soit par le biais d'une cession, de l'octroi d'une licence ou de toute autre manière) ou de tout autre projet de joint-venture impliquant la technologie Smart Cut™ et à émettre des recommandations au Conseil d'administration à cet égard. Il est composé des quatre administrateurs suivants :

- Bpifrance Participations, représenté par Monsieur Thierry Sommelet ;
- Madame Laurence Delpy ;
- Madame Nadine Foulon-Belkacemi ;
- Monsieur Christophe Gégout.

### **1.2.3.3 Le Comité d'Audit et des Risques**

#### a/ Composition et modalités de fonctionnement

Le Comité d'audit et des risques est composé des sept administrateurs suivants :

Président : Monsieur Christophe Gégout

Membres : Bpifrance Participations, représenté par Monsieur Thierry Sommelet ;

Madame Monica Beltrametti ;

Madame Laurence Delpy ;

Madame Nadine Foulon-Belkacemi ;

Monsieur Joseph Martin ;

Monsieur Weidong Ren.

Les membres siègent en vertu de leur mandat d'administrateur et la durée de leur mandat au sein du Comité coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur. 4 des 7 membres du Comité d'Audit sont des administrateurs indépendants.

Le Comité d'Audit et des Risques se réunit au moins quatre fois par an notamment avant chaque arrêté de comptes annuels et semestriels, sur convocation (par tout moyen) du Président du Comité d'Audit et des Risques ou de deux membres du Comité; le calendrier de ses réunions est fixé en même temps que celui des séances du Conseil d'administration par ce dernier.



Le Comité peut se réunir par moyen de visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant l'identification des participants.

Pour délibérer valablement, la moitié au moins de ses membres doivent être présents ou réputés comme tels. Un membre du Comité d'Audit et des Risques ne peut se faire représenter que par un autre membre du Comité. La langue de travail du Comité d'Audit et des Risques est l'anglais.

Assistent aux réunions de ce Comité :

- le directeur financier ou son délégué à cet effet, ou ces deux personnes ensemble ;
- selon le cas, les représentants des Commissaires aux Comptes ou le responsable de l'audit de la Société;
- toute personne que le Comité d'Audit et des Risques souhaite entendre.

Il est dressé procès-verbal des réunions de ce Comité. Ce procès-verbal est communiqué aux membres du Comité d'Audit et des Risques et aux autres membres du Conseil d'administration. Le Président du Comité ou un membre du Comité désigné à cet effet fait rapport au Conseil d'administration des travaux du Comité.

#### b/ Missions et pouvoirs

- (i) En ce qui concerne les comptes et l'information financière :
  - de veiller à la qualité des procédures d'élaboration de l'information financière et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre ;
  - d'examiner les comptes annuels avant que le Conseil d'administration en soit saisi ; Pour ce faire, le Comité d'Audit et des Risques entend (i) les commissaires aux comptes lui exposer les points essentiels concernant les résultats et les méthodes comptables retenues (ii) ainsi qu'une présentation du directeur financier décrivant l'exposition aux risques et les engagements hors bilan significatifs ;
  - de s'assurer de la pertinence des méthodes comptables utilisées et d'étudier les changements et adaptations des principes et règles comptables utilisés dans l'établissement des comptes et de prévenir tout manquement éventuel à ces règles ;
  - se faire présenter l'évolution du périmètre des sociétés consolidées et recevoir, le cas échéant, toutes explications nécessaires ;
  - d'examiner les résultats intermédiaires et préliminaires ainsi que les commentaires qui les accompagnent, avant leur annonce ;
  - de veiller à la qualité des procédures permettant le respect des réglementations boursières ;
  - d'être informé de la stratégie financière et des conditions des principales opérations financières du Groupe.
- (ii) En ce qui concerne le contrôle externe de la Société :
  - d'auditionner régulièrement les Commissaires aux Comptes de la Société ;
  - de piloter la procédure de sélection des commissaires aux comptes et de soumettre le résultat de cette sélection au Conseil d'administration ; Sur décision du Conseil, la sélection ou le renouvellement des Commissaires aux Comptes est précédé d'un appel d'offre ;
  - d'évaluer les propositions de désignation des Commissaires aux Comptes de la Société et d'émettre une recommandation sur leur nomination ;
  - d'évaluer chaque année le montant de la rémunération des Commissaires aux Comptes pour l'exécution des missions de contrôle légal ;
  - de veiller au respect de l'indépendance des Commissaires aux Comptes, notamment en évaluant avec eux les risques pesant sur leur indépendance et les mesures de sauvegarde prises pour atténuer ce risque et en s'assurant que le montant des honoraires versés par la Société et son Groupe, ou la part qu'ils représentent dans le chiffre d'affaire des cabinets et des réseaux, ne sont pas de nature à porter atteinte à l'indépendance des Commissaires aux Comptes ;
  - de superviser l'application des règles de recours aux Commissaires aux Comptes pour des travaux autres que le contrôle légal et de pré-approuver le recours aux Commissaires aux Comptes hors leur mission de contrôle légal ;
  - d'examiner chaque année avec les Commissaires aux Comptes leurs plans d'intervention, les conclusions de ceux-ci et leurs recommandations ainsi que les suites qui leur sont données.
- (iii) En ce qui concerne le contrôle interne de la Société :
  - d'évaluer avec les responsables du contrôle interne les systèmes de contrôle interne du Groupe ;
  - d'examiner avec ses responsables les plans d'interventions et d'actions dans le domaine du contrôle interne, les conclusions de ces interventions et actions et les recommandations et suites qui leur sont données ;
  - d'examiner et de formuler des recommandations concernant les dépenses d'investissement annuel ;
  - d'examiner et de formuler des recommandations concernant les dépenses exceptionnelles qui ne sont pas incluses dans les dépenses d'investissement annuel.
- (iv) En ce qui concerne les risques :
  - de passer en revue régulièrement avec le responsable de l'audit interne les principaux risques financiers et engagements hors bilan significatifs de la Société ;

- donner son avis sur l'organisation de l'audit interne et être informé du programme de travail de ce service ;
- d'examiner la pertinence des procédures d'analyse et de suivi des risques, en s'assurant de la mise en place d'un processus d'identification, de quantification et de prévention des principaux risques qu'entraînent les activités du Groupe ;
- d'examiner le projet de rapport du Président de Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Les missions ainsi définies du Comité d'Audit et des Risques sont conformes à celles énumérées à l'article L.823-19 du Code de commerce.

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité d'Audit et des Risques :

- doit entendre les Commissaires aux Comptes, mais également les directeurs financiers, comptables et de la trésorerie. Leurs auditions doivent pouvoir se tenir, lorsque le Comité d'Audit et des Risques le souhaite, hors la présence de la direction générale de la Société ;
- peut recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin sur des sujets relevant de sa compétence, aux frais de la Société, après en avoir informé le Conseil d'administration et sous réserve d'en rendre compte au Conseil au cours de sa prochaine réunion ;
- s'agissant du contrôle interne, le Comité d'Audit et des Risques doit être destinataire des rapports d'audit interne ou d'une synthèse périodique de ces rapports ;
- doit être informé par le Conseil d'administration, pour chaque dépense d'investissement d'un montant supérieur à 5 millions d'euros au moins soixante-douze (72) heures avant la participation ;
- doit recevoir du Conseil d'administration, toute la documentation nécessaire à la tenue de chaque réunion au moins que huit (8) jours avant la réunion.

c/ Activité du Comité d'Audit et des Risques au cours de l'exercice 2015-2016

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Comité d'Audit et des Risques s'est réuni onze fois avec un taux de participation de ses membres de 100 %.

A chacune de ces occasions, le Comité a eu la possibilité de s'entretenir de façon indépendante avec les Commissaires aux comptes de la Société.

Lors de chaque arrêté des comptes annuels et semestriels, le Comité d'Audit et des Risques a vérifié le déroulement de la clôture des comptes et a pris connaissance du rapport d'analyse des Commissaires aux comptes comportant notamment une revue de l'ensemble des opérations de consolidation et des comptes de la Société.

Le Comité a également examiné les engagements hors bilan, les risques et les options comptables retenues en matière de provisions ainsi que des évolutions juridiques et comptables applicables.

Le Comité a également examiné le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne.

#### **1.2.3.4 Le Comité des Rémunérations et des Nominations**

a/ Composition et modalités de fonctionnement

Le Comité des rémunérations et des nominations se compose des sept administrateurs suivants :

Président : Madame Nadine Foulon-Belkacémi

Membres : Madame Monica Beltrametti ;

CEA Investissements, représenté par Madame Guillemette Picard ;

Madame Laurence Delpy ;

Monsieur Joël Karecki ;

Monsieur Joseph Martin ;

Monsieur Weidong Ren.

Les membres siègent en vertu de leur mandat d'administrateur et la durée de leur mandat au sein du Comité coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur. 4 des 7 membres du Comité des Rémunérations et des Nominations sont des administrateurs indépendants.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations se réunit au moins une fois par an, préalablement à l'approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, et sur convocation (par tout moyen) du Président du Comité des Rémunérations et des Nominations ou de la moitié des membres du Comité, pour examiner les projets de résolution qui lui seront soumises et qui concernent des postes de membre du Conseil et/ou la fixation de la rémunération du Président du Conseil d'administration, et des éventuels membres du Conseil d'administration salariés ou mandataires sociaux.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations peut se réunir par moyens de visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant l'identification des participants.

Pour délibérer valablement, la moitié au moins de ses membres doivent être présents ou réputés comme tels. Un membre du Comité des Rémunérations et des Nominations ne peut se faire représenter que par un autre membre du Comité.

La langue de travail du Comité des Rémunérations et des Nominations est l'anglais.

Le Président Directeur Général ou, le cas échéant, le Directeur Général peut être invité aux réunions du Comité. Le Président Directeur Général ou, le cas échéant, le Directeur Général est associé aux travaux du Comité des Rémunérations et des Nominations relatifs à la sélection ou à la nomination des nouveaux Administrateurs mais ne peut assister à la délibération concernant sa rémunération.

Il est dressé procès-verbal des réunions du Comité. Ce procès-verbal est communiqué aux membres du Comité d'Audit et aux autres membres du Conseil d'administration. Le Président du Comité ou un membre du Comité désigné à cet effet fait rapport au Conseil d'administration des avis et recommandations du Comité pour qu'il en délibère.

#### b/ Missions et pouvoirs

Le Comité des Rémunérations et des Nominations reçoit mission du Conseil d'administration:

- (i) de faire au Conseil d'administration des recommandations concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers attribués au Président du Conseil d'administration, au Directeur Général, aux Directeurs Généraux Délégués et aux éventuels membres du Conseil d'administration salariés ou mandataires sociaux ;
- (ii) de faire au Conseil d'administration des recommandations concernant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ainsi que les attributions gratuites d'actions ou de tout autre instrument financier aux mandataires sociaux et aux salariés du groupe ;
- (iii) de formuler des recommandations sur la rémunération des membres du Conseil d'administration ;
- (iv) de formuler des recommandations concernant la rémunération du directeur général et des directeurs généraux délégués, notamment la fixation des critères de la rémunération variable ;
- (v) de mettre en place une procédure destinée à sélectionner les futurs Administrateurs indépendants ;
- (vi) de formuler des propositions au Conseil d'administration quant à la sélection des nouveaux Administrateurs, à leur cooptation, à leur nomination ou à leur renouvellement ; le Comité des Rémunérations et des Nominations tient compte de l'équilibre souhaitable de la composition du Conseil au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société ;
- (vii) de préparer, à l'approche de l'expiration de leur mandats, des recommandations pour la succession des mandataires sociaux ; il doit également préparer un plan de succession en cas de vacance imprévisible.
- (viii) être informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux. A cette occasion en particulier, le Comité des Rémunérations et des Nominations s'adjoit les mandataires sociaux.

#### c/ Activité du Comité des Rémunérations et des Nominations au cours de l'exercice 2015-2016

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est réuni dix fois, avec un taux de participation de ses membres de 93,6 %.

Ses recommandations ont principalement porté sur les points suivants :

- la détermination de la quote-part variable de la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2015-2016 ;
- la mise en place des éléments de rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2015-2016 ;
- l'évolution du mode de gouvernance de la Société ;
- la nomination de nouveaux administrateurs.

#### 1.2.3.5 Conflits d'intérêts au sein des organes de direction

Le Conseil d'Administration est composé de treize membres. Outre le Président Directeur Général, les douze autres membres ont été nommés ou choisis en fonction de leur expérience du marché des semi-conducteurs ou de leur expérience professionnelle dans d'autres domaines utiles au développement du Groupe. Le marché des semi-conducteurs se distingue par un nombre limité d'intervenants, de sorte que le Groupe entretient ou est susceptible d'entretenir des relations d'affaires avec les sociétés ARM Holdings Plc, Shin-Etsu Handotai, Global Foundries, au sein desquelles Messieurs Douglas Dunn et Satoshi Onishi occupent ou ont occupé respectivement des fonctions ainsi qu'il est décrit dans le tableau apparaissant au paragraphe 1.2.1.2. Informations et renseignements sur les administrateurs.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, les achats de matières premières réalisés auprès de la société Shin-Etsu Handotaï ont représenté 57 963 milliers d'euros (37 718 milliers d'euros au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015).

La société Soitec SA a facturé au titre des redevances la société Shin-Etsu Handotaï pour 2 675 milliers d'euros sur l'exercice 2015-2016 (2 014 milliers d'euros sur l'exercice 2014-2015).

Global Foundries est un des principaux clients de Soitec ; les ventes de plaques se sont montées à 83 161 milliers de dollars américains au cours de l'exercice 2015-2016 (24 054 milliers de dollars américains pour l'exercice 2014-2015). Au cours de l'exercice, Global Foundries a acquis l'activité microélectronique d'IBM, ce qui explique l'augmentation des volumes au cours de l'exercice.

Pour l'exercice 2015-2016, Soitec a versé au CEA 5 000 milliers d'euros au titre du contrat de recherche et développement et 3 447 milliers d'euros au titre des redevances de brevet.

Enfin, Soitec a conclu un contrat de collaboration commerciale avec la société Novaday dont Monsieur Joël Karecki est actionnaire. Le montant des achats s'est élevé à 41 milliers d'euros pour l'exercice 2015-2016.

## **1.3 INTERETS DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DES DIRIGEANTS**

### **1.3.1 Rémunération des membres du Comité Exécutif**

Au cours de l'exercice 2015-2016, un nouvel organe de gouvernance, appelé Comité Exécutif (COMEX) a pris le relais de l'ancien organe de gouvernance, appelé Bureau Directeur. Les effectifs du COMEX sont plus larges que ceux du Bureau Directeur : il est composé de onze personnes, hors mandataires sociaux contre trois. La rémunération brute globale des membres salariés du COMEX hors mandataires sociaux incluant les avantages directs et indirects des membres salariés, s'est élevée pour l'exercice clos au 31 mars 2016, à 2 673 milliers d'euros.

### **1.3.2 Rémunérations versées aux mandataires sociaux (Président Directeur général, Directeur Général et administrateurs) concernant l'exercice 2015-2016**

Les tableaux récapitulatifs figurant au paragraphe 1.3.2.3 ci-dessous mentionnent les éléments d'information concernant les rémunérations des mandataires sociaux tant pour l'exercice 2015-2016 que pour l'exercice 2014-2015.

#### **1.3.2.1 Politique générale de rémunération des mandataires sociaux**

Lors de sa séance du 8 décembre 2008, le Conseil d'administration de la Société a formellement adopté les recommandations AFEP-MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé publiées le 6 octobre 2008,

Les mandataires sociaux perçoivent une rémunération déterminée par le Conseil d'administration sur proposition de son Comité des Rémunérations et des Nominations, composée des éléments suivants : (I) une rémunération annuelle fixe payable en douze mensualités, (II) une rémunération annuelle variable en fonction de différents objectifs à attribuer à la clôture de l'exercice.

Les éléments de nature variable ou incitative sont déterminés sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations par le Conseil d'administration, les administrateurs intéressés ne prenant pas part à la délibération.

Le rapport entre la part fixe et la part variable de la rémunération des mandataires sociaux est déterminée annuellement par le Conseil d'administration, après avis du Comité des Rémunérations et des Nominations. Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016, la part variable de la rémunération du Président Directeur Général pouvait représenter de 100 % à 150 % de la part fixe.

Le montant des rémunérations versées se calcule sur une base brute.

Une information détaillée et chiffrée de ces rémunérations est donnée ci-dessous en 1.3.2.3.

#### **1.3.2.2 Jetons de présence**

L'Assemblée générale des actionnaires du 20 janvier 2012 a renouvelé le principe du versement aux administrateurs de jetons de présence. Le plafond des jetons de présence ainsi distribuables a été fixé à 450 000 euros pour tous les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011.

Par ailleurs, à la demande de BPI France Participations, le Comité des Rémunérations et des Nominations a proposé au Conseil d'administration de ne pas attribuer de jetons de présence au Censeur.

Enfin, les jetons de présence sont répartis exclusivement entre les membres du Conseil d'administration n'occupant aucune fonction opérationnelle au sein des sociétés du Groupe, de sorte que Monsieur Paul Boudre ne perçoive aucun jeton de présence.

Le montant global à verser au titre de l'exercice 2015-2016 s'élève à 375 000 euros. Les détails de ces versements figurent au tableau ci-dessous.

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2014-2015	Montants versé au cours de l'exercice 2015-2016
<b>Fabienne Demol</b>		
Jetons de présence	52 637	5 875
Autres rémunérations	0	0
<b>Douglas Dunn</b>		
Jetons de présence	64 308	60 628
Autres rémunérations	0	0
<b>Fumisato Hirose</b>		
Jetons de présence	17 388	13 006
Autres rémunérations	0	0
<b>Christophe Gégout</b>		
Jetons de présence	-	56 216
Autres rémunérations	-	0
<b>Joël Karecki</b>		
Jetons de présence	63 702	60 525
Autres rémunérations	0	0
<b>Didier Lamouche</b>		
Jetons de présence	57 459	508
Autres rémunérations	0	0
<b>Joseph Martin</b>		
Jetons de présence	74 135	68 528
Autres rémunérations		0
<b>Patrick Murray</b>		
Jetons de présence	52 190	22 638
Autres rémunérations	0	0
<b>Satoshi Onishi</b>		
Jetons de présence	-	33 673
Autres rémunérations	-	0
<b>Annick Pascal</b>		
Jetons de présence	45 761	5 918
Autres rémunérations	0	0
<b>Thierry Sommelet</b>		
Jetons de présence	-	47 486
Autres rémunérations	-	0
<b>TOTAL</b>	<b>450 000</b>	<b>375 000</b>

L'attribution des jetons de présence répond aux principes suivants :

Conseil d'administration : Forfait de 4 000 euros par an ; 7 000 euros par présence physique et 1 500 euros par présence téléphonique.

Comités : Forfait de 4 000 euros par an pour les membres, de 6 000 euros par an pour le Président du Comité des Rémunérations et des Nominations et de 8 000 euros par an pour le Président du Comité d'Audit ; 1 000 euros pour les membres par présence physique, 1 500 euros pour le Président du Comité des Rémunérations et des Nominations par présence physique et 2 000 euros pour le Président du Comité d'Audit par présence physique. En cas de réunion des Comités par voie de téléconférence, le montant des jetons de présence versés est ajusté dans les mêmes proportions que pour les réunions du Conseil d'administration.

Compte tenu du montant de l'enveloppe des jetons de présence approuvée par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 janvier 2012 et du nombre de réunions du Conseil d'administration et des différents Comités au cours de l'exercice, les sommes ci-dessus ont fait l'objet d'une proratisation

Les frais de déplacement sont remboursés aux membres du Conseil d'administration.

### 1.3.2.3 Tableaux récapitulatifs

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, il est indiqué dans les tableaux ci-dessous la rémunération brute ainsi que les avantages de toute nature dus par Soitec et les sociétés qu'elle contrôle à chaque mandataire social au titre des exercices 2014-2015 et 2015-2016 :

a) Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque Dirigeant Mandataire Social (en euros)

André-Jacques Auberton-Hervé, Président du Conseil d'administration	Exercice 2014-2015	Exercice 2015-2016
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 1.3.2.3.b)	498 187	60 632
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
TOTAL	498 187	60 632

Paul Boudre, Directeur Général	Exercice 2014-2015	Exercice 2015-2016
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 1.3.2.3.b)	660 206	965 345
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	N/A	
TOTAL	660 206	965 345

b) Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque Dirigeant Mandataire Social (en euros)

André-Jacques Auberton-Hervé, Président du Conseil d'administration	Exercice 2014-2015		Exercice 2015-2016	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	450 000	450 000	50 004	50 004
Rémunération variable	28 150	105 750	-	28 150
% Variable/fixe	6,25 %	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-		
Jetons de présence	-	-		
Avantages en nature	20 037	20 037	10 628	10 628
TOTAL	498 187	575 787	60 632	88 782

Paul Boudre, Directeur Général	Exercice 2014-2015		Exercice 2015-2016	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	368 335	368 335	450 000	450 000
Rémunération variable	270 000	63 450	495 000	270 000
% Variable/fixe	73,30 %		110 %	
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	21 871	21 871	20 345	20 345
TOTAL	660 206	453 656	965 345	740 345

En outre, aucune rémunération supplémentaire ni jeton de présence n'ont été attribués aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées.

Il est par ailleurs renvoyé au chapitre 1.3 ci-dessous pour la description détaillée des mécanismes incitatifs assis sur le capital de la Société.

c) Tableau récapitulatif de l'application par la Société du Code AFEP-MEDEF

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Paul Boudre* Directeur général délégué au 01/06/08 et Directeur Général depuis le 16/01/15	X		X			X	X	

- \*Le contrat de travail de Monsieur Paul Boudre a été suspendu à la date de sa nomination en tant que Directeur général délégué.

### 1.3.3 Engagements de retraite

En sus des régimes complémentaires obligatoires, la Société a mis en place pour certains de ses cadres et dirigeants les régimes suivants :

- au titre de l'article 83 – Régime complémentaire de retraite à cotisations définies – La Société cotise à nouveau depuis le 1er avril 2015 entre 1,80 % et 4,71 % du salaire brut selon les salaires et les catégories du personnel;
- au titre de l'article 39 – Régime complémentaire de retraite à prestations définies – la Société cotise à hauteur de 9,8 % du dernier salaire brut annuel sous déduction des rentes servies au titre de l'article 83.

### 1.3.4 Engagements de toute nature pris par Soitec au bénéfice de ses mandataires sociaux au titre de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions de mandataire social

Au titre de ses fonctions salariées liées à son contrat de travail (suspendu depuis sa nomination en qualité de Directeur général délégué) et conformément à la Convention collective, Monsieur Paul Boudre bénéficie d'indemnités relatives à l'application d'une clause de non concurrence, à hauteur de 379 500 euros.

## 1.4 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS DE PERFORMANCE

### 1.4.1 Options de souscription d'actions

#### 1.4.1.1 Options de souscription consenties et levées au cours de l'exercice

a/ Mandataires sociaux

Aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée ou levée au cours de l'exercice 2015-2016.

b/ Salariés

Aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée ou levée au cours de l'exercice 2015-2016.

#### 1.4.1.2 Rapport spécial sur les options de souscription d'actions au titre de l'exercice 2015-2016.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après des opérations d'attribution et d'exercice d'options de souscription d'actions de votre société (la "Société") réalisées au cours de l'exercice 2015-2016.

I. Attribution d'options de souscription d'actions au titre de l'exercice 2015-2016:

Au titre de l'exercice 2015-2016, aucune option de souscription n'a été attribuée.

II. Exercice d'options de souscription d'actions au titre de l'exercice 2015-2016:

1. Exercice d'options de souscription d'actions au titre des plans attribués en 2015-2016:

Sans objet.

2. Exercice d'options de souscription d'actions au titre de plans antérieurs

Aucune option de souscription n'a été levée au titre de plans antérieurs à l'exercice 2015-2016.

III. Annulation d'options de souscription d'actions au titre de l'exercice 2015-2016:

Au titre du plan d'attribution d'options de souscription d'actions arrêté par le Conseil d'administration du 13 mai 2005, arrivé à échéance le 12 mai 2015 :

- 25 600 options dont le bénéficiaire était un cadre salarié ont été annulées à la suite de l'échéance du plan.

Au titre du plan d'attribution d'options de souscription d'actions arrêté par le Conseil d'administration du 12 novembre 2005, arrivé à échéance le 11 novembre 2015 :

- 352 000 options dont les bénéficiaires étaient des cadres salariés ont été annulées à la suite de l'échéance du plan.

## **1.4.2 Actions de performance**

### **1.4.2.1 Actions de performance attribuées à chaque Mandataire Social**

a) Actions de performance attribuées à chaque Mandataire Social

Sans objet.

b) Actions de performance acquises pour chaque Mandataire Social

Sans objet.

c) Actions de performance devenues disponibles pour chaque Mandataire Social

Sans objet.



#### 1.4.2.2 Actions gratuites et de performance consenties aux salariés

Actions consenties gratuitement aux dix premiers salariés non mandataires attributaires et bons exercés par ces derniers	Nombre d'actions gratuites attribuées/ d'actions souscrites	Prix (en euros)	Plan du 1 <sup>er</sup> avril 2011		Conditions de performance
			Période d'acquisition	Période de conservation	
Actions consenties gratuitement par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des actions gratuites aux dix salariés de l'émetteur, et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'actions gratuites ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	114 894	10,725	du 01/04/11 au 31/03/15		OUI
Actions gratuites acquises durant l'exercice par les dix salariés de l'émetteur et des sociétés comprises dans le périmètre dont le nombre ainsi acquis est le plus élevé			Plan du 13 décembre 2011		
			Période d'acquisition	Période de conservation	
	20 864	3,733	du 13/12/11 au 12/12/15		oui

#### 1.4.2.3 Rapport spécial sur les opérations d'attribution d'actions gratuites et de performance au titre de l'exercice 2015-2016

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après des opérations d'attribution d'actions gratuites et de performance de la société (la « Société ») réalisées au cours de l'exercice 2015-2016.

##### I. Attribution d'actions gratuites et de performance au titre de l'exercice 2015-2016 :

Sans objet.

##### II. Acquisition d'actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice 2015-2016 et des exercices antérieurs :

Au titre du plan d'attribution d'actions gratuites et de performance arrêté par le Conseil d'Administration dans sa séance du 1<sup>er</sup> avril 2011, dont les bénéficiaires étaient des cadres dirigeants de la Société, la période d'acquisition étant venue à son terme au 31 mars 2015, il a été constaté par une Décision du Directeur Général en date du 28 avril 2015, d'une part de l'expiration de la période d'acquisition des 114 894 actions gratuites attribuées à l'occasion de la séance du Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> avril 2011, et d'autre part, de l'augmentation corrélative du capital de la Société.

Au titre du plan d'attribution d'actions gratuites et de performance arrêté par le Conseil d'Administration dans sa séance du 13 décembre 2011, dont le bénéficiaire était un cadre dirigeant de la Société, la période d'acquisition étant venue à son terme au 12 décembre 2015, il a été constaté par le Conseil d'Administration lors de la séance en date du 18 décembre 2015, d'une part de l'expiration de la période d'acquisition de 20 864 actions gratuites attribuées à l'occasion de la séance du Conseil d'administration du 13 décembre 2011, et d'autre part, de l'augmentation corrélative du capital de la Société.

##### III. Annulation d'actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice 2015-2016 et des exercices antérieurs :

Au titre du plan d'attribution d'actions gratuites arrêté par le Conseil d'Administration du 4 juin 2012 :

- 48 000 actions gratuites dont les bénéficiaires étaient deux cadres salariés, ont été annulées à la suite de leur départ les 2 avril 2015 et 18 décembre 2015.

Au titre du plan d'attribution d'actions gratuites arrêté par le Conseil d'Administration du 6 mars 2014 :

- 38 400 actions gratuites dont le bénéficiaire était un cadre salarié, ont été annulées à la suite de son départ le 31 août 2015.

## 1.5. OPERATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS DE LA SOCIETE

En conformité avec l'Article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier et l'article 223-22 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les dirigeants ont effectué les déclarations suivantes :

Déclarant	Paul Boudre	Paul Boudre
Qualité	Président Directeur général	Président Directeur général
Émetteur	Soitec	Soitec
Description des titres	Droits Préférentiels de Souscription	Actions ordinaires
Nombre de titres	4	117 887
Nature de l'opération	Acquisition	Souscription
Date de l'opération	26/05/2016	27/05/2016
Lieu de l'opération	Euronext Paris	Euronext Paris
Prix unitaire	0,1525 €	0,32 €
Montant total de l'opération	0,61 €	37 723,84 €

## 1.6. INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DES SALARIES

### Intéressement

L'accord d'intéressement a pour but d'associer chaque salarié aux résultats de la Société tout en renforçant sa compréhension des intérêts communs.

Le dernier accord signé en juin 2013 est basé sur l'EBITDA de la Société dont l'enveloppe, représentant 5,7 % de la masse salariale, peut être potentiellement majorée ou minorée selon l'atteinte des objectifs sur 3 critères :

- sécurité (taux de fréquence des accidents du travail avec arrêts) ;
- qualité (indice sur la qualité des plaques produites) ;
- maîtrise des coûts (ratio coûts sur chiffre d'affaires), ce dernier ayant une pondération plus forte que les deux précédents, compte tenu de l'importance de cet enjeu sur les trois prochaines années.

Un bonus supplémentaire de 0,2 % est déclenché selon le niveau global de satisfaction de nos clients.

Situation des versements de l'intéressement et abondements sur le PEE sur les dernières années :

Année	Intéressement (en milliers d'euros)	Abondement (en milliers d'euros)
2001-2002	152	65
2002-2003	0	0
2003-2004	0	58
2004-2005	189	127
2005-2006	629	253
2006-2007	1 775	483
2007-2008	0	0
2008-2009	973	517*
2009-2010	294	113
2010-2011	1 322	937**
2011-2012	557	2 138
2012-2013	38	1 096
2013-2014	1 456	383
2014-2015	0	214
2015-2016	745	328

\* y compris l'abondement versé au titre des souscriptions de BSAARs soit 317 milliers d'euros (voir 1.6.2 ci-après).

\*\* y compris l'abondement versé au titre des souscriptions de BSAARs, soit 182 milliers d'euros (voir 1.6.2 ci après)

## Chapitre 2. ANALYSE DES FACTEURS DE RISQUE

---

La Société a procédé à la revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou sur ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

### 2.1 RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

#### 2.1.1 Risques opérationnels liés au segment électronique

##### *Sensibilité des résultats du segment Electronique aux évolutions technologiques*

Le secteur des semi-conducteurs se caractérise par des technologies et des normes qui évoluent rapidement, ainsi que par des lancements fréquents de nouveaux produits. Il se caractérise également par la succession de nœuds technologiques correspondant aux finesses de gravure utilisées par les fabricants de microprocesseurs pour insérer leurs circuits sur les plaques de silicium. Ces sauts technologiques induisent des contraintes pour nos clients, qu'ils peuvent avoir des difficultés à assumer, ce qui peut se traduire par effet induit par une diminution de la demande. Dans le domaine des micro-processeurs requérant des performances de calcul élevées et des niveaux de consommation électrique faibles (serveurs, ordinateurs portables, tablettes, smart phones, consoles de jeux), l'industrie du semi-conducteur est entrée dans une zone d'incertitude quant aux choix technologiques pour les prochaines générations de produits. L'essentiel du chiffre d'affaires du segment Electronique au cours de l'exercice résulte des ventes de plaques de diamètre 200 mm destinées aux applications RF-SOI. Bien que Soitec soit confiante dans les perspectives d'adoption de sa technologie FD SOI (Fully-depleted SOI), les fonderies n'ont pas confirmé cette adoption, et son utilisation par les clients finaux que sont les fabricants de puces n'est pas sécurisée à ce jour. Etant positionné comme un fournisseur de matières premières aux fonderies, Soitec est dépendant de l'adoption par les utilisateurs finaux des solutions techniques qu'il propose en coopération avec les fonderies. Au-delà des performances techniques, le degré d'adoption des technologies développées par Soitec dépend de leur coût comparé à celui des autres solutions techniques disponibles sur le marché. Les utilisateurs finaux, comme les fonderies, peuvent décider à tout moment de décaler, voire d'abandonner, leurs projets reposant sur le SOI, s'ils estiment que l'équilibre prix-performance n'est pas favorable aux solutions proposées par Soitec ou pour des raisons spécifiques qui sont exogènes aux caractéristiques du produit de Soitec. Ce phénomène est d'autant plus marqué en période de transition d'un nœud technologique à l'autre, compte-tenu des investissements induits, ce qui est le cas aujourd'hui avec les choix offerts entre les technologies planaires et 3D. En particulier, l'adoption du FD-SOI par les clients finaux n'étant pas garantie et, en cas d'adoption, le calendrier de montée en puissance de cette solution technique n'étant pas certain, le développement futur de Soitec sur le marché des semi-conducteurs pourrait être remis en cause, ce qui pourrait remettre en question la viabilité économique et financière de Soitec.

##### *Sensibilité des résultats du segment Electronique à l'évolution de la demande des clients*

Le secteur des semi-conducteurs est marqué par l'évolution rapide des perspectives des clients ou par l'accumulation imprévue de stocks dans la chaîne d'approvisionnement en raison de changements dans la demande des utilisateurs finaux et des conditions macroéconomiques. Ce phénomène est renforcé, s'agissant des produits RF-SOI, par l'existence d'une forte concurrence qui pourrait se traduire par une pression sur les prix de vente des plaques SOI fournies par la Société et/ou une érosion de ses parts de marché. Une part prépondérante du chiffre d'affaires du segment Electronique est réalisée non pas dans le cadre de contrats de fourniture à long terme portant sur des quantités fermes, mais dans le cadre de contrats de mise à disposition de stocks de produits finis constitués sur la base de prévisions de ventes communiquées par les principaux clients. En conséquence, l'entreprise est régulièrement amenée à mettre en œuvre des investissements de capacité, engager du personnel et constituer des stocks de matière première et de produits finis pour servir une demande qui est susceptible d'être ajustée à la baisse de façon significative. Les conditions de vente prévoient toutefois des clauses permettant de réduire le risque (facturation automatique des produits après une durée de stockage déterminée, préavis minimum avant ajustement des prévisions de consommation, pénalités de type « take or pay » dans les cas où des investissements de capacité sont en jeu). De plus, Soitec s'efforce de limiter le risque en négociant des conditions symétriques pour ses approvisionnements en matière premières, en réduisant son temps de cycle de production et en standardisant ses produits de façon à pouvoir servir la demande de plusieurs clients à partir d'équipements mutualisés et de références stockées identiques. Les relations contractuelles qui lient Soitec à ses principaux clients ne comportent pas de clauses non habituelles dont la mise en œuvre est susceptible d'avoir un impact significatif sur son activité ou son développement. Mais même dans les cas où ses conditions générales de vente ou d'autres accords contractuels préalablement négociés prévoient l'application de pénalités en cas de révision importante de leurs prévisions de consommation par ses clients, Soitec peut être contraint de renoncer à ces pénalités pour préserver ses relations avec ses clients ou pour tenir compte des pratiques usuelles du secteur. Enfin, il existe un décalage entre les annonces faites par les utilisateurs finaux quant à leurs éventuels choix stratégiques à moyen terme, et la traduction de ces choix par les commandes passées par les fournisseurs de ces utilisateurs finaux, qui renforce la difficulté pour Soitec à anticiper les évolutions de son carnet de commande.

### *Aspect cyclique de l'industrie du semi-conducteur et gestion des stocks*

Les cycles de l'industrie du semi-conducteur impactent de façon significative la demande de silicium et les nouveaux produits faisant appel aux technologies les plus avancées comme le SOI. Un cycle baissier soutenu de l'industrie du semi-conducteur pourrait avoir une incidence significative sur la demande pour les produits Soitec et conduire de facto à une baisse de son chiffre d'affaires et de ses résultats. Son incapacité à vendre ses produits pourrait avoir un impact défavorable significatif sur ses niveaux de stocks, son chiffre d'affaires et ses résultats. Bien que Soitec considère actuellement que ses niveaux de stocks sont adaptés à l'environnement économique actuel, celui-ci demeure marqué par une incertitude économique globale persistante qui pourrait entraîner une demande moins élevée que prévu. Au cours de l'exercice 2015-2016, Soitec a augmenté le niveau de ses stocks de produits finis principalement en plaques 200 mm de Partially Depleted SOI à destination des applications radio-fréquence qui sont en cours d'adoption massive du SOI et offrent de fortes perspectives de croissance. Toutefois, les prévisions actuelles en matière d'activité de la Société restent nuancées en raison des incertitudes liées à la transition technologique en cours et au calendrier d'adoption de la technologie FD SOI (Fully-depleted SOI) (voir «Sensibilité des résultats de Soitec aux évolutions technologiques»). Afin de favoriser des qualifications réussies auprès de fonderies clientes stratégiques, les premières ventes de plaques FD-SOI ont été enregistrées au cours de l'exercice (pour l'électronique grand public, l'automobile et l'industrie), sans que la contribution correspondante soit significative. Soitec doit donc concilier l'accroissement de la demande observée dans le domaine des applications radio-fréquence, avec un contexte d'incertitudes marqué concernant la technologie FD SOI.

### *Incidence de l'évolution à court terme de la demande sur les résultats de la Division Electronique*

Dans le cadre de sa stratégie de leadership industriel, Soitec met en œuvre des investissements importants pour être à même de servir l'évolution de la demande anticipée. Ces investissements se traduisent au compte de résultat par des charges d'amortissement et de fonctionnement essentiellement fixes. Sur l'exercice 2015-2016, Soitec estime que plus de 50 % de ses coûts d'exploitation du segment Electronique peuvent être qualifiés de fixes. Confronté à d'importantes incertitudes liées à la transition technologique en cours (voir «Sensibilité des résultats de Soitec aux évolutions technologiques»), Soitec doit maintenir un niveau d'investissement qui soit compatible avec l'évolution favorable de la demande de plaques SOI pour les applications radio-fréquence pour lesquelles les capacités actuelle de production sont proches de la saturation, et le développement de la solution FD-SOI en 28 nm. Dans ce contexte, les mesures de réduction des coûts mises en œuvre par Soitec doivent être conjuguées avec l'impérieuse nécessité de disposer des moyens de production pour satisfaire au développement de l'activité pour les applications radio-fréquence et un éventuel rebond de l'activité lié à la pénétration de la solution FD-SOI en 28 nm (sans toutefois que le Groupe anticipe qu'il nécessite la réalisation d'investissements significatifs de capacité au cours de l'exercice 2016-2017). Toute évolution défavorable et soudaine de la demande peut avoir un impact significatif sur les résultats de Soitec compte tenu de ses difficultés à réduire immédiatement sa base de frais fixes sans compromettre de façon définitive son avenir dans le domaine des semi-conducteurs.

## **2.1.2 Risques liés au désengagement du Groupe des métiers de l'énergie solaire**

La décision a été prise par le Conseil d'administration le 16 janvier 2015 de recentrer le Groupe sur son cœur de métier et de le désengager de l'activité Énergie Solaire. Le plan d'arrêt de ces activités s'est déroulé au cours de l'exercice 2015-2016 et l'arrêt effectif des activités opérationnelles (production, R&D, développement de projets) au cours du premier semestre a conduit la Société à en présenter les résultats financiers en résultats des activités abandonnées dans les comptes au 31 mars 2016. Comme nous l'indiquons dans le paragraphe 4.1.2. du Chapitre 4 du Document de Référence 2014-2015, il subsistera certains risques et obligations dérivant des garanties contractuelles spécifiques qui ont été consenties dans le cadre de projets de centrales solaires, constitutifs d'engagements hors bilan. Ces garanties peuvent aller jusqu'à cinq ans sur les matériels en cas de défaut et jusqu'à vingt-cinq ans sur la performance de production d'énergie. En conséquence, Soitec supporte un risque d'indemnisation au titre de ces garanties et devra maintenir une organisation légère en charge de leur suivi et de leur gestion. Le coût prévisionnel de cette organisation pour les dix-huit prochains mois a été provisionné dans les comptes au 31 mars 2016.

## **2.1.3 Risques industriels, réglementaires ou environnementaux**

### *Utilisation de produits dangereux*

Le procédé de fabrication mis en œuvre par la Société implique l'utilisation de produits chimiques qui peuvent s'avérer dangereux pour la sécurité des personnes et l'environnement naturel. Il s'agit de produits couramment utilisés dans l'industrie de la microélectronique et du solaire comme par exemple l'acide fluorhydrique, l'acide chlorhydrique, l'ammoniaque, divers solvants pour les liquides, le chlorure d'hydrogène, l'ammoniac, le dichlorosilane et l'hydrogène pour les gaz, l'arsenic et le phosphore pour les solides mais également de substrats constitués de matériaux IIIV comme l'arsenic de gallium et le phosphore d'indium.

La Société respecte les lois et règlements locaux relatifs à l'utilisation et à l'entreposage de ces produits chimiques ainsi qu'à l'élimination de Déchets Dangereux (DD) que leur utilisation génère.

Une procédure interne associée à une base de gestion des produits chimiques permet d'assurer la validation par le service Santé et Sécurité/Environnement préliminairement à toute introduction de nouveaux produits chimiques sur chacun des sites.

Soitec dispose de moyens matériels d'intervention efficaces pour lutter contre le risque chimique que ce soit pour les accidents du travail (atteinte corporelle) ou pour les incidents industriels (épandages/fuites). La Société peut

aussi se reposer sur une organisation de gestion de crise de type POI (Plan d'Opération Interne) mise en place au niveau du Groupe et basée sur des équipes d'intervention internes spécifiquement formées pour intervenir sur ce type de scénario.

Tous ces éléments permettent d'assurer une bonne maîtrise du risque chimique ; la Société ne peut néanmoins exclure tout risque qui pourrait avoir des conséquences défavorables sur la santé des personnes, l'environnement, son image de marque, ses résultats et sa situation financière.

#### *Importance des efforts de recherche et développement pour le Groupe*

Soitec consacre une part importante de son chiffre d'affaires à la recherche et au développement. Cet effort de Recherche et Développement dépend pour partie d'incitations financières ou fiscales, qui pourraient à l'avenir être remises en cause et renchérir d'autant l'impact que représentent ces dépenses sur le résultat d'exploitation. Du fait du recentrage du Groupe sur les métiers de l'électronique, certaines des incitations financières dont a pu disposer le Groupe pour ses travaux de recherche et développement concernant la Smart Cell pourraient être remis en cause en tout ou partie. Enfin, certains des contrats conclus par Soitec contiennent des stipulations en vertu desquelles elle s'engage à améliorer les rendements de ses produits sur la durée, cet engagement se traduisant par une rémunération accrue. Toute difficulté que Soitec pourrait rencontrer pour satisfaire à ces engagements contractuels pourrait avoir un effet défavorable sur ses marges et ses résultats d'exploitation.

## **2.2 RISQUES JURIDIQUES**

Soitec est partie à certains litiges décrits au paragraphe 5.6 du Rapport de gestion.

### **2.2.1. Concurrence et risques technologiques**

*L'industrie du semi-conducteur est très concurrentielle et marquée par des évolutions technologiques particulièrement rapides.*

L'industrie du substrat de silicium permet de répondre aux enjeux liés au marché de l'électronique de grande consommation, qui a pour caractéristiques :

- une consolidation croissante ;
- une forte capacité d'innovation ;
- une réduction des délais de mise sur le marché des nouveaux produits.

La nécessité d'une réduction régulière des coûts de fabrication exerce une forte pression sur les acteurs du secteur. Au-delà des performances techniques, le degré d'adoption des technologies développées par Soitec dépend de leur coût comparé à celui des autres solutions techniques disponibles sur le marché. Les utilisateurs finaux, comme les fonderies, peuvent décider à tout moment de décaler, voire d'abandonner, leurs projets reposant sur le SOI, s'ils estiment que l'équilibre prix-performance n'est pas favorable aux solutions proposées par Soitec ou pour des raisons spécifiques qui sont exogènes aux caractéristiques du produit de Soitec. Ce phénomène est d'autant plus marqué en période de transition d'un nœud technologique à l'autre, compte-tenu des investissements induits, ce qui est le cas aujourd'hui avec les choix offerts entre les technologies planaires et 3D. L'acceptation de la technologie Smart Cut™ par les leaders du silicium dans le cadre de contrats de licence avec la Société est un facteur de développement de cette technologie auprès des fonderies, en permettant l'existence de plusieurs sources d'approvisionnement pour les substrats à base de SOI et en contribuant à favoriser une concurrence vertueuse. Ainsi, le concurrent principal de la Société pour le produit SOI, Shin-Etsu Handotaï, est également un sous-licencié qui participe au développement du marché. De même, la résolution au cours de l'exercice 2013-2014 du litige ayant opposé Soitec à la société SunEdison (anciennement MEMC) s'est accompagnée d'un accord de licences croisées donnant accès à chaque société au portefeuille de brevets concernant les substrats SOI détenus par le cosignataire (communiqué du 26 novembre 2013). La Société demeure confiante quant au maintien de sa position concurrentielle et à la compétitivité de sa technologie mais ne peut exclure qu'à long terme cette dernière puisse être affaiblie, avec des conséquences défavorables sur ses résultats financiers.

### **2.2.2. Propriété industrielle**

La Société attache un soin particulier à la protection de sa propriété industrielle. Certains brevets protégeant les techniques utilisées dans la fabrication des produits Soitec, appartiennent au CEA-Leti ou à d'autres organisations qui sont donc responsables de leur protection. Soitec détient plusieurs licences exclusives sur les brevets du CEA utilisés par exemple sous les terminologies Smart Cut™ et Smart Stacking™. Smart Cut™ désigne une technologie protégée par un portefeuille comprenant plusieurs milliers de brevets. Bien que le premier brevet du portefeuille Smart Cut™ soit tombé dans le domaine public au cours de l'exercice 2012-2013, la Société n'identifie pas l'expiration des brevets initiaux portant sur cette technologie comme un risque majeur.

Avec plus de deux cents nouveaux brevets déposés mondialement par an, Soitec figure parmi les 35 sociétés les plus actives en matière de dépôt de brevet (source: Palmarès 2015 des déposants de brevets publié par l'Observatoire de la Propriété Intellectuelle

- [https://www.inpi.fr/sites/default/files/inpi\\_statistiques\\_palmares\\_2015.pdf](https://www.inpi.fr/sites/default/files/inpi_statistiques_palmares_2015.pdf)

Cette politique s'étend également à la protection de ses marques (par exemple Soitec, Smart Cut™ ou Smart Stacking™). Soitec renforce et étend chaque année sa propriété intellectuelle dans les secteurs technologiques

clés de ses activités actuelles ou à venir. En effet, les améliorations successives brevetées ont permis de maintenir l'avantage compétitif de la Société sur les marchés concernés. A titre d'illustration, la Société a annoncé fin 2012 le renouvellement de l'accord de licence accordé originellement en 1997 à la société Shin Etsu Handotai pour la fabrication de substrat SOI. La Société a également annoncé début 2013, l'accord de licence sur la technologie Smart Cut™ conclu avec la Société Sumitomo Electric, pour la fabrication de substrat à base de GaN. Fin 2013 la Société accordait une licence sur la technologie Smart Cut™ à la société SunEdison et en 2014 à la société Shanghai Simgui Technology.

L'absence d'une protection suffisamment étendue, l'invalidation ou le contournement des brevets dont la Société est licenciée ou titulaire, une prétendue violation des droits des tiers, pourraient avoir des effets négatifs sur ses activités et sa situation financière. De même, pour défendre ses technologies et faire respecter ses droits, la Société pourrait, en cas de nécessité, avoir recours aux tribunaux. Ce genre de litige entraîne des frais importants et la mobilisation de personnel pendant une longue période, et pourrait ainsi avoir une incidence négative sur l'activité et la situation financière de l'entreprise. Il n'est pas non plus exclu qu'un litige entraîne l'annulation d'un brevet ou le paiement de redevances par la Société à un tiers.

## 2.3 RISQUES DE DEPENDANCE A L'EGARD DES TIERS

### 2.3.1. Dépendance à l'égard de clients clés

#### *Risques liés à la concentration de la clientèle dans le secteur des semi-conducteurs*

La concentration de leur clientèle est une caractéristique usuelle pour les fournisseurs du secteur des semi-conducteurs. Cette concentration se double, dans le cas de Soitec, d'un phénomène de captation lié aux choix technologiques mis en œuvre par ses principaux clients. Si Soitec espère parvenir à équilibrer sa structure de clientèle au fur et à mesure du passage progressif de nouveaux clients en phase de production de forts volumes utilisant les substrats qu'il leur aura fournis, il n'existe aucune assurance d'y parvenir à court terme. De même, la Société est dépendante des choix technologiques des donneurs d'ordres de ses clients. Ces choix technologiques, s'ils s'avéraient défavorables aux solutions techniques reposant sur les substrats produits par la Société, auraient un effet immédiat sur le volume d'activité réalisé par Soitec avec ses principaux clients. Sur l'exercice 2015-2016, le premier client de Soitec n'a pesé que 19 % du chiffre d'affaires du segment Electronique (contre 23 % au cours de l'exercice précédent) et le second 10 % (contre 14 % au cours de l'exercice précédent). Les clients pesant plus de 5 % du chiffre d'affaires du segment Electronique étaient au nombre de neuf contre sept sur l'exercice précédent, et ensemble ont représenté 80 % des ventes du segment (contre 79 % au cours de l'exercice précédent). La pénétration attendue de la technologie FD SOI (Fully-depleted SOI) pourrait à nouveau se traduire, en phase d'adoption, par une concentration du portefeuille client du segment Electronique. Pour réduire son exposition, Soitec cherche à introduire les produits de son segment Electronique dans de nouvelles applications (radio-fréquence, puissance, photonique).

#### *Risques liés à la quantification des marchés finaux des clients clés du segment Electronique*

Soitec ne dispose pas en direct d'informations susceptibles de lui permettre de quantifier les impacts attendus du lancement par ses clients clés (ou leurs donneurs d'ordres) du segment Electronique de nouveaux produits sur leurs marchés respectifs. Les prévisions d'activité de Soitec peuvent donc être remises en cause par une appréciation différente et/ou une révision par ses clients de leurs propres prévisions. Il est précisé que Soitec ajuste ses prévisions de ventes aux indications reçues de ses clients quant à leurs besoins et en tenant compte de leur consommation de plaques SOI, étant précisé que les stocks de plaques qu'il maintient chez ses clients ne représentent en règle générale que quelques semaines de leur consommation anticipée. Si la demande pour des produits PD-SOI en 200 mm devait se maintenir au-delà des capacités disponibles, et celle pour les produits FD-SOI en 300 mm venait à se confirmer, Soitec, pourrait devoir réaliser des investissements supplémentaires de capacité au cours des exercices à venir. Les modalités de financement de ces nouveaux investissements restent à définir, mais devraient conduire Soitec à solliciter les marchés financiers au cours des prochains exercices, conformément à la pratique passée de la Société.

#### *Risque d'insolvabilité d'un client de la Division Electronique*

La concentration du portefeuille de clients du segment Electronique n'est pas synonyme d'un risque de crédit significatif. Dans le secteur de l'électronique, le délai de règlement moyen avec les principaux clients se situe en dessous de 60 jours. Le risque de non-paiement est réduit car la Société compte parmi ses clients les grands groupes internationaux de l'industrie de la microélectronique. Soitec n'a connu aucun défaut de paiement significatif dans son segment Electronique au cours des trois derniers exercices. Dans le segment Energie Solaire, Soitec est confronté à des clients de nature et de taille plus diversifiées, pouvant présenter des risques de solvabilité plus élevés selon les pays concernés. Des délais de règlements plus longs sont fréquents, dans la mesure où les contrats prévoient le paiement du solde des contrats après vérification de la performance de la centrale solaire une fois connectée. De plus, la complexité des montages financiers peut entraîner une mise à disposition tardive des fonds. Cependant, les livraisons de produits étant le plus souvent réalisées dans le cadre de projets pour lesquels des financements spécifiques ont été obtenus, l'exposition au risque en est mécaniquement réduite. Soitec a par ailleurs mis en place des procédures internes de suivi et de surveillance de son risque d'incident de paiement et plus généralement de gestion du risque de crédit. Ces procédures ne peuvent néanmoins garantir Soitec contre un risque d'insolvabilité d'un ou de plusieurs de ses clients. Dans l'hypothèse d'un tel événement, les résultats et la situation financière de Soitec seraient impactés négativement.

### 2.3.2. Dépendance à l'égard de partenaires

#### *Dépendance à l'égard des fournisseurs de silicium et incidence sur les résultats de Soitec*

Compte tenu du caractère cyclique de l'industrie du semi-conducteur et des conséquences sur la consommation du silicium, Soitec peut, en cas de forte hausse de la demande, enregistrer des problèmes d'approvisionnement préjudiciables à son activité. Dans le cadre des partenariats conclus avec les fournisseurs de silicium, notamment Shin-Etsu Handotai (SEH), ceux-ci se sont engagés à fournir les matières premières dont la Société pourrait avoir besoin. Dans le cadre de son accord d'approvisionnement avec SEH qui court jusqu'en 2023, la Société s'est engagée en contrepartie à faire ses meilleurs efforts à s'approvisionner par préférence auprès de SEH à hauteur de 60% de ses besoins. Les volumes et les conditions financières de ces approvisionnements sont renégociés chaque année. La Société garde néanmoins toute liberté d'achat auprès d'autres fournisseurs, ce qui lui assure d'autres sources d'approvisionnement en cas de problème, et le contrôle de ses prix d'achat.

Le prix du silicium est ajusté avec les principaux fournisseurs sur une base semestrielle.

Le principe de la répercussion dans les prix de vente d'un ajustement du prix du silicium est prévu dans les accords signés avec les principaux clients, sans que Soitec puisse en garantir la stricte concordance, étant précisé que la durée du cycle de production et du montant des stocks de matière première restent inférieurs à trois mois de consommation. Le SOI étant souvent en situation de concurrence directe avec le silicium massif auprès des clients de Soitec, une divergence sur le long terme entre le prix d'achat de la matière et le prix de vente des produits finis est peu probable.

Le coût du silicium représente entre 40 et 50 % du prix de revient d'une plaque SOI, supérieur à celui des autres matières consommables et aux autres natures de coûts. Pour réduire de façon durable le poids du silicium dans ses prix de revient, Soitec a mis en œuvre un programme stratégique de réduction des coûts utilisant un procédé développé en interne, entièrement dédié à une meilleure utilisation de la matière première. Soitec est confiant dans sa capacité à mettre en œuvre avec succès ce programme stratégique, mais il ne peut néanmoins exclure qu'une évolution durable à la hausse du prix des matières premières puisse avoir une incidence significative sur les résultats de Soitec.

#### *Valeur recouvrable des actifs non courants*

La valeur des actifs non courants du Groupe est répartie en plusieurs Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). A la clôture au 31 mars 2015, Soitec a procédé à des tests de perte de valeur sur chaque UGT sur la base de plans d'affaires actualisés. Ces tests ont conduit à comptabiliser des dépréciations d'actifs non courants. Les hypothèses de base, ainsi que le montant des dépréciations sont détaillés dans la note 2.4.1 de l'annexe aux comptes consolidés, figurant au chapitre 20.3 du Document de référence.

#### *Plan de continuité de l'exploitation*

Le plan de continuité a été complètement révisé et renforcé pour une meilleure adaptation à une organisation multi-sites. La cartographie des risques opérationnels a été mise à jour et finalisée, elle a permis d'identifier et de travailler sur plusieurs scénarii couvrant les principaux risques pouvant affecter les activités de la Société tant au niveau du Groupe qu'au niveau local. La mise en place opérationnelle du nouveau plan de continuité sur Bernin est en cours et sera déployée sur les autres sites afin de renforcer les moyens actuellement en place.

Afin d'anticiper les risques pouvant engendrer des interruptions d'activité, la Société dispose de moyens de prévention et de protection permettant de garantir la continuité de ses activités. Les moyens mis en œuvre permettent de sécuriser les approvisionnements et les livraisons aux clients. Dans le cadre du programme de prévention établi avec ses assureurs, la Société travaille à réduire les risques sur ses sites de production et leurs impacts potentiels sur la continuité de ses activités.

## 2.4 RISQUES DE MARCHE

Les éléments chiffrés présentés ci-dessous sont issus des comptes audités au 31 mars 2016.

### 2.4.1 Risque de taux d'intérêt

Actifs et passifs à caractère financier au 31 mars 2016 :

(en milliers d'euros)	A moins d'un an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non affectable	Total
<b>Actifs</b>								
Taux fixe	111 261	31 304	1 712	11 949	2 602	8 772	-	<b>167 600</b>
Taux variable	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>111 261</b>	<b>31 304</b>	<b>1 712</b>	<b>11 949</b>	<b>2 602</b>	<b>8 772</b>	-	<b>167 600</b>
<b>Passifs</b>								
Taux fixe	(151 698)	(10 683)	(97 920)	(2 225)	(1 941)	(16 044)	-	<b>(280 111)</b>
Taux variable	(6 416)	(6 399)	(974)	(37 945)	-	-	-	<b>(51 734)</b>
<b>Total</b>	<b>(158 114)</b>	<b>(17 082)</b>	<b>(98 894)</b>	<b>(40 170)</b>	<b>(1 941)</b>	<b>(16 044)</b>	-	<b>(332 245)</b>
<b>Exposition nette avant couverture</b>								
Taux fixe	(40 437)	20 621	(96 208)	9 724	661	(7 272)	-	<b>(112 911)</b>
Taux variable	(6 416)	(6 399)	(974)	(37 945)	-	-	-	<b>(51 734)</b>
<b>Total</b>	<b>(46 853)</b>	<b>14 222</b>	<b>(97 182)</b>	<b>(28 221)</b>	<b>661</b>	<b>(7 272)</b>	-	<b>(164 645)</b>
<b>Instruments de couverture</b>								
Taux fixe	-	-	-	-	-	-	-	-
Taux variable	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Exposition nette après couverture</b>								
Taux fixe	(40 437)	20 621	(96 208)	9 724	661	(7 272)	-	<b>(112 911)</b>
Taux variable	(6 416)	(6 399)	(974)	(37 945)	-	-	-	<b>(51 734)</b>
<b>Total</b>	<b>(46 853)</b>	<b>14 222</b>	<b>(97 182)</b>	<b>(28 221)</b>	<b>661</b>	<b>(7 272)</b>	-	<b>(164 645)</b>



Au 31 mars 2016, les instruments financiers détenus en matière de gestion du risque de taux sont présentés dans le tableau suivant:

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2016		Exercice clos le 31 mars 2015	
	Valeur de marché (nette)	Position couverte	Valeur de marché (nette)	Position couverte
Couverture des dettes financières :	-	-	-	-
Swap de taux actif/ (passif) .....	-	-	-	-
Cap .....	-	-	-	-
<b>Total des couvertures des dettes financières .....</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

L'endettement financier du Groupe à moyen et long terme est principalement contracté à taux fixe. De ce fait, le Groupe n'est pas soumis à un risque significatif de variation des taux d'intérêt.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016 une hausse des taux d'intérêt de 1 %, appliquée à la partie de la dette et des placements à taux variables, aurait conduit à une diminution du résultat financier d'environ 214 milliers d'euros. Une baisse des taux d'intérêt de 1 %, appliquée à la partie de la dette et des placements à taux variables, aurait conduit à une augmentation du résultat financier d'environ 517 milliers d'euros.

En milliers d'euros	31 mars 2016	
	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôt
Impact d'une variation de + 1 % des taux d'intérêt	(517)	0
Impact d'une variation de - 1 % des taux d'intérêt	517	0

## 2.4.2. Risque de change

Incidence de l'évolution de la parité dollar/euro sur les résultats du Groupe

L'essentiel des transactions dans le marché du semi-conducteur est libellé en dollars américains. Ainsi, la quasi-totalité du chiffre d'affaires du segment Électronique est facturée dans cette devise, de même que les achats de silicium qui représentent 48% des coûts de production. Les autres coûts, correspondant en majorité aux ressources localisées à Bernin, sont principalement libellés en euros.

Indépendamment des instruments de couverture du risque de change mis en œuvre par le Groupe sur ses transactions commerciales, le Groupe est exposé à un risque de conversion comptable dans la mesure où il publie ses comptes consolidés en euros.

Du fait de l'excédent structurel des revenus en dollars de la division Electronique, toute évolution défavorable de la parité dollar/euro a un impact négatif sur les résultats du Groupe publiés en euros dans la mesure où une baisse du chiffre d'affaires n'est pas compensée par une baisse équivalente sur la base de coûts. Le dollar américain s'est apprécié de 13,02 % vis-à-vis de l'euro entre l'exercice 2014-2015 et l'exercice 2015-2016. Le Groupe indique que pour la division Electronique la marge brute de 26,4 % réalisée sur l'exercice 2015-2016 se serait établie à 21,2 % si la parité euro/dollar était restée au niveau de l'exercice précédent.

Les flux libellés en yens sont devenus marginaux, les principaux clients au Japon achetant désormais également en dollar US. De ce fait, les fluctuations de la parité euro – yen ne représentent plus un risque significatif pour le Groupe.

Le degré d'exposition au risque de change est précisé dans le paragraphe 5.4.3 du paragraphe 20 du Document de Référence.

Les taux de conversion utilisés pour convertir les comptes des filiales dont la devise fonctionnelle est différente de l'euro ont pour contre-valeur en euros :

	Taux moyen		Taux de clôture	
	31 mars 2016	31 mars 2015	31 mars 2016	31 mars 2015
Actif (en milliers d'euros)				
Dollar US	0,904962	0,800739	0,878349	0,929454
Yen	0,007502	0,007262	0,007819	0,007755
Rand sud africain	0,058280	0,076463	0,059571	0,076148

Positions nettes en devises étrangères

Les engagements en devises tiennent compte des engagements hors bilan. Le tableau ci-dessous présente les postes à caractère financier du bilan consolidé par devise de transaction :

(en milliers d'euros)	EUR	JPY	USD	NTD	SGD	KRW	SAR	ZAR	CLP	CNY	Autres devises	31 mars 2016
Actifs	84 677	680	57 510	19	1 270	518		22 805	-	102	20	167 600
Passifs	(291 073)	(917)	(37 825)	-	(1 495)	(169)		(754)	-	(9)	-	(332 245)
Engagements hors bilan actif/(passif)	(99 635)	-	(13 936)	-	-	-	-	-	-	-	-	(113 570)
<b>Position nette avant couverture</b>	<b>(306 031)</b>	<b>(237)</b>	<b>5 749</b>	<b>19</b>	<b>(225)</b>	<b>349</b>	<b>-</b>	<b>22 051</b>	<b>-</b>	<b>93</b>	<b>20</b>	<b>(278 213)</b>
Instruments financiers de couverture	-	-	3 513	-	-	-	-	-	-	-	-	3 513
<b>Position nette après couverture</b>	<b>(306 031)</b>	<b>(237)</b>	<b>2 235</b>	<b>19</b>	<b>(225)</b>	<b>349</b>	<b>-</b>	<b>22 051</b>	<b>-</b>	<b>93</b>	<b>20</b>	<b>(281 726)</b>

Le tableau suivant présente le résultat latent sur les instruments financiers existant au 31 mars pour couvrir le risque de change :

(en milliers d'euros) Type de contrat		Devise	31 mars 2016		31 mars 2015	
			Valeur de marché (nette)	Position couverte	Valeur de marché (nette)	Position couverte
<b>Couverture des comptes de bilan</b>						
<b>(créances clients et dettes fournisseurs)</b>						
Vente à terme		De USD en euros .....	-	(3 514)	-	-
<b>Total des couvertures</b>			-	<b>(3 514)</b>	-	-

La valeur de marché a été estimée à l'aide d'un ou plusieurs modèles couramment utilisés.

Les procédures du Groupe visent à réduire l'exposition au risque de change net sur le dollar américain en concluant certains contrats d'emprunts libellés dans la même devise que les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation. Dans le cadre de cette politique de gestion du risque de change, le Groupe a également poursuivi au cours de son exercice un programme de couverture de ses transactions en dollars américains en utilisant des achats et des ventes à terme avec des échéances courtes (inférieures à 6 mois).

Ne disposant plus que d'un accès très limité aux instruments de couverture du risque de change du fait de la forte restriction des lignes de crédits bancaires résultant de la mise en œuvre d'un plan de refinancement dans le cadre d'une procédure de conciliation, l'exposition de la Société au risque de change transactionnel est accrue. Toute évolution défavorable de la parité dollar/euro a un impact négatif sur les résultats du Groupe publiés en euros dans la mesure où une baisse du chiffre d'affaires n'est pas compensée par une baisse équivalente sur la base de coûts.

Une dépréciation de 10 % de l'euro au 31 mars, par rapport à ces devises, aurait pour conséquence un gain supplémentaire de 4 249 milliers d'euros. Une appréciation de 10 % de l'euro au 31 mars, par rapport à ces devises, aurait pour conséquence une perte supplémentaire de 3 476 milliers d'euros. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêts, sont supposées rester constantes. Les calculs sont réalisés à partir du tableau présentant les engagements par devise, sans tenir compte des engagements hors bilan.

### 2.4.3 Risque de liquidité

Au 31 mars 2016, le Groupe disposait d'une trésorerie de 49,1 millions d'euros contre 22,9 millions d'euros au 31 mars 2015, l'amélioration résultant principalement des nouveaux financements mis en place dans le cadre de la procédure de conciliation décrits dans le paragraphe 4.4.3. du Chapitre 4 du Document de Référence 2015-2016 et dont la description détaillée est reprise dans les Chapitres 10.3 et 22 du Document de référence 2015-2016.

Le Groupe a réalisé une perte nette de 71,6 millions d'euros sur l'exercice clos le 31 mars 2016 (259 millions d'euros sur l'exercice clos le 31 mars 2015) et présente à la clôture des capitaux propres négatifs de -7 millions contre un solde positif de 50 millions d'euros au 31 mars 2015.

La dette financière nette au 31 mars 2016 s'élève à 170 millions d'euros contre 145 millions d'euros au 31 mars 2015, ces chiffres n'incluant pas la dette financière inscrite dans le périmètre activités abandonnées.

Dans le but de restaurer ses fonds propres, de renforcer sa structure financière et d'assurer la poursuite de son développement, le Groupe a lancé une augmentation de capital réservée en mai 2016, suivie d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en juin 2016. Le produit de ces opérations sera pour une part affecté au remboursement des prêts relais arrivant à échéance en mai 2016 et au rachat partiel de l'obligation convertible arrivant à échéance en septembre 2018, le solde étant réservé aux investissements de capacité dédiés à la montée en volume du FD SOI

Le recentrage sur le secteur d'activité Electronique devrait assurer la génération par les activités opérationnelles de flux de trésorerie positifs, et le remboursement d'une part importante de la dette financière permettra une forte réduction des charges financières.

Sur ces bases, le Groupe considère qu'il sera en mesure de continuer son activité en 2016-2017. Les comptes consolidés ont donc été établis sur la base du principe de continuité d'exploitation pour les douze prochains mois.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des passifs financiers du Groupe par échéance

(en milliers d'euros)	A moins d'un an		De 1 à 2 ans		De 2 à 3 ans		De 3 à 4 ans		De 4 à 5 ans		A plus de 5 ans		Total	
	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts
<b>Contrat de location financement :</b>														
Contrat de location financement immobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrat de location financement mobilier	6 755	1 161	7 024	478	978	28	-	-	-	-	-	-	14 757	1 667
<b>Emprunts :</b>														
Emprunt obligataire : OCEANE 2018	-	6 966	-	6 966	103 169	3 483	-	-	-	-	-	-	103 169	17 415
Emprunts bancaires			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts auprès des partenaires	41 735	2 921	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	41 735	2 921
<b>Autres emprunts et dettes financières :</b>														
Avance remboursable	840	-	648	-	598	-	507	-	524	-	10 207	-	13 324	-
Fournisseurs financiers	431					-	-	-	-	-	-	-	431	-
Instrument financier dérivé passif	92	-				-	-	-	-	-	-	-	92	-
Découvert bancaire	-					-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ligne de crédit autorisée utilisée	6 416	77	6 399	84	974	8	37 945	1 026	-	-	-	-	51 734	1 195
Autres passifs financiers	-	-	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Dettes financières</b>	<b>56 269</b>	<b>11 125</b>	<b>14 071</b>	<b>7 528</b>	<b>105 719</b>	<b>3 519</b>	<b>38 452</b>	<b>1 026</b>	<b>524</b>	<b>-</b>	<b>10 207</b>	<b>-</b>	<b>225 242</b>	<b>23 198</b>

#### **2.4.4 Risque de crédit**

Les instruments financiers sur lesquels le Groupe encourt potentiellement un risque de crédit sont principalement les disponibilités, les liquidités soumises à restriction ainsi que les créances clients. Le Groupe a mis en place une politique de gestion de la trésorerie avec pour objectif d'optimiser ses placements dans des instruments financiers à court terme et à faible risque. Les disponibilités du Groupe sont principalement placées auprès de grands établissements financiers internationaux.

Le Groupe commercialise ses produits auprès d'acteurs de l'industrie des semi-conducteurs localisés principalement aux Etats-Unis, en Asie et en Europe. Au 31 mars 2016, les clients représentant plus de 5 % du chiffre d'affaires de la division Electronique sont au nombre de neuf et, ensemble, représentent 76% du chiffre d'affaires. Au 31 mars 2015, les clients représentant plus de 5 % du chiffre d'affaires du Groupe étaient au nombre de sept et, ensemble, représentaient 74 % du chiffre d'affaires retraité.

Le Groupe évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients et provisionne les pertes potentielles sur les créances non recouvrables. Le montant de ces pertes est resté dans les limites anticipées par la Direction.

#### **Lignes de crédits confirmées**

Le Groupe a signé en 2012 avec ses partenaires bancaires des lignes de crédits confirmées pour un montant global de 72 000 milliers d'euros à échoir au 31 mars 2017 et amortissables sur 5 ans. L'une de ces lignes a été restructurée pour un montant de 8 000 milliers d'euros amortissable au 31 août 2014. Ces lignes de crédits supportent une commission de confirmation de 0,15 % à 0,40 %, ainsi qu'une commission d'utilisation allant de Euribor + 0,60 % à 1,00 % selon les lignes de crédits.

Le montant restant dû au 27 mai 2015, soit 37,2 millions d'euros, a été restructuré sous forme de lignes de crédit remboursables in fine en novembre 2019, capital et intérêts. Ces lignes de crédit supportent une commission de confirmation de 0,15 % à 0,40 %, ainsi qu'une commission d'utilisation, allant de Euribor + 0,6 % à 1,00 % selon les lignes de crédit.

Dans le cadre de la mobilisation des créances sur le Crédit d'Impôt de Recherche ainsi que le CICE le Groupe a signé avec Oséo des lignes de crédit pour un montant global de 18 250 milliers d'euros à échoir en septembre 2016, septembre 2017 et septembre 2018. Ces lignes de crédit supportent une commission de confirmation de 0,30 %, ainsi qu'une commission d'utilisation de Euribor 1 mois + 0,70 %.

#### **2.4.5 Risque sur actions**

Le Groupe pourrait connaître une exposition au risque sur actions du fait des actions qu'elle détient en propre, ce risque étant toutefois limité dans la mesure où la Société ne détenait que 111 451 actions propres au 31 mars 2016, soit 0,05 % du capital de la Société.

Volatilité du cours des actions

Les marchés boursiers ont connu ces dernières années d'importantes fluctuations qui ont souvent été sans rapport avec les résultats des sociétés dont les actions sont négociées. Les fluctuations de marché combinées à la conjoncture économique, à l'actualité publiée par les principaux clients du Groupe et aux communiqués diffusés par la Société peuvent accroître la volatilité du cours des actions de la Société.

A cet égard, il est précisé qu'au cours des douze derniers mois, le cours de l'action Soitec a fait preuve d'une volatilité moyenne sur dix jours très largement supérieure à celle des sociétés composant l'indice SBF 120. La Société souligne également le taux de rotation très élevé de son capital.

Politique de dividendes.

La Société n'a pas distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices, et n'envisage pas d'en distribuer au titre de l'exercice 2015-2016. La future politique de dividendes tiendra compte de l'évolution des résultats du Groupe, des besoins d'investissements additionnels et de l'évolution du cours de l'action Soitec, mais comme toute valeur de croissance, la priorité du Groupe sera donnée au financement de son développement.

#### **2.4.6 Risques liés à l'importance des engagements hors bilan**

Le Groupe a contracté des engagements hors bilan dans le cadre de ses opérations courantes, ainsi qu'il est décrit plus précisément dans la note 5.2.2 de l'annexe aux comptes consolidés 2015-2016.

## 2.5 COUVERTURE DES RISQUES ASSURANCES

Assurances.

En complément des moyens de prévention et de protection déployés, la Société dispose d'un programme d'assurances global permettant notamment de couvrir :

- les risques de dommages aux biens et de perte d'exploitation,
- les risques liés au transport de marchandises,
- les risques liés aux atteintes à l'environnement.
- les risques des conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de son exploitation ou du fait de la circulation de ses produits dans le monde,

D'autres programmes d'assurances sont également souscrits pour les risques de moindre intensité.

La politique de gestion des risques et des assurances du Groupe répond aux objectifs suivants :

- répartir le transfert de risque sur différentes compagnies d'assurances de premier rang ;
- souscrire des contrats d'assurances Groupe pour permettre une cohérence des risques transférés et des couvertures d'assurance achetées, ainsi que pour améliorer les économies d'échelles, tout en tenant compte des spécificités des métiers du Groupe ;
- mettre en place des franchises adaptées à la taille et aux capacités de chaque entité assurée.

### *Dommages aux biens et perte d'exploitation*

Les biens sont couverts par des polices d'assurance du type «Tous Risques Sauf». Ces polices sont adaptées aux différents sites de production et font l'objet de visites régulières de la part des experts de nos assureurs afin d'ajuster au mieux les montants de garantie et les franchises à la réalité des risques.

Les franchises «dommages aux biens» et «pertes d'exploitation» combinées sont adaptées en fonction des sites et les pertes d'exploitation sont en général assurées pour des périodes de dix-huit mois. Ce programme intègre la garantie «frais supplémentaires d'exploitation» ainsi qu'une garantie «carence fournisseurs et/ou clients».

### *Transport de marchandises*

En matière de transport de marchandises, la politique de gestion des risques et des assurances du Groupe conduit à souscrire des polices d'assurance permettant de couvrir ses marchandises sur l'ensemble de sa chaîne logistique, des fournisseurs aux clients.

### *Responsabilité civile atteinte à l'environnement*

La garantie «Responsabilité civile atteinte à l'environnement» porte sur notre site de production en France.

### *Responsabilité civile*

Les assurances «Responsabilité civile» ont pour objet de couvrir la responsabilité de la Société soit pendant l'exploitation de l'activité, soit après la livraison des produits, soit dans le cadre de défense pénale et de recours. Ces assurances sont souscrites pour l'ensemble des sites de production et de distribution auprès des mêmes compagnies d'assurances. Ces polices prennent en compte les particularités de chaque site de production ainsi que les risques liés aux différentes zones géographiques de livraison des produits.

## Chapitre 3. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

### 3.1 INFORMATIONS EN MATIERE SOCIALE

#### 3.1.1 État des effectifs au 31 mars 2016

La répartition du personnel selon les zones géographiques et activités s'effectue comme suit :

##### ELECTRONIQUE

- France (Soitec S.A.) ;
- USA (Peabody)
- ASIE (Singapour, Japon, Corée, Taiwan, Chine).

##### AUTRES ACTIVITES

A la suite de la cession des activités Equipement et Eclairage, les sites de Phoenix en Arizona et Montbonnot en France ne sont plus en activité.

##### ACTIVITES ABANDONNEES

- EUROPE (Freiburg et filiales) ;
- USA (San Diego).

Au 31 mars 2016, l'effectif total était de 882 salariés, dont 73 salariés sous contrat à durée déterminée. La moyenne d'âge est de 40 ans.

La répartition du personnel s'effectue comme suit :

Etat des effectifs	Electronique FRANCE Bernin	Electronique USA Peabody	Electronique ASIE Singapour Japon Corée Taiwan Chine	Activités abandonnées Freiburg et filiales USA San Diego	Total
Effectif au 31/03/2016	837	10	9	26	882
- dont CDD	72	-	-	1	73
Hommes	559	6	8	17	590
Femmes	278	4	1	9	292
Moyenne d'âge	39,7	48,9	45,4	44,0	40,0
Taux de turnover	5,2 %	0 %	18,2 %	11,6 %	6,2 %
Variations de l'effectif sur 2015-2016	13	1	(1)	(205)	(253)*
- dont opérateurs	21	0	0	(60)	(39)
- dont techniciens & employés	5	0	0	(44)	(39)
- dont ingénieurs & cadres	(13)	1	(1)	(101)	(114)
-dont embauches	113	1	1	40	161
-dont démissions	24	-	2	8	34
-dont PSE	18	-	-	131	154
-dont licenciements	11	-	-	4	15
-dont ruptures conventionnelles	7	-	-	68	75
Répartition par catégorie					
- Opérateurs	31 %	0 %	0 %	4 %	29 %
- Techniciens & employés	34 %	20 %	11 %	35 %	34 %
- Ingénieurs & cadres	35 %	80 %	89 %	61 %	37 %
Répartition par activité					
- Personnel	17 %	40 %	56 %	38 %	18 %

administratif					
- Ventas & Marketing	1 %	50 %	44 %	0 %	2 %
- R&D	18 %	10 %	0 %	0 %	18 %
- Production	64 %	0 %	0 %	62 %	62 %

- 61 personnes faisant partie des effectifs des sociétés de la division Autres activités ne font plus partie des effectifs du Groupe.

### Evolution des effectifs de Soitec

Les effectifs du Groupe comptent 253 salariés de moins qu'à la clôture au 31 mars 2015 (dont 266 personnes concernées par la restructuration du Groupe), soit une baisse de 22 %.

Ceci s'explique par la restructuration de la division Solaire, amorcée en janvier 2015 et qui impacte majoritairement les sites de San Diego et de Fribourg (205 personnes de moins à fin mars 2016, par rapport à l'effectif sur ces deux sites à fin mars 2015).

Le taux de turn over a baissé à 6,2 % pour l'exercice 2015-2016, contre 10,4 % pour 2014-2015.

L'effectif annuel moyen est par conséquent en baisse sensible (1 029 pour l'exercice 2015-2016 contre 1 246 pour l'exercice 2014-2015, soit une baisse de 17,4 %).

L'effectif moyen de Soitec en nombre de salariés équivalent temps plein est le suivant :

(en équivalent temps plein)	2015-2016	2014-2015
Production	623	757
Recherche et développement	187	226
Services commerciaux et marketing	41	58
Direction générale et personnel administratif	179	205
<b>Total de l'effectif en équivalent temps plein</b>	<b>1 029</b>	<b>1 246</b>

### La diversité des effectifs de Soitec

Soitec considère la diversité de ses effectifs comme une force de développement importante et cherche à la promouvoir.

	Electronique France Bernin	Electronique USA Peabody	Electronique ASIE Singapour Japon Corée Taiwan Chine	Activités abandonnées EUROPE Freiburg et filiales USA San Diego	Total
Répartition par tranche d'âge					
Jusqu'à 25 ans	4 %	0 %	0 %	4 %	4 %
26 à 49 ans	85 %	50 %	67 %	62 %	84 %
50 ans et plus	11 %	50 %	33 %	35 %	12 %
Dont senior > 55 ans	3 %	30 %	0 %	15 %	3 %

### 3.1.2 Organisation du temps de travail

Les modèles d'organisation du temps de travail, en France, par type de population, ont été définis par accord collectif en mars 2000.

Pour le personnel en production et en support de production, le modèle horaire en place est construit sur la base de cinq équipes alternantes permettant ainsi un temps d'ouverture industrielle 24h/24 et 365 jours par an. Le temps de travail effectif moyen des salariés en horaire d'équipe est de 30,75 heures par semaine.



Pour le personnel en horaire administratif (services support), le temps de travail effectif est de 34,6 heures ; ils bénéficient de journées de récupération au titre de l'accord dû à la réduction du temps de travail (RTT) mis en place le 1<sup>er</sup> mars 2000.

Pour le personnel cadre, en application de l'accord de réduction du temps de travail mis en place à la même date, les ingénieurs et cadres travaillent selon une convention de forfait annuel de 218 jours maximum par an.

Au niveau du Groupe, 107 salariés travaillent à temps partiel ce qui représente 12,1 % de l'effectif global, en hausse par rapport à 2014-2015 (6 %).

Pour le site de Bernin, l'absentéisme global atteint 4,5 %, dont 2,9 % pour l'absentéisme de courte durée (<3 mois).

### **Mesure du bien-être dans l'entreprise**

Soitec a mis au point, depuis 2004, un Baromètre d'Opinion Interne (BOI). Il couvre les principaux thèmes d'un baromètre d'écoute interne (communication, mode de management, connaissance de l'entreprise...). Initialement destiné uniquement aux employés France, il a été étendu à l'ensemble du groupe Soitec, ce qui implique l'intégration de la dimension multiculturelle : le contenu est adapté aux situations locales.

Le but du BOI est de mesurer le niveau de satisfaction de nos salariés quant à leurs conditions de travail, de rémunération, d'organisation du travail et du management de l'entreprise. Sa pertinence repose, à la fois sur un engagement fort de la Direction Générale ainsi que sur l'implication du management intermédiaire. La garantie de l'anonymat, la transparence de la restitution, ainsi que la mise en œuvre d'actions de progrès concrètes et visibles favorisent un taux de participation élevé, compris généralement entre 70 et 75 %.

Lors de la dernière enquête réalisée en 2014, le taux de participation a été de 76 % avec une moyenne d'opinion positive de 65 % en baisse de 8 points par rapport aux BOI de 2012. 72 % des salariés ont répondu favorablement à la question : "je suis satisfait de travailler chez Soitec".

Le baromètre 2014 met globalement en évidence un problème de lisibilité de la stratégie de l'entreprise et donc d'une moins grande confiance en l'avenir. Il montre également un lien distendu entre certains salariés et l'entreprise ainsi qu'une difficulté à se projeter professionnellement. Malgré un bon niveau de coopération au sein des services, ce qui reste une force de nos organisations, le baromètre met en évidence une capacité de coopération insuffisante entre services et entre sites ainsi qu'une perte d'agilité dans notre capacité à prendre des décisions simples et rapides.

La fierté d'appartenance à Soitec reste forte, et une majorité de salariés voit en Soitec une entreprise d'innovation. Les conditions de travail et de sécurité sont jugées positivement pour 91 % des salariés et 76 % des salariés expriment de l'intérêt pour leur travail.

Soitec a mis en place une politique de mieux-être au travail, instituée en 2010-2011, basée sur l'amélioration de la qualité des relations professionnelles

Plusieurs dispositifs sont lancés pour animer cette politique, dont la réflexion a été menée par un groupe de travail comprenant managers, médecine du travail et CHSCT :

- des modules de formation à destination des responsables intitulés : « manager la qualité des relations au travail et la performance » ;
- un système pour capter les signaux faibles : les managers ont un rôle important de relais pour repérer les signaux faibles et les faire remonter ;
- une définition du rôle des acteurs dans l'entreprise : pour éviter qu'un salarié puisse se retrouver seul face à une difficulté.

Bien que Soitec ne soit pas confronté, structurellement à des problématique de risques psychosociaux, Soitec souhaite renforcer en 2016 son dispositif de détection et de traitement des situations de mal-être et a proposé à ses représentants du personnel la mise en place d'un dispositif allant dans ce sens. Ce dispositif comprend :

- La création d'un comité RPS pluridisciplinaire (Direction, DRH, HSE, service médical, CHSCT) dont l'objectif sera de réaliser un diagnostic de la situation, de rechercher les causes et établir un plan d'action
- La mise en place d'une procédure d'identification et de traitement des situations urgentes de RPS pour traiter au plus vite les situations qui le nécessitent.

Dans la continuité de la politique de mieux-être au travail, Soitec a lancé un grand chantier de Transformation et créé mi 2015 un comité Bien Etre Au Travail (BE@T).

La Transformation touche aux fondamentaux de l'entreprise, c'est-à-dire nos manières de travailler, pour gagner en simplicité et en agilité afin de développer l'autonomie à tous les niveaux de l'organisation. La Transformation est in fine un vecteur pour améliorer notre efficacité et la performance de Soitec. Elle vise à faire de l'entreprise «a great place to work» ; c'est à dire une entreprise pérenne où il fait bon travailler. C'est un changement qui s'inscrit dans la durée car elle a pour ambition de changer notre culture.

Une vingtaine d'initiatives de Transformation font l'objet de groupes de travail dans lesquels salariés et managers s'investissent au volontariat sur 5 grands thèmes :

- le système management : pour des outils de mesure, de reporting, de pilotage plus simples et plus performants;
- la simplification de nos processus : pour les rendre plus agiles et plus efficaces ;
- le mieux Vivre ensemble : pour créer du lien, en améliorant notre cadre de travail ;
- la Transparence & Communication : en interne et vers nos partenaires (clients, fournisseurs) ;
- et enfin le style de management.

Une initiative est un sujet porté par un groupe de salariés sur une problématique donnée. Cela permet de faire émerger des idées, des pratiques dans une démarche participative, de bienveillance et de responsabilisation décentralisée. Dans cette démarche, le groupe est légitime pour mettre en œuvre les actions qu'il aura identifiées.

Au travers de ces initiatives, Soitec va innover vers une nouvelle façon de travailler, plus itérative, plus participative tout en gardant un objectif de mise en œuvre d'actions concrètes.

Le comité BE@T, quant à lui, est constitué d'un panel de 20 salariés représentatifs de l'entreprise, incluant le service médical, le service HSE et le service RH, ainsi que 2 représentants du CHSCT.

Sa mission consiste à évaluer et analyser les risques psychosociaux afin de mettre en place des actions concrètes correctives et d'instaurer une prévention primaire qui s'inscrive dans le long terme, pour favoriser le bien-être et l'épanouissement de chacun au travail.

Le comité BE@T a piloté le déploiement d'un questionnaire sur les risques psychosociaux au sein de l'entreprise afin de présenter un diagnostic quantitatif. Le questionnaire de Karasek, internationalement reconnu et validé pour procéder à une évaluation collective du bien-être au travail, a été retenu : 883 salariés ont reçu le questionnaire et 70% d'entre eux ont choisi de participer à l'enquête.

Le modèle de Karasek permet de faire un lien entre le vécu du travail et les risques que ce travail fait courir pour la santé. Il s'appuie sur un questionnaire qui permet d'évaluer pour chaque salarié l'intensité de la demande psychologique à laquelle il est soumis, la latitude décisionnelle dont il dispose et le soutien social qu'il reçoit sur son lieu de travail.

Afin de compléter ce diagnostic, le comité BE@T s'est fait accompagner par un cabinet spécialisé dans la santé au travail, en charge de réaliser des entretiens qualitatifs. La conduite d'entretiens auprès des salariés a permis d'accéder au vécu des personnes afin de mettre en évidence les mécanismes par lesquels les facteurs de risque peuvent les mettre en difficulté. L'analyse qualitative a permis d'apporter des éléments de compréhension qui sont venus enrichir les données statistiques et qui permettent de trouver des pistes d'actions correctives.

L'objectif du comité BE@T est de proposer des actions correctives qui puissent agir sur les trois niveaux de prévention :

- la prévention primaire, qui met l'accent sur l'organisation de l'entreprise et qui repose sur la construction de stratégies collectives pour promouvoir un environnement de travail favorable, capable de procurer un certain soutien ;
- la prévention secondaire, qui met l'accent sur l'individu et prend la forme de sensibilisations, d'actions vers une équipe de travail ;
- la prévention tertiaire, qui consiste à traiter les problèmes liés à l'urgence (soutien psychologique, mesures de protection).

### **L'entretien professionnel d'évaluation**

- Soitec s'appuie depuis de nombreuses années sur un outil d'évaluation de la performance annuelle : Performance Review & Objectives (PRO). Le PRO est un moment d'échange privilégié entre le collaborateur et son responsable N+1 : c'est l'occasion d'une prise de recul sur l'année écoulée, ainsi que la revue des objectifs et des conditions de travail. Le but est aussi de fixer les objectifs pour l'année à venir. Les entretiens (PRO) sont réalisés entre avril et juin de chaque année avec un objectif de réalisation de 95 %.
- Dans le cadre du programme Transformation, une réflexion a été lancée pour adapter l'entretien annuel. Un groupe constitué de managers, de salariés, de représentants du personnel et des ressources humaines a proposé un nouveau système d'entretien individuel. Celui-ci va être expérimenté dans l'année à venir. Au-delà de la fixation des objectifs et de leur évaluation, ce système intègre l'entretien professionnel dans un temps dédié pour échanger sur l'évolution professionnelle du collaborateur.

### 3.1.3 Rémunérations - Politique salariale

La masse salariale brute inscrite en charge sur l'année s'élève à 82,5 millions d'euros, incluant 23,5 millions d'euros de charges patronales.

La baisse de la masse salariale est en relation avec la baisse des effectifs (-11,3 % en moyenne).

Le système de rémunération comprend à la fois des éléments de rémunération liés au poste et à la performance individuelle (salaire de base et prime sur objectif) ainsi que des éléments de rémunération liés à la performance collective et/ou aux résultats de la Société (intéressement).

(en millions d'euros)	Electronique FRANCE Bernin	Electronique USA Peabody	Electronique ASIE Singapour Japon Corée Taiwan Chine	Autres Activités EUROPE Montbonnot USA Phoenix	Activités Abandonnées EUROPE Freiburg & Filiales USA San Diego	Total
Masse salariale année 2015-2016	62,4	2,3	1,5	4,9	11,4	82,5
- dont charges patronales	20,8	0,1	0,1	1,3	1,2	23,5
Augmentation moyenne des salaires	1,7 %	0 %	2 %	0 %	0 %	1,7 %
Salaire moyen annuel (en euros)	40 670	128 052	90 385	N/A	90 830	44 377

L'accord d'intéressement a pour but d'associer chaque salarié aux résultats de la Société tout en renforçant sa compréhension des intérêts communs.

Le dernier accord a été signé pour Soitec S.A. le 28 juin 2013. Il est basé sur l'EBITDA de la Société dont l'enveloppe, représentant 5,7 % de la masse salariale, peut être potentiellement majorée ou minorée selon l'atteinte des objectifs sur 3 critères :

- sécurité (taux de fréquence des accidents du travail avec arrêts) ;
- qualité (indice sur la qualité des plaques produites) ;
- maîtrise des coûts (ratio coûts sur chiffre d'affaires).

Un bonus supplémentaire de 0,2 % est déclenché selon le niveau global de satisfaction de nos clients, mesuré par un indicateur de taux de service (POF).

### 3.1.4 Personnel féminin

L'écart de rémunération entre hommes et femmes est de 6 %. Les femmes représentent 33 % de l'effectif et sont présentes dans tous les métiers.

	Electronique FRANCE Bernin	Electronique USA Peabody	Electronique ASIE Singapour Japon Corée Taiwan Chine	Activités abandonnées EUROPE Freiburg et filiales USA San Diego	Total
Personnel féminin	33 %	40 %	11 %	35 %	33 %

Pendant plusieurs années l'effort a porté sur le fait de gommer des écarts de salaires induits par des effets mécaniques tels que congés maternité, congés parentaux. La prochaine étape consiste à aboutir à une égalité de promotion entre les hommes et les femmes.

### 3.1.5. Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) et dialogue social

Les salariés sont représentés auprès de la Direction par différentes instances :

- Le Comité d'Entreprise (CE), qui possède des attributions à la fois sur le plan économique et social ;
- Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des salariés, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail ;
- Les Délégués du Personnel (DP) représentent le personnel auprès de l'employeur ;
- Les Délégués Syndicaux (DS) représentent leur syndicat auprès de l'employeur ;

- Le représentant de la section syndicale fait connaître la section syndicale qu'il représente au sein de l'entreprise.

### Politique de lutte contre les discriminations

Soitec reconnaît la diversité comme une source de richesse. C'est pourquoi, Soitec s'engage au quotidien dans des actions en faveur des travailleurs en situation de handicap, l'intégration des toutes les générations et l'égalité professionnelle Femme/Homme.

Dans ce cadre, la Direction s'est engagée, avec les partenaires sociaux, via 3 accords :

- un Accord en Faveur de l'emploi des Travailleurs Handicapés, contribuant à l'accueil, l'insertion, la formation et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap (tout en respectant les contraintes liées aux activités),
- un Accord sur la Mixité Professionnelle entre les Hommes et les Femmes, pour garantir un égal accès aux opportunités d'évolutions professionnelles et une meilleure représentation des femmes dans l'entreprise,
- un Accord de Génération pour favoriser notamment la complémentarité et le transfert de compétences entre les salariés expérimentés et les nouveaux embauchés.

Cependant, Soitec est allé au-delà du respect strict de ses obligations légales et a mis en place des projets RSE sur ces thèmes, avec quelques actions significatives :

- participation à la Plateforme Alternance Handicap, qui met en relation des personnes en situation de handicap souhaitant reprendre leur études et des entreprises souhaitant recruter des alternants,
- mise en place d'un accompagnement individualisé pour le développement de carrière pour toutes les femmes cadres, afin de lever les freins culturels et de pousser la promotion des femmes sur ces plus hauts niveaux de responsabilité,
- participation à l'évènement "Inn.0tech", en partenariat avec des acteurs dans le domaine de la micro-électronique (ST Microélectronique, Grenoble-INPG, Cea Leti, Minatec, etc.), qui a pour objectif de faire connaître aux jeunes lycéens, les métiers de l'industrie et de la microélectronique afin de revitaliser leur intérêt sur la science et sur ces métiers.

### Emploi et insertion des travailleurs handicapés

	France Bernin
Nombre de travailleurs handicapés depuis les 5 dernières années	
2015-2016	40
2014-2015	34
2013-2014	30
2012-2013	27
2011-2012	27
2010-2011	29
2009-2010	26

Soitec valorise la diversité de ses équipes de collaborateurs et cherche à appliquer à ses actions sa valeur clé «réussir ensemble». En intégrant des travailleurs en situation de handicap (TH) à ses équipes, Soitec privilégie le travail pour tous.

Fin décembre 2015, le site de Bernin comptait 40 personnes en situation de handicap. Le taux d'emploi est passé de 4,86 % à 5,92 %

Soitec est engagé avec l'ensemble des partenaires sociaux et répond à son obligation d'emploi de TH par la signature d'un accord collectif. Le 6ème et nouvel accord 2014-2016 a été signé à l'unanimité en juillet 2014.

Le programme général de l'accord est orienté vers les actions suivantes dont voici le bilan pour l'année 2015

Actions en faveur de l'emploi: 2 recrutements

L'accent a été mis sur la diversité des profils recrutés, des services d'accueil, du type de handicap. En dépit d'un contexte peu favorable au recrutement, des embauches ont été réalisées et l'engagement de l'accord réalisé (2 inscrits à l'accord pour 2015).

Soitec poursuit la collaboration avec l'ensemble de ses partenaires de recrutement (structures spécialisées) et a participé à nouveau en 2015 au forum spécialisé d'Execo ainsi qu'au dispositif mis en place par Schneider Electric en partenariat avec Cap Emploi, STMicroelectronics et Becton Dickinson : une plate forme d'orientation dont l'objectif est d'identifier, de former et de recruter des candidats en alternance. Le procédé se déroule en 3 étapes qui permettent d'apporter un maximum de garanties pour le succès de la démarche.

Découverte : les candidats sont testés ; ce qui va permettre la validation de l'adéquation candidat / métier ;

Mise en situation : un stage de 2 mois comprenant 1 mois de remise à niveau afin d'optimiser son intégration dans l'entreprise, et 1 mois en situation dans l'entreprise ;

Une formation vers l'emploi : formation en alternance diplômante ou qualifiante.

Actions en faveur de l'intégration et du maintien dans l'emploi :

Comme chaque année, tous les salariés en situation de handicap ont pu profiter d'un suivi médical renforcé par le biais d'un entretien spécifique avec le service médical. 13 dossiers de salariés en situation de handicap ont été traités lors des commissions de suivi des aptitudes restreintes et ont permis :

- 3 changements d'équipe
- 2 changements de poste
- 4 aménagements de poste
- 5 aménagements d'horaire

11 personnes ont bénéficié de jours d'absence indemnisés pour réaliser leur démarche de demande ou de renouvellement RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé). 3 salariés ont été accompagnés par une structure externe (Exéco) dans leur démarche de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé.

Des améliorations des conditions de vie et des conditions d'emploi ont été prises en charge (frais d'hébergement...)

Actions en faveur de la formation :

Accueil de 2 stagiaires

Actions d'information et de sensibilisation :

- Création et diffusion d'une fiche thématique RH sur l'accord handicap
- Diffusion via l'intranet pendant la SEEPH de messages relatifs à l'emploi et au handicap notamment pour contrer les idées reçues

Actions de partenariat avec le milieu protégé :

Le développement de la sous-traitance s'est poursuivi ainsi que des collaborations ponctuelles sur certaines activités (imprimerie, traiteur, petites pièces manufacturées...).

C'est une première dans le nouvel accord, Soitec donne la possibilité de bénéficier d'autorisations d'absences indemnisées à des salariés "aidants". Sur présentation d'un justificatif, 8 salariés ont pu profiter de cette nouvelle disposition.

Le reporting ne concerne que le site de Bernin. Pour des raisons culturelles et légales, aucune information concernant l'emploi des TH n'est disponible pour les sites étrangers.

### **Relations professionnelles et accords d'entreprises.**

Malgré des périodes particulièrement complexes sur le plan social du fait d'un contexte économique difficile ces dernières années, Soitec a toujours considéré le dialogue social comme moyen privilégié d'accompagnement des nécessaires évolutions de l'entreprise.

Dans cette optique, la Société a toujours eu la volonté d'exprimer son attachement à la mise en œuvre d'une politique contractuelle plus soutenue et à la recherche d'un partenariat actif avec les institutions représentatives du personnel et les syndicats de l'entreprise.

C'est dans ce contexte qu'un accord relatif à l'exercice du droit syndical et au dialogue social a pris effet au début de l'année fiscale, avec la signature de toutes les organisations syndicales présentes dans l'entreprise à ce moment-là.

Le paysage syndical a évolué en 2015 avec l'apparition d'une nouvelle section syndicale, ce qui porte au nombre de 4 les organisations syndicales présentes dans l'entreprise.

Dans la continuité du dialogue social, les représentants du personnel sont associés aux initiatives de la transformation, ainsi qu'à la démarche de prévention des risques psychosociaux pour l'amélioration du bien-être au travail.

De nombreux accords d'entreprise demeurent chez Soitec :

- accord en faveur de l'emploi des personnes handicapées
- accord pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- accord sur le contrat de génération

- accord POPARTT (Projet Organisation Productivité Aménagement et Réduction du Temps de Travail) non cadres ;
- accord POPARTT cadres ;
- accord système d'horaire continu ;
- accord journée de solidarité ;
- accord d'intéressement ;
- accord de participation ;
- accord prime opérationnelle ;
- accord pour une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- accord salarial annuel ;
- accord Compte Epargne Temps.

Chaque accord collectif est suivi par une commission, composée à minima des signataires, chargée d'effectuer un bilan et de proposer d'éventuelles améliorations. Le planning des réunions de ces commissions dépend des accords mais comprend au minimum une réunion par an.

### **3.1.6 Conditions d'hygiène et de sécurité**

Les conditions d'hygiène et de sécurité font l'objet d'une très grande attention et d'efforts conjugués de la part des principaux acteurs dans ce domaine : le service Santé Sécurité Environnement (HSE), le service Médical, la Direction Générale, la Direction des Opérations et les instances représentatives du personnel.

Le service HSE de Soitec est constitué de 4 personnes.

Bien que n'étant pas formalisé en tant qu'accord d'entreprise, un programme de management de la sécurité nommé Safe est déployé depuis 2007 et permet le maintien de la performance sécurité à un niveau de référence dans la profession.

Ce programme se traduit principalement par la réalisation des actions suivantes :

La réalisation systémique sous la responsabilité du management et avec le support du service HSE de l'analyse des risques sécurité de 100% des postes de travail et des nouveaux projets ;

Le renforcement de la formation des collaborateurs aux différents types de risques rencontrés à leur poste de travail (chimique, ergonomique, rayonnement ionisant, électrique, etc.) mais également à leur rôle et responsabilité en matière de sécurité ;

La réalisation régulière de visites de sécurité par le management sur le terrain ;

L'analyse systémique des situations dangereuses, presque accidents et accidents et le partage du retour d'expérience ;

Des actions de communication et de sensibilisation sur la sécurité vers l'ensemble des collaborateurs avec la participation active des managers ;

L'intégration de critères de sécurité dans l'évaluation de la performance de chaque collaborateur et manager ;

L'amélioration de la gestion de la sécurité des interventions des entreprises extérieures sur site.

Le programme Safe a permis de maintenir le TF (taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt) et le TG (taux de gravité des accidents avec arrêt) de Soitec à un niveau comparable au taux moyen de la profession en France. A la fin de l'exercice 2015-2016, le TF était de 6 et le TG était de 0.41.

Soitec compte 8 maladies professionnelles reconnues depuis la fin de l'année 2007-2008 (date de l'apparition des premières demandes de reconnaissance de maladie professionnelle chez Soitec). Ces maladies sont toutes des TMS (troubles musculosquelettiques) et les postes de travail concernés ont systématiquement fait l'objet d'une analyse détaillée par un ergonome professionnel extérieur, ayant conduit à l'élaboration d'un programme de prévention.

Pour chaque poste de travail, les risques sécurité sont analysés suivant une méthodologie qui conduit à leur hiérarchisation et à la mise en place d'actions de prévention (aménagement des postes et mise en place de moyens de protection collectifs ou individuels), à la rédaction de consignes de sécurité et à la formation du personnel. L'ensemble de ces éléments est synthétisé dans un document unique disponible pour les autorités compétentes et en interne sur le portail intranet de l'entreprise.

Les résultats des analyses de risques permettent, en collaboration avec le médecin du travail, d'adapter la surveillance médicale renforcée du personnel.

Et enfin, dans le cadre de leur certification OHSAS 18001, le site de production de Bernin a passé avec succès l'audit de suivi par l'organisme de certification (LRQA). Cet audit a permis d'identifier des axes d'amélioration qui ont été déployés sur l'année 2015-2016 pour contribuer à l'amélioration continue du système de management de la sécurité.

Par ailleurs, le Responsable HSE est membre de la Commission Hygiène et Sécurité d'ACSIEL Alliance Electronique. A ce titre, il participe à une rencontre trimestrielle avec ses homologues du secteur de la microélectronique. Ces rencontres favorisent les échanges sur les bonnes pratiques et le partage des retours d'expérience sur les accidents et incidents.

### 3.1.7 La formation

	<u>Electronique</u> <u>FRANCE</u> Bernin	<u>Electronique</u> <u>USA</u> Peabody	<u>Electronique</u> <u>ASIE</u> Singapour Japon Corée Taiwan Chine	<u>Activités</u> <u>abandonnées</u> <u>EUROPE</u> <u>Freiburg et</u> <u>filiales</u> <u>USA</u> <u>San Diego</u>	<u>Groupe</u>
Accès à la formation					
Nombre d'heures par salariés et par an	24	12	18	116	-
Nombre de bénéficiaires	894	2	3	78	977
Nombre total d'heures de formation	21 708	14	21	788	22 531

Au cours de l'exercice 2015-2016, le plan de formation pour Bernin a été marqué par une activité en augmentation par rapport à l'année précédente (24 heures de formation/par salarié/par an contre 18 heures en 2014-2015).

L'investissement formation représente un coût global de 2,6 % de la masse salariale.

Les axes stratégiques de formation déployés au cours de l'exercice ont porté sur :

- Le maintien de notre culture sécurité ;
- Le développement de la culture client
- Le développement des compétences techniques/métier.
- Le maintien de l'accompagnement des managers et le développement des compétences transversales des collaborateurs ;

Soitec met en œuvre depuis plusieurs années une politique d'évolution de ses collaborateurs. Au cours de l'exercice 2015-2016, le taux de promotion pour la France a été de 13,5 % et le taux de mobilité de 6,5 %. Soitec accompagne également l'évolution de ses collaborateurs par le biais de formations diplômantes ou qualifiantes.

### 3.1.8 Promotion et respect des conventions de l'OIT

Soitec avait pris engagement de se mobiliser pour adhérer au Pacte Mondial des Nations Unies. Malheureusement la situation économique n'a pas permis de se dédier à ce projet qui a été repoussé. Toutefois, Soitec reste mobilisé sur ce projet et souhaite pouvoir mettre en place des actions sur les différents principes du texte, dès que sa situation le permettra. Soitec traite des sujets du Pacte mondial mais n'organise pas encore de remontées d'information détaillées. Dès lors que l'entreprise s'engagera au sein du Pacte Mondial, elle sera en mesure de documenter son engagement actif sur les points suivants :

#### -Droits de l'Homme

- Promouvoir et respecter la protection du droit international en matière de DH ;
- Ne pas se rendre complice de violation des DH.

#### -Conditions de travail

- Respect de la liberté d'association et du droit à la négociation collective ;
- Contribution à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- Abolition effective du travail des enfants ;
- Elimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

#### -Environnement

- Application du principe de précaution ;
- Promotion de la responsabilité environnementale

#### -Lutte contre la corruption

- Action anti-corruption et notamment l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Sur ce dernier point de la lutte anti-corruption, jusqu'à présent, Soitec n'a pas eu d'activité sur des marchés sensibles en termes de corruption, et la nature de ses activités, strictement B to B, rend la question peu pertinente. Soitec n'a jamais connu de scandale associé à ce thème.

Consciente des enjeux autour de la corruption, Soitec s'est cependant dotée d'un Code de Bonne Conduite.

Il impose un strict respect de la législation nationale et internationale en matière de corruption aux salariés de l'entreprise.

## 3.2 INFORMATIONS EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE

### 3.2.1 Politique et objectifs environnementaux

La politique environnementale de Soitec du site de Bernin, mise à jour en février 2015, fixe quatre objectifs qui sont :

- prévenir la pollution de la terre, de l'air et de l'eau ;
- améliorer la valorisation des déchets ;
- réduire l'utilisation des ressources naturelles ;
- garantir la gestion des substances interdites.

Ces objectifs sont revus et mis en œuvre annuellement dans le cadre du déploiement de la stratégie de l'entreprise. Cette politique implique le respect de la législation et de la réglementation locale en vigueur, l'amélioration continue de nos performances environnementales, l'implication et la responsabilisation du personnel à tous les niveaux de l'organisation.

Dans le cadre de la mise en place d'un système de management de l'énergie, un engagement énergétique a été créé en mai 2015. Cet engagement fixe 3 objectifs revus annuellement :

- avoir un Système de Management de l'Énergie efficace.
- améliorer la connaissance des Usages Énergétiques Significatifs.
- améliorer la performance énergétique des Usages Énergétiques Significatifs.

Soitec n'a jamais enregistré d'incident industriel ou de pollution environnementale critique pour son environnement humain et naturel.

Malgré tout et pour répondre à l'arrêté du 31 mai 2012 relatif aux modalités de détermination et d'actualisation du montant des garanties financières, Soitec a prévu des provisions pour risques et pollutions. Ainsi une proposition d'un montant de 339 000 euros de garanties financières à cet effet a été envoyée à la DREAL en décembre 2013 et sera transmise avant fin juillet 2017 au Préfet.

### 3.2.2 Système de management

Le système de management intègre les quatre domaines : Qualité, Sécurité, Environnement et Énergie. Il garantit l'identification des risques à tous les niveaux, leur contrôle et leur prévention.

	ISO 9001	ISO TS 16949	ISO 14001	OHSAS 18001	ISO 50001
Bernin	ISOTS 16949 couvre l'ISO9001	Certification initiale janvier 2012 Renouvellement novembre 2014	Certification initiale décembre 2001 Renouvellement décembre 2013	Certification décembre 2010 Renouvellement décembre 2013	Certification novembre 2015
Prévisions		Renouvellement novembre 2017	Renouvellement novembre 2016	Renouvellement novembre 2016	Renouvellement novembre 2016

Des audits de surveillance sont réalisés annuellement par le LRQA (Lloyd's Register Quality Assurance, organisme de certification choisi par la Société).

Ce système de management intègre le respect de la non utilisation de substances interdites dans nos produits afin de protéger la santé des salariés et la planète sous l'appellation Green Procurement. Le site de Bernin a eu la notification Green Partner délivrée par Sony en 2005 et revue annuellement.

### 3.2.3 Investissements structurels et humains

Au niveau humain, les responsabilités HSE sont gérées par le service HSE (Hygiène Sécurité Environnement) qui est composé du responsable de service, de deux ingénieurs, et d'un technicien.

Une session d'accueil dispensée systématiquement auprès des nouveaux embauchés et des entreprises extérieures permet de les informer sur les risques liés à la sécurité et à l'environnement présents sur le site de



Bernin ainsi que les actions menées pour la réduction des consommations d'énergie et de leur faire connaître les consignes d'urgence.

Les procédures pour la maîtrise des risques accidentels sont régulièrement testées. Ces tests permettent de faire des retours d'expérience sur la pertinence des procédures et la réactivité de l'organisation, de réviser ces procédures et d'élaborer un plan d'actions d'amélioration si nécessaire.

Le site de Bernin est soumis à l'établissement d'un plan Etaré qui a été actualisé en 2009 et validé par les pompiers extérieurs. L'organisation d'urgence s'appuie sur une organisation de gestion de crise de type POI. Elle repose sur la disponibilité 24h/24 et 7j/7 des fonctions nécessaires à la bonne gestion de la crise (Directeur des opérations internes, expert sécurité, facilities et communication, etc.). Un exercice annuel de mise en situation est organisé et permet à tous les membres de la cellule de crise de se former. Le POI a été déposé en Préfecture en février 2010.

Des exercices avec la cellule mobile d'intervention chimique (CMIC) ont également été organisés sur le site de Bernin en début d'année 2016.

Les risques liés aux interventions des entreprises extérieures sont maîtrisés à travers des plans de prévention. Une Politique Sécurité ainsi qu'un Règlement Sécurité Environnement pour les entreprises extérieures ont été rédigés au cours de l'exercice 2007-2008, et mis à jour en septembre 2015 ; ils sont communiqués à tous les sous-traitants des différents sites.

Soitec applique des exigences strictes de sélection et de suivi auprès des fournisseurs critiques vis-à-vis de l'utilisation des énergies, de l'environnement, et particulièrement les éliminateurs de déchets. Des critères de performance sécurité sont intégrés à la grille de sélection et d'évaluation des prestataires sur site.

Des audits HSEé (Hygiène Sécurité Environnement Énergie) sont réalisés sur le site de Bernin :

- tous les ans : auprès de tous les co-traitants en permanence sur le site et les co-traitants critiques ;
- tous les 3 ans : auprès des co-traitants venant par intermittence sur le site et des éliminateurs de déchets.

### **3.2.4 Évaluation des impacts environnementaux et amélioration des performances**

Sur le site de Bernin certifié ISO 14001 et ISO50001, une évaluation des impacts environnementaux et une revue énergétique sont réalisées annuellement en interne, suivant, d'une part, une méthodologie basée sur une typologie des risques (thèmes) et une grille de cotation pour l'analyse environnementale et, d'autre part, une méthodologie adaptée à la nature des usages et des consommations pour la revue énergétique. Ces évaluations débouchent sur deux plans d'actions auxquels un budget est alloué. Ces plans sont validés lors de la Revue de Direction HSEé annuelle et présentés à l'organisme de certification lors des audits de surveillance.

Sur l'exercice 2015-2016, les actions d'amélioration qui ont été engagées concernent essentiellement des mises en conformité et des optimisations de fonctionnement d'équipement afin de diminuer l'impact environnemental ou énergétique

Depuis 2001, Soitec a développé un processus pour maîtriser le développement de ses nouveaux produits et procédés de fabrication. Ce processus, piloté à haut niveau, couvre toutes les étapes de maturité de la vie des produits et procédés, de la recherche à la fin de vie, et inclut l'amélioration continue. Chacune des dix étapes définies est sanctionnée par un jalon de passage qui garantit que tous les risques sont maîtrisés et que la maturité est suffisante pour permettre un passage à l'étape suivante. L'exhaustivité des données sur lesquelles se base la Société pour permettre le passage du jalon est formalisée par un document qui reprend les éléments et les exigences requis à l'étape. Les risques liés à l'environnement et à la sécurité, la maîtrise des consommations d'énergie ainsi que la revue du classement ICPE/Seveso du site font partie de ces éléments avec le même niveau d'exigence que pour les risques liés au marché et à la technologie par exemple. Ces risques entrent en jeu très tôt dans le cycle de vie et conditionnent le passage en phase de développement. Lorsque cela s'avère nécessaire, les actions ou projets sont définis et suivis tout au long du développement pour en garantir la maîtrise au moment de l'étape de qualification pour un passage en production.

Sur le site de Bernin, afin de garantir la prise en compte des aspects sécurité, environnement et énergétique dans les projets de l'entreprise non liés aux produits ou procédés de fabrication (ex : nouvelle installation facilities), une méthodologie d'analyse des risques HSEé (Hygiène Sécurité Environnement Énergie) des projets a été mise en place et déployé sur 2009-2010. Un module de formation à cette méthodologie d'analyse de risque a été mis en application pour l'ensemble des chefs de projets.

Afin d'améliorer en continu notre analyse des risques HSEé des projets, la méthodologie a été revue début 2016 en intégrant les nouvelles exigences de la norme ISO140001 version 2015.

### 3.2.5 Performances environnementales

#### 3.2.5.1 Suivi des rejets liquides

Sur le site de Bernin, depuis février 2003, un autocontrôle des rejets avant rejet dans le milieu naturel est effectué quotidiennement pour le site de Bernin. Les résultats de cet auto-contrôle sont transmis mensuellement à l'inspecteur des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (DREAL).

Par ailleurs, l'inspecteur de la DREAL mandate annuellement un laboratoire pour la réalisation d'un contrôle inopiné consistant en un prélèvement de notre rejet d'eau industrielle pendant 24 heures afin de le comparer à nos résultats en DCO, fluorures, ammoniacque, pH, MES et phosphore ;

Sur les trois dernières années, il n'a jamais été observé de dépassement des valeurs limites réglementaires lors de ces contrôles sur les rejets d'eaux industrielles.

De plus, la mairie de Bernin mandate, depuis 2005, le laboratoire régional d'analyses des eaux, basé à Montbonnot, afin de réaliser des contrôles des rejets d'eaux industrielles de Soitec tous les 3 mois.

L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n° 2013142-0033 du 22/05/13 et l'arrêté complémentaire n° 2014101-0072 du 11/04/14 du site de Bernin impose des seuils réglementaires concernant des moyennes mensuelles et des maximums journaliers en concentration et en flux sur les paramètres suivants : DBO5, DCO, MES, fluorures, phosphore, azote ammoniacal, hydrocarbures, pH, température.

Selon l'arrêté préfectoral, trois dépassements mensuels au maximum du double de la valeur limite en concentration et en flux sont autorisés.

Sur l'exercice 2013-2014, un dépassement en concentration du seuil maximum journalier a été relevé sur le paramètre ammoniacque dû à un déversement accidentel d'un laveur basique en station de neutralisation lors d'une maintenance d'une sonde de conductivité.

Sur l'exercice 2014-2015 :

- un dépassement en concentration et un dépassement en flux ont été relevés sur le paramètre des matières en suspension dû à l'introduction d'un nouveau produit de traitement des tours de refroidissement avec de plus une présence de pollen dans l'air. Les résultats suivants ont montré un retour à la normale.
- un dépassement en concentration a également été relevé sur le paramètre ammoniacque dû à un défaut du paramètre de régulation de la déconcentration d'un laveur de gaz basique. L'action immédiate a été la mise en conformité de la programmation du paramètre de régulation de la déconcentration.
- un dernier dépassement a été relevé au niveau de la concentration de fluorure dû à une augmentation de la conductivité du distillat en sortie de l'évapoconcentrateur. Le taux de concentration de l'évapoconcentrateur a donc été baissé et ainsi la conductivité du distillat a diminué et la concentration en fluorure également.

Sur l'exercice 2015-2016, un certain nombre de dépassement du seuil maximum journalier ont été relevé sur le paramètre fluorure. Ceci est dû à une modification des concentrations en acide fluorhydrique utilisées dans le process qui génère un changement de la nature du distillat de l'évapoconcentrateur.

Des études sont en cours pour, soit, optimiser le fonctionnement de l'évapoconcentrateur sans changer la nature et la qualité du distillat, soit utiliser d'une nouvelle technologie disponible sur le marché.

Il est à noter qu'aucun de ces dépassements n'a eu d'impact notable sur le milieu naturel.

		Valeur limite réglementaire				Nombre de mesures	Moyenne annuelle		Nombre de dépassements	
		Flux (kg/j)		Concentration (mg/l)			Flux (kg/j)	Concentration (mg/l)	Flux (kg/j)	Concentration (mg/l)
		Moyen mensuel	Maxi journalier	Moyen mensuel	Maxi journalier					
2014-2015	DBO5	32	78	10	20	53	3,7	2,06	0	0
	DCO	96	234	30	60	365	12	6,3	0	0
	Fluorures	22	46	7	12	365	6,81	3,56	0	1
	Hyd. tot.				0,1	12		0,1		0
	MES	16	39		10	365	5,04	2,68	1	1
	Ammonium	32	58	10	15	365	13	6,84	0	1
	Phosphore	3	19	1	5	365	0,44	0,23	0	0
	pH	5,5 < pH < 8,5				365	5,5 < pH < 8,5		0	
2015-2016	DBO5	32	78	10	20	51	4,27	1,72	0	0
	DCO	96	234	30	60	366	17,44	7,2	0	0
	Fluorures	22	46	7	12	366	12,51	5,14	0	9
	Hyd. tot.				0,1	12		0,1		0
	MES	16	39		10	366	4,58	2,1	0	0
	Ammonium	32	58	10	15	366	22	9,1	0	2
	Phosphore	3	19	1	5	366	0,29	0,7	0	0
	pH	5,5 < pH < 8,5				366	5,5 < pH < 8,5		0	

### 3.2.5.2 Suivi des rejets gazeux

Sur le site de Bernin, les mesures des rejets atmosphériques sont effectuées chaque trimestre par un organisme agréé : l'APAVE. Les résultats de ces contrôles sont transmis à l'inspecteur des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (DREAL).

Selon l'arrêté préfectoral, aucun résultat de mesure exprimé en concentration ne peut excéder le double de la valeur limite en concentration.

Sur l'exercice 2013-2014, trois dépassements en flux sur le paramètre COV (composés organiques volatils) ont été relevés. Ceux-ci sont consécutifs à la réalisation de travaux de mise en conformité d'un équipement de production du bâtiment K (amélioration de l'étanchéiste) utilisant de l'alcool isopropylique (IPA).

Une demande a été faite à la DREAL et le seuil en flux sur le paramètre COV a été revu à la hausse dans le dernier arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n° 2013142-0033 du 22/05/13 et l'arrêté complémentaire n° 2014101-0072 du 11/04/14 pour la cheminée du bâtiment K.

Sur l'exercice 2014-2015, un dépassement en concentration d'ammoniac a été observé sur la cheminée de Bernin 3. Une analyse des causes a montré un défaut sur l'injection d'acide sulfurique du laveur de gaz basique dû à une mauvaise remontée d'information du pH mètre. Le défaut technique a été résolu et une contre mesure a montré un retour à la normale.

Sur l'exercice 2015-2016, un dépassement en flux sur le paramètre COV (composés organiques volatils) a été relevé sur la cheminée du bâtiment K. L'analyse des causes n'a pu démontrer l'origine de ce dépassement. Il est à noter qu'aucun de ces dépassements n'a eu d'impact notable sur le milieu naturel.

	Paramètres rejets atmosphériques	Valeur limite réglementaire		Nombre de mesures	Point de rejet	Moyenne annuelle		Nombre de dépassements	
		Concentration (mg/Nm3)	Flux (g/h)			Flux (g/h)	Concentration (mg/m3)	Flux (kg/an)	Concentration (mg/m3)
2015-2016	Acidité	0,5	50	4	Cheminée B1/B2	0,16	0,001	0	0
	Alcalinité	10	850			45	0,19	0	0
	NH3	1	500			88,75	0,38	0	0
	COV	20	1 700			435	1,86	0	0
	HCl	5	300			90,25	0,4	0	0
	HF	1	110			12,75	0,05	0	0
	Acidité	0,5	10	4	Cheminée Bat.K	0,08	0,004	0	0
	Alcalinité	10	100			0,53	0,02	0	0
	NH3	1	100			0,37	0,01	0	0
	COV	20	350			295,7	15,4	1	0
	HCl	5	100			1,77	0,09	0	0
	HF	1	30			0,92	0,037	0	0
	Acidité	0,5	30	4	Cheminée Bat.3	0,66	0,009	0	0
	Alcalinité	10	500			6,27	0,08	0	0
	NH3	1	1 000			9,07	0,11	0	0
	COV	20	900			191,25	2,16	0	0
	HCl	5	300			41	0,44	0	0
	HF	1	50			3,22	0,034	0	0
	Acidité	0,5	10	4	Extracteur chaleur MOCVD	0,05	0,006	0	0
	Alcalinité	10	130			0,97	0,1	0	0
	NH3	1	100			3,5	0,22	0	0
	COV	20	270			30,5	3,21	0	0
	HCl	5	60			0,55	0,07	0	0
	HF	1	10			0,35	0,03	0	0

\* COV : composés organiques volatils, NH3 : ammoniac, HCl : acide chlorhydrique, HF : acide fluorhydrique

### 3.2.5.3 Suivi des rejets Légionelles

Depuis 2009, les usines de Bernin I, II et III n'ont jamais dépassé le seuil d'arrêt de la dispersion des tours de refroidissement : VLR\* > 105.

\*VLR : valeur limite réglementaire. Arrêté du 14 décembre 2013 :  $C < 10^3$  : bonne maîtrise des installations,  $103 < C < 105$  : installations à surveiller,  $c > 105$  : arrêt de la dispersion pour remise en conformité. C : concentration en légionella pneumophila en UFC/L.

Les tours de refroidissement du site sont soumises à l'arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pour répondre aux exigences de cette réglementation, Soitec a mis en place :

- un carnet de suivi regroupant, entre autres, la maintenance et l'entretien des circuits de refroidissement. Ces carnets de suivi sont mis en place sur les trois circuits de refroidissement Bernin I, Bernin II et Bernin III ;
- une analyse de légionella pneumophila mensuelle (des analyses en légionelles espèces et en légionella pneumophila sont faites depuis 2003 pour Bernin I et Bernin II et depuis août 2006 pour Bernin III). Les résultats de ces analyses sont envoyés tous les mois à la DREAL. Depuis 2009, il n'a jamais été constaté la présence de légionella pneumophila à un seuil supérieur à  $10^5$  UFC/l ;
- une analyse de risque des circuits de refroidissement a été faite en 2005 pour Bernin I et Bernin II et en 2006 pour Bernin III. Les analyses de risque sont revues annuellement ;
- un audit annuel de conformité réglementaire par un organisme agréé a été réalisé de 2007 à 2013 pour Bernin I, Bernin II et Bernin III. Cet audit n'est plus une exigence de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2013. Cet audit doit être réalisé seulement dans le cas de la mise en place d'une nouvelle installation ou suite à la présence de légionella pneumophila en quantité supérieure à  $10^5$  UFC/l ;
- une formation aux risques légionelles du personnel intervenant sur ces installations à renouveler tous les 5 ans.

### 3.2.5.4 Nuisances sonores

Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Le site de Bernin est implanté à proximité d'habitations. L'activité industrielle est susceptible de générer des gênes occasionnelles. Le service Environnement est attentif aux remarques des riverains, notamment au niveau des éclairages et du bruit, et propose des solutions en cas de gêne (comme la réorientation de luminaires).

En janvier 2016, une campagne de mesure de bruit a été réalisée pour mesurer les niveaux de bruit en limite de propriété ainsi que l'émergence (différence de niveau de bruit entre le site en fonctionnement et le site à l'arrêt). Les mesures de bruit sont en conformité avec les limites autorisées.

### 3.2.5.5 Consommations de ressources naturelles

Les tableaux suivants présentent les consommations en eaux industrielles, électricité et gaz, pour le site de Bernin, au cours de ces trois dernières années.

#### Consommation en eau

De multiples actions ont été réalisées sur les précédents exercices fiscaux permettant des économies d'eau. En complément de ces actions ponctuelles, une réflexion plus globale a été nécessaire. En 2013-2014, une cartographie détaillée des flux entrants/sortants a été réalisée afin de procéder à la mise en place d'un plan d'actions sur le recyclage de l'eau.

L'action majeure mise en place sur 2013-2014 est le recyclage des concentrats des osmoseurs dans le procédé de fabrication d'eau ultra-pure sur Bernin II. Cette action permet chaque année de diminuer la consommation d'eau de 208 000 m<sup>3</sup>.

Sur l'année 2014-2015, une étude des rejets salle blanche a été menée afin d'étudier un éventuel recyclage de l'eau dans les installations techniques.

Sur l'année 2015-2016, l'étude a été affinée et a permis de montrer que la réutilisation des rejets salle blanche de Bernin 1 est faisable dans certaines installations techniques. Or ce projet va diminuer la quantité d'effluent au rejet final et va augmenter la concentration des polluants comme le fluorure ou l'ammoniaque.

Une discussion avec la DREAL va donc être menée sur ce projet sur l'année 2016-2017.

#### Approvisionnement en eau

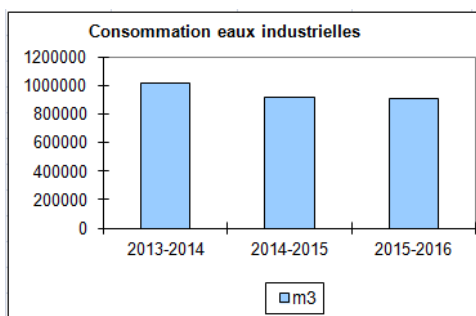
L'approvisionnement en eau de Soitec se fait par le réseau public d'alimentation en eau potable géré par la commune de Bernin. La commune de Bernin dispose, au réservoir des Fontaines, de 3 cuves de 900m<sup>3</sup> chacune, pour l'alimentation en eau des entreprises présentes en aval du chemin des Franques. Cela représente 86% des volumes livrés sur la commune.

Les cuves sont alimentées par les eaux du SIERG, provenant des eaux de captages de la nappe alluviale souterraine de la Romanche située sur les communes de Vizille et de Saint Pierre de Mésage. Le SIERG prélève 49% du débit autorisé sur ses eaux. Les prélèvements sont compensés par les infiltrations de rivière. Le SIERG possède un captage de sécurité sur la nappe de l'eau d'Olle à Oz-en-Oisans.

Techniquement, le réseau actuel de distribution d'eau du SIERG fonctionne efficacement et son rendement est excellent.

Par arrêté préfectoral, le prélèvement maximal annuel sur le réseau d'eau public est de 1 350 000 m<sup>3</sup>.

#### Consommation eaux industrielles



#### Consommation en électricité et en gaz

Un diagnostic énergétique a été réalisé sur l'exercice 2013-2014. Cet audit a permis de réaliser une cartographie des équipements et locaux les plus consommateurs en énergie et, ainsi, de mettre en place un plan d'action de réduction de la consommation d'énergie. Les actions demandant peu d'investissement ont été mises en place sur le même exercice.

L'une des actions majeures mise en place a été l'optimisation du fonctionnement des centrales de traitements d'air des bureaux B et J permettant de diminuer la consommation électrique de 500 MWh/an.

Sur l'exercice 2014-2015, les actions principales mises en place ont été :

- l'optimisation des paramètres de fonctionnement de la salle blanche :

Baisse de la surpression entraînant la diminution de l'apport d'air neuf et ainsi une baisse de la consommation

électrique des centrales de traitement d'air,

Diminution du flux laminaire permettant la diminution de la consommation électrique des recycleurs d'air.

- un système de récupération de chaleur issue de la production d'air comprimé pour réchauffer l'EDI (eau désionisée) de la station EUP (eau ultra pure) de Bernin 2. Cette action permet d'éviter d'utiliser les calories issues de la chaudière gaz de façon plus générale, afin de diminuer notre impact énergétique.

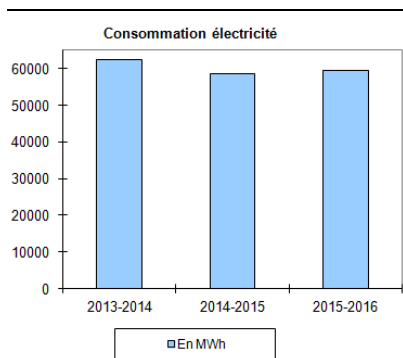
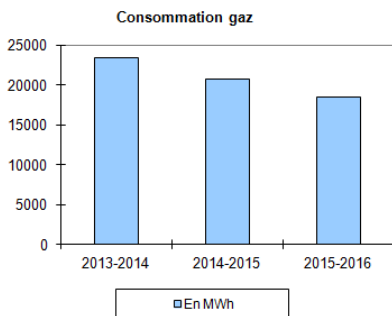
Sur l'exercice 2015-2016, un système de management de l'énergie a été mise en place sur le site et la certification ISO50001 a été obtenue en novembre 2015.

La revue énergétique a mis en évidence les usages énergétiques significatifs (UES) suivants pour l'année 2015-2016 :

- La fabrication de chaud
- La fabrication de froid
- la fabrication d'eau ultrapure (EUP)
- Les équipements de production
- Les recycleurs d'air

Les principales actions mises en place sur cette année fiscale ont été réalisées sur ces UES.

L'action principale a été la mise en place d'un système de récupération de chaleur issu des réseaux condenseurs de la production de froid pour réchauffer l'eau brute servant à la production d'eau ultra-pure de Bernin 1. Le gain en consommation de gaz est de 2400 MWh/an



#### Mesures de prévention en matière de pollution des sols

Plusieurs moyens de prévention ont été mis en place afin de réduire au maximum la pollution des sols :

- voies de circulation et parkings avec collecte des eaux pluviales et séparateurs d'hydrocarbure,
- distribution des produits chimiques concentrés dans des canalisations double enveloppe avec détection de fuite,
- aire de déchargement étanche pour empotage et dépotage des produits chimiques,
- obturateurs dans les réseaux d'eaux pluviales pour protéger des épandages accidentels.

#### Consommation de silicium

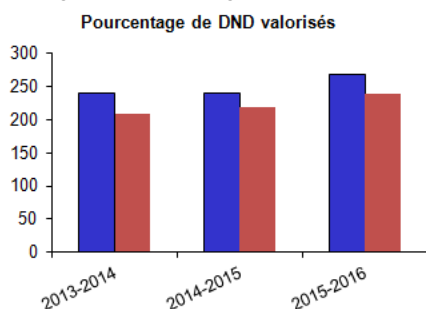
Le silicium, principale matière première utilisée, n'est soumis à aucun risque de pénurie de par sa composition même.

### 3.2.5.6. Suivi de la valorisation et de l'élimination des déchets

Les principales familles de déchets recyclés sont :

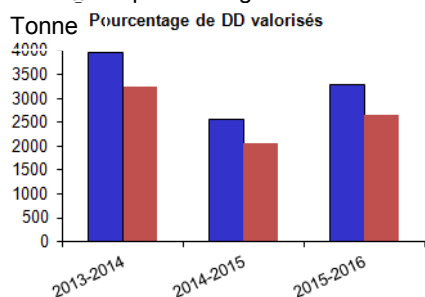
- DND (déchets non dangereux) : le papier, le carton, le bois, le silicium, le plastique et le verre ;
- DD (déchets dangereux) :
  - DD vrac : acide fluorhydrique, ammoniacque, mélange ammoniacque/acide sulfurique, etc.
  - DD conditionnées : les cartouches d'encre, les déchets électroniques, les piles et les tubes néon, etc.

Tonnage et pourcentage de DND valorisés



En 2015-2016, 89% des DND ont été valorisés

Tonnage et pourcentage de DD valorisés



En 2015-2016, 81% des DD ont été valorisés

#### LA REDUCTION DES DECHETS A LA SOURCE :

- Cales plastiques en polypropylène : récupération et réutilisation par l'un de nos fournisseurs de matière première,
- Papier : utilisation du papier recyclé et sensibilisation du personnel à l'impression recto verso,
- Emballages : mise en place de containers réutilisables pour le transport des produits finis afin de diminuer le tonnage des déchets d'emballage.
- Plastiques : suppression des surchausses dans les bureaux.

#### L'AMELIORATION DE LA VALORISATION DES DECHETS :

DECHETS NON DANGEREUX (DND)

\* Recyclage de nombreux DND autres que le papier, le carton et le plastique :

- Containers plastiques ayant contenu des produits chimiques non classés,
- Déchets inox et aluminium,
- Gobelets plastiques,
- Palettes bois,
- Bouchons et bouteilles plastiques, canettes en aluminium. les bouchons sont par la suite donnés à l'association "les Bouchons d'Amour",
- Emballages alimentaires.

\* Tri des déchets au niveau du restaurant d'entreprise par les convives et compostage des bio déchets,

\* Optimisation du parc d'imprimantes sur le site et sensibilisation du personnel à la consommation de papier,

\* Mise en place d'une prestation de gestion globale des déchets ainsi que la présence d'une personne dédiée au tri des déchets sur le site,

\* Mise en place de 2 machines de tri permettant la récupération des gobelets plastiques afin de les valoriser.

DECHETS DANGEREUX (DD)

- \* IPA (alcool isopropylique) : régénération et réutilisation comme réactifs au sein de la station de traitement de ONDEO à Crolles (38),
- \* Ammoniaque concentré : incinération avec récupération d'énergie ce qui permet l'alimentation en chauffage de la plateforme chimique du Pont-de-Claix (38),
- \* DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) : recyclage au sein de l'association de réinsertion sociale "Solidarité Enfance",

Un travail quotidien est réalisé avec le prestataire de gestion des déchets pour une amélioration permanente de la diminution des transports des DD vrac dans les centres de traitement agréés.

### OPTIMISATION DES VOLUMES DE DECHETS :

- \* 2 compacteurs cartons et DND afin d'optimiser le nombre de transports de ces déchets,
  - \* Evapoconcentrateur afin de diminuer le volume de DD vrac ammoniacés ou fluorés.
- Le concentrât est envoyé en traitement par incinération avec récupération d'énergie et le distillat est envoyé dans la station de neutralisation du site.
- \* Optimisation au quotidien de la gestion de la plate-forme de stockage des déchets permettant de trier au mieux les déchets.

Procédé « **Refresh** » Bernin

Le recyclage en phase de production a été instauré très tôt et évite la perte de matière première. L'exemple le plus abouti est celui du SOI (Silicium Sur Isolant) en microélectronique : pour la réalisation du produit SOI nous partons de deux plaquettes de silicium. La première plaquette est oxydée afin de réaliser un isolant de surface. Le procédé consiste ensuite à transférer une très fine couche de silicium de la seconde plaquette sur la première. Nous obtenons alors la structure 'Silicium Sur Isolant'. L'épaisseur transférée est très faible comparativement à l'épaisseur totale de la plaquette, moins de 0,05 %. Nous avons développé un procédé pour réutiliser cette plaquette : nous appelons ce procédé le 'refresh'. Cela consiste à retravailler la surface pour lui redonner sa qualité initiale en termes de géométrie et de défektivité. Nous pouvons alors transférer de nouveau une fine couche de silicium sur une nouvelle plaquette oxydée. Nous répétons ce procédé une dizaine de fois. Cela permet de réduire globalement la quantité de silicium que nous utilisons. Enfin, lorsque nous ne pouvons plus utiliser les plaquettes 'refreshées' car elles deviennent trop fines, nous les vendons pour d'autres applications. De ce fait, le silicium d'origine reste encore dans un cycle industriel.

### 3.2.6 La formation environnement et la sensibilisation ISO 50001

Afin d'informer les employés sur les impacts environnementaux de l'activité industrielle et les moyens mis en place pour éviter une pollution, une formation est dispensée à tous les nouveaux embauchés.

De plus, dans la mise en place du système de management de l'énergie, une sensibilisation a été réalisée auprès de plus de 80% des salariés.

Communication interne réalisée sur l'environnement

Exemples d'actions de communication sur le thème environnement et énergie qui ont été menées sur le site de Bernin entre 2009 et 2016 :

- réalisation d'une brochure environnement ;
- réalisation d'une campagne d'affichage environnement ;
- réalisation d'une campagne de communication Énergie ;
- communication sur le tri des déchets au restaurant d'entreprise ;
- animation sur le tri des déchets sur le site et la préservation de la biodiversité ;
- campagne de réduction de consommation du papier ;
- création d'une page intranet Management de l'énergie.

### 3.2.7 Bilan Carbone

Le bilan carbone a été actualisé en décembre 2015 et envoyé à la Préfecture de l'Isère.

Pour répondre à l'Arrêté du 25 janvier 2016 relatif à la plate-forme informatique pour la transmission des bilans d'émission de gaz à effet de serre, le bilan carbone 2015 de Soitec a été enregistré sur la plate-forme informatique du ministère

Il porte sur le périmètre retenu par la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement et répond aux spécificités décrites dans le décret d'application n°2011-829 du 11 juillet 2011.

Les tableaux ci-dessous font référence aux mesures effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015.



En conséquence, seuls les scopes 1 et 2 (Emissions directes et Emissions indirectes liées à l'électricité et à la consommation de chaleur) sont comptabilisés comme suit :

### Les émissions directes de GES

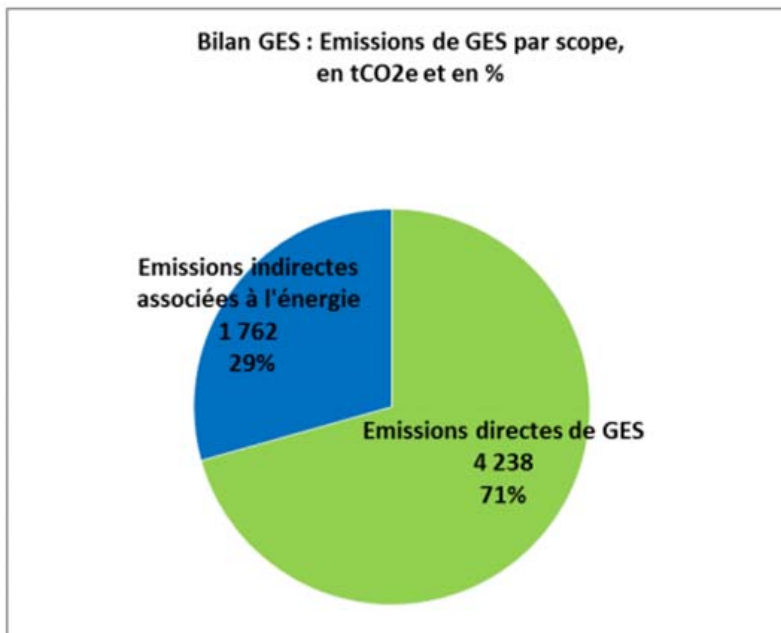
#### □ Emissions Scope 1

Catégories d'émissions	Postes d'émissions	Total (tCO <sub>2</sub> e)	Incertitude (tCO <sub>2</sub> e)	Incertitude (%)
Emissions directes de GES Scope 1	Energie fossile chauffage ...	3818	270	7,1
	Carburant véhicules	94	15	16
	Fluides frigorigènes et gaz médicaux	326	96	29,4
	<b>TOTAL</b>	<b>4238</b>	<b>287</b>	<b>6,8</b>

### Les émissions indirectes de GES

#### □ Emissions Scope 2

Catégories d'émissions	Postes d'émissions	Total (tCO <sub>2</sub> e)	Incertitude (tCO <sub>2</sub> e)	Incertitude (%)
Emissions indirectes associées à l'énergie Scope 2	Electricité	1762	279	15,8
	<b>TOTAL</b>	<b>1762</b>	<b>279</b>	<b>15,8</b>



Les résultats de notre Bilan Carbone™ nous ont permis d'établir un plan d'actions à trois ans :

PROPOSITION DE PLAN D'ACTIONS		Emissions	Poids	Degré de mise en œuvre	Potentiel réduction par scope	Reduction 2017	Residuel 2017	Potentiel réduction maximal par scope	Reduction maximale
N°	Description de l'action	tCO <sub>2</sub> e	%	Difficile (5) Moyen (3) Facile(1)	%	tCO <sub>2</sub> e	tCO <sub>2</sub> e	%	tCO <sub>2</sub> e
	<b>GLOBAL</b>	<b>6000</b>			<b>8%</b>	<b>489</b>	<b>5511</b>	<b>11%</b>	<b>675</b>
1.x	SCOPE1.P1 : Sources Fixes combustion	3818	64%		10%	389	3429	13%	512
1.1	Sensibilisation des personnels et usagers aux économies d'énergie			1	1%	38		2,0%	76
1.2	Mise en place d'indicateurs de suivi des consommations d'énergie, Action du Smé			1	1%	38		3,0%	115
1.3	Utiliser le refoiissement du compresseur pour prechauffer l'eau de l'EUP B2			3	3,4%	129		3,4%	130
1.4	Modification des paramètres salle blanche			5	4,8%	184		5%	191
2.x	SCOPE1.P2 : Sources mobiles combustion	94	2%		2%	2	92	4%	4
2.1	Généralisation de la visio-conférence			1	1%	1		2%	2
2.2	Sensibilisation et formation des conducteurs. Stage d'éco-conduite			1	1%	1		2%	2
4.x	SCOPE1.P4 : Emissions directes fugitives	326	5%		1%	3	323	2%	7
4.1	Contrôle et entretien régulier des climatisations			1	1%	3		2%	7
6.x	SCOPE2.P6 : Fourniture d'électricité	1762	29%		5%	95	1667	9%	153
6.1	CTA: Arrêt des humidificateurs d'air en période estivale			3	0,2%	4		0,2%	4
6.2	Eliminer les fuites d'air (sensibilisation des intervenants, du personnel)			1	0,3%	5		0,5%	9
6.3	Modification des paramètres salle blanche (suppression, HR% (summer-winter), débit d'air, t°, classe/surpression/exhaust )			5	3,7%	66		4,0%	70
6.4	Eclairage (LED + optimisation)			1	0,1%	2		1,0%	18
6.5	Sensibilisation du personnel			1	1%	18		3%	53

Un panneau solaire, implanté sur le site, produit de l'électricité qui fait l'objet d'un contrat avec ERDF.

### 3.2.8 Utilisation des sols

Soitec a privilégié sur son site les espaces verts, arbres et plantations diverses. Une partie du site n'est pas exploitée industriellement (champs) et contribue à la biodiversité.

### 3.2.9 Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Implanté sur un ancien terrain agricole, le site de Bernin met en œuvre des moyens pour réintégrer des espèces animales et végétales. A la suite d'une étude, il apparaît que la majorité des espèces présentes sur le site est concentrée au niveau du bassin d'orage réhabilité en 2002.

En collaboration avec un lycée horticole proche, Soitec a déployé un projet de préservation de la biodiversité au niveau de ce bassin d'orage.

Le lycée a pour mission le réaménagement du bassin et de ses abords : nettoyer le bassin, élaguer les arbres et planter de nouvelles espèces.

En 2015-2016, des nichoirs et un hôtel à insecte ont été créés par les lycéens et mis en place aux abords du bassin d'orage de Bernin 2.

## 3.3 INFORMATIONS SOCIETALES

Suite au décret n°2012-557 du Grenelle II de l'environnement, l'année 2012 a marqué la première écriture du rapport de Développement Durable de Soitec. Une table de concordance des informations RSE prévues dans le décret n°2012-557 du 24 avril 2012 figure au chapitre 28 du présent Document de Référence.

Au-delà de l'environnement et du social, qui étaient déjà intégrés dans le Document de Référence, les problématiques du Développement Durable associent également les questions sociétales : celles-ci visent à répondre aux besoins des parties prenantes de l'entreprise.

La majeure partie des actions sociétales se déroulent sur le site Bernin qui est à la fois le plus ancien et le plus important de Soitec.

### 3.3.1 Impact territorial

#### a) Vision globale des actions

Soitec entretient des relations pérennes avec les pouvoirs publics. Des visites du site de Bernin avec les élus locaux sont régulièrement organisées ce qui illustre la qualité de ces liens.

En matière d'emploi, Soitec est un donneur d'ordre qui privilégie la sous-traitance avec des entreprises locales. Soitec impacte aussi indirectement les bassins d'emplois grâce, entre autres, à ses partenariats avec les laboratoires de recherche, créateurs d'emplois et d'innovation :

- LETI-CEA (Grenoble), partenaire historique avec lequel Soitec a un laboratoire commun
- IRT nanoélectronique (Grenoble)
- Université Catholique (Louvain)
- Institut de Microélectronique et Composants

Le site de Bernin entretient également des liens forts avec les lieux d'enseignements et les entreprises du bassin grenoblois au travers du programme *Inn.OTech*.

#### b) Zoom sur le projet *Inn.OTech*

Une désaffection pour les filières industrielles s'observe depuis plusieurs années, au niveau de l'enseignement supérieur. Les lycéens de niveau seconde s'orientent vers des filières scientifiques, mais pas nécessairement pour travailler ensuite dans l'univers technologique des semi-conducteurs qui reste inconnu, malgré une digitalisation de plus en plus grande de la société.

Pour encourager les élèves de seconde à s'orienter, après leur bac, vers des métiers de la haute technologie, notamment de la microélectronique, Soitec et ses partenaires STMicroelectronics et Grenoble-INP ont initié le programme *Inn.OTech*. D'autres entreprises du domaine ont rejoint cette initiative. Elle consiste à accueillir des lycéens lors de sessions regroupant 36 élèves de seconde, à parité égale, issus de deux lycées du bassin grenoblois.

Chaque année, deux sessions sont organisées pour quatre lycées. Chaque session dure trois jours, et chaque journée se déroule sur un site différent, ce qui permet aux lycéens d'appréhender des milieux industriels et universitaires différents : à STMicroelectronics Crolles puis à Grenoble-INP et finalement sur le site de Soitec à Bernin. Chaque journée se compose d'ateliers ludiques animés par des salariés des entreprises ou des étudiants. A terme, Soitec et ses partenaires visent à redynamiser le vivier de jeunes diplômés en stimulant les vocations et à faire prendre conscience que ces filières techniques sont tout à fait possibles pour de jeunes filles.

La réussite d'*Inn.OTech* est mesurée par les questionnaires remplis par les élèves à la fin de chaque session et par l'intérêt que portent les équipes pédagogiques à participer à ce programme. Une restitution est faite dans chaque lycée par les élèves ce qui contribue à entretenir l'engouement des jeunes à reconduire la participation des lycées d'année en année.

Par ce projet, Soitec s'implique localement et tisse des partenariats fructueux avec établissements scolaires, écoles d'ingénieurs et entreprises technologiques du bassin.

### c) Engagement citoyen

Soitec, continue à mener des d'actions sur des sujets sociétaux et environnementaux pour lesquels l'entreprise est en prise directe :

- politique active de limitation et de tri des déchets (Tri sélectif avec les Eco-Box, récupération des verres en plastique par les systèmes Canibal, utilisation de tasses pour le café au restaurant)
- actions pour réduire la signature environnementale de Soitec ; Ecotar est par exemple un projet mené de juillet à décembre 2015 pour valoriser l'énergie perdue dans les tours aéro-réfrigérantes de Bernin 1
- dans le cadre du projet « ISO 50001 » : entre mai et décembre 2015, campagne de sensibilisation des salariés sur les économies d'énergie, au travail et à la maison avec le slogan : "A la maison comme ici, j'agis avec énergie !"
- politique active d'accueil des travailleurs en situation de handicap

### 3.3.2 Dialogue avec les parties prenantes

#### Conditions d'organisation du dialogue avec les parties prenantes

Soitec avait prévu de se lancer dans la mise en place d'une démarche de dialogue proactive avec ses parties prenantes. Cette démarche devait se concrétiser à partir de l'automne 2013 et Soitec s'était associé avec un cabinet de conseil pour se mobiliser sur le sujet.

Toutefois, les conditions économiques exceptionnelles de l'entreprise ont conduit à reporter ce projet. Ce travail, qui devait s'appuyer sur l'ISO 26000, est donc remis à plus tard, lorsque l'entreprise pourra à nouveau se consacrer au sujet.

#### Actions de partenariat et de mécénat

Siège social de l'entreprise et usine principale de production, le site de Bernin est le plus actif en termes de partenariat et de mécénat.

Soitec renforce son ancrage territorial par des accords avec des partenaires locaux de renommée et actifs dans la vie de la région grenobloise.

Partenariats et mécénats développent le sentiment d'appartenance des collaborateurs, fédèrent les salariés autour d'une culture d'entreprise commune et permettent d'entretenir des relations avec le tissu local.

Soitec est notamment impliquée dans des partenariats ou mécénats :

- notre société est un des partenaires principaux du club de rugby de Grenoble (FCG). Des places sont offertes régulièrement aux salariés de Bernin via des tirages au sort ou des quiz et le partenariat permet aussi d'inviter des clients et partenaires ;
- Soitec est aussi membre du « Club des Mécènes » du Musée de Grenoble. Cette politique de mécénat offre aux salariés des accès aux collections du Musée, ainsi que des possibilités de visites guidées.

Soitec est aussi membre de la communauté Ecobiz de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble. A ce titre, nous participons régulièrement à des ateliers organisés par la CCI pour échanger des pratiques et participer au dynamisme économique local.

Soitec organise des Journées Portes Ouvertes de la CCI en accueillant sur le site de Bernin des visiteurs « Grand public » et aussi des élèves (« JPO School ») pour leur montrer l'outil industriel (salles blanches) et leur présenter nos produits et notre savoir faire.

### 3.3.3 Sous-traitance et fournisseurs

#### a) Relations avec les sous-traitants et fournisseurs

L'impact de la démarche RSE d'une entreprise se mesure également au travers de sa politique d'achats responsables.

Soitec a développé prioritairement sa politique achats autour de 4 axes :

- l'intégration systématique dans nos contrats avec les fournisseurs d'une clause de respect des pratiques éthiques et environnementales depuis 2012, pour 100 % des nouveaux contrats ;

- l'exigence auprès de nos fournisseurs majeurs, et notamment de l'ensemble de nos sous-traitants amenés à déployer des employés sur site, d'être conforme au standard EICC (Electronic Industry Citizenship Coalition), depuis 2013. Cette norme, spécifique au secteur de l'électronique, vise à en promouvoir les bonnes pratiques. A ce jour, le déploiement de ces exigences se poursuit (100 % des fournisseurs stratégiques et 50 % des prestataires sur site) ;
- le développement des relations avec des Entreprises Adaptées (EA) et des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) qui emploient des travailleurs handicapés et/ou en situation de handicap. Les activités réalisées avec le milieu protégé ont généré en 2015 un chiffre d'affaires de 52 242 € HT permettant la valorisation de 2,72 unités bénéficiaires. Soitec a ainsi développé l'achat de prestations spécifiques avec le milieu adapté (espaces verts, fournitures administratives, traiteur).

#### b) Sensibilisation des sous-traitants et fournisseurs au Développement Durable

Soitec souhaite intégrer ses fournisseurs et sous-traitants dans son programme de Développement Durable. Cette intégration passe d'abord par une optimisation de la Supply Chain : l'attention portée à l'impact environnemental de la logistique sensibilise fournisseurs et sous-traitants. Ces premières étapes visent à entraîner nos partenaires dans une réflexion plus large sur le Développement Durable.

- Soitec a organisé son réseau transport en optant pour la mise en place de plates-formes logistiques situées au plus près de ses principaux clients : Japon, Singapour. Cette organisation permet d'effectuer des expéditions groupées au départ de Bernin et contribue à l'optimisation des volumes, du poids, des circuits et par là même à la diminution de l'impact carbone.
- Nous incitons nos fournisseurs et nos clients à s'engager avec nous dans des approches permettant la diminution des gaz à effet de serre, notamment en travaillant avec eux à regrouper les transports sur des jours spécifiques plutôt que de multiplier les expéditions de petites quantités.
- Quand les délais s'y prêtent, le transport maritime reste favorisé pour des transferts d'équipements, mais également pour certains approvisionnements de consommables.
- lors des négociations de contrats, nos clients sont automatiquement orientés vers des solutions de livraisons utilisant des containers réutilisables.
- le dispositif de navettes dédiées pour les principaux clients européens permet la réutilisation des emballages d'expédition (containers plastiques et cales en mousse). Le client nous les retourne via la navette et elles peuvent ainsi resservir lors d'une prochaine expédition d'où une diminution notable des déchets.
- La qualification et l'utilisation systématique de cartons d'emballage plus petits a également permis de réduire d'environ d'un tiers le volume transporté lors des expéditions de nos produits finis.

### 3.3.4 Loyauté des pratiques

#### Politique globale

Jusqu'à présent, Soitec n'a pas eu d'activité sur des marchés sensibles en termes de corruption, et la nature de ses activités, strictement *B to B*, rendait la question peu pertinente. Soitec n'a jamais connu de scandale associé à ce thème.

Avec l'évolution de l'activité solaire, Soitec mettra en place les préventions *ad hoc* en conformité avec les règles internationales. Mais d'ores et déjà, le Code de Bonne Conduite de Soitec impose un strict respect de la législation nationale et internationale à cet égard.

Déployé sur l'ensemble des sites, il définit les comportements à adopter : cette charte illustre la volonté de RSE de Soitec.

En ce qui concerne la santé et la sécurité des consommateurs, Soitec n'a pas de mesure spécifique à ce jour en raison de son activité *B to B* et du faible impact de ses produits à cet égard.

## **Intégration des indicateurs de développement durable « Grenelle 2 » dans le rapport de gestion de Soitec**

---

### **Exhaustivité des informations :**

Soitec présente dans le tableau ci-dessous un tableau indiquant à quelle page du rapport il est possible de retrouver les indicateurs Grenelle 2. Lorsque Soitec n'a pas pu ou souhaité encore mettre en place les indicateurs, nous en précisons la raison.

### **Comparabilité des indicateurs :**

Le décret demande que dans la mesure du possible, les indicateurs donnés dans le reporting RSE le soient sur deux ans. A chaque fois que cela était possible, une comparaison avec des données de 2014-2015 a été effectuée dans le tableau ci-après.

### **Périmètre des informations :**

Soitec a mis en place des indicateurs de niveau groupe autant que possible. Pour autant, le recentrage de la Société sur son cœur de métier concentre les informations sur le site de Bernin, actuellement seul site de production.

### **Exposition de Soitec au changement climatique :**

L'activité et les implantations de Soitec n'exposent pas directement le Groupe aux impacts du changement climatique.

### **Consommation de métaux ou terres rares :**

L'activité de Soitec ne requiert aucune consommation significative de métaux ou matériaux rares.

Informations demandées dans l'Article 225 de la loi Grenelle 2	Correspondance (pages du rapport)	Périmètre des données	Comparabilité avec 2014-2015 communiquée dans le Rapport de gestion
<b>Informations sociales</b>			
<b>a) Emploi</b>			
Effectif total	3.1.1 Etat des effectifs plus Diversité des effectifs plus Personnel féminin, page 39	Groupe	Pages 44 à 45
La répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	3.1.1 Etat des effectifs et 3.1.4 Personnel féminin pages 39, 40 et 43	Groupe	Pages 44 à 45
Les embauches et les licenciements	3.1.1 Evolution des effectifs, page 39	Groupe	Page 45
Les rémunérations et leur évolution	3.1.3 Rémunération. Politique salariale, page 43	Groupe	Page 47
<b>b) Organisation du travail</b>			
L'organisation du temps de travail	3.1.2 Organisation du travail, pages 40 et 41	Groupe	Page 45
L'absentéisme	3.1.2 Organisation du travail, page 41	Groupe	Page 45
<b>c) Relations sociales</b>			
L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec lui	3.1.5 Responsabilité sociale de l'entreprise et dialogue social pages 43 et 44	Bernin	Page 50
Le bilan des accords collectifs	3.1.5 Relations professionnelles et accords d'entreprise, pages 45 et 46	Bernin	Page 50
<b>d) Santé et sécurité</b>			
Les conditions d'hygiène et de sécurité au travail	3.1.6 Conditions d'hygiène et sécurité, page 46	Bernin	Pages 50-51
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	3.1.6 Conditions d'hygiène et sécurité, page 46	Bernin	Page 50
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	3.1.6 Conditions d'hygiène et sécurité, page 46	Bernin	Page 50
<b>e) Formation</b>			
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	3.1.7 Formation, page 47	Groupe	Page 51
Le nombre total d'heures de formation	3.1.7 Formation, page 47	Groupe	Page 51
<b>f) Egalité de traitement</b>			
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	3.1.4 Personnel féminin, page 43	Groupe	Page 47
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	3.1.5 Emploi et insertion des travailleurs handicapés, pages 44-45	Bernin	Pages 48-49
La politique de lutte contre les discriminations	3.1.5 Politique de lutte contre les discriminations, page 44	Groupe	Pages 47-48
<b>g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives :</b>			
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	3.1.8 Promotion et respect des conventions de l'OIT, pages 47-48	Bernin	Pages 51-52
à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession □	3.1.8 Promotion et respect des conventions de l'OIT, pages 47-48	Bernin	Pages 51-52
à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	3.1.8 Promotion et respect des conventions de l'OIT, pages 47-48	Bernin	Pages 51-52
à l'abolition effective du travail des enfants	3.1.8 Promotion et respect des conventions de l'OIT, pages 47-48	Bernin	Pages 51-52





Informations environnementales			
a) Politique générale en matière environnementale			
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	3.2.2 Système de management et 3.2.4 Evaluation des impacts environnementaux et amélioration des performances, pages 48 à 58	Bernin	Pages 52-53
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	3.2.3 Investissements structurels et humains, pages 48-49 et 3.2.6 page 56	Bernin	Pages 63-64
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	3.2.3 Investissements structurels et humains, pages 48-49	Bernin	Pages 63-64
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	3.2.1 Politique et objectifs environnementaux page 48	Bernin	Page 52
b) Pollution et gestion de déchets			
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	3.2.5.1, 3.2.5.2, 3.2.5.3, pages 50 à 52	Bernin	Pages 56 à 58
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	3.2.7, pages 62-63	Bernin	Pages 69-70
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	3.2.5.4 Nuisances sonores, page 52	Bernin	Page 65
c) Utilisation durable des ressources			
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	3.2.5.5, page 53	Bernin	Pages 58 à 61
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	3.2.5.5, page 54	Bernin	Page 63
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	3.2.5.5, pages 53 à 54, 58	Bernin	Pages 58 à 61
L'utilisation des sols	3.2.8 Utilisation des sols page 58	Bernin	<i>Information non traitée car peu impactante pour Soitec</i>
d) Changement climatique			
Les rejets de gaz à effet de serre (GES)	3.2.7 Bilan Carbone, pages 56 à 58	Bernin	Page 64
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	3.2.7 Bilan Carbone, pages 56 à 58	Bernin	Page 64
e) Protection de la biodiversité			
Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	3.2.9, page 58	Bernin	Page 65

<b>Informations sociétales</b>			
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société			
en matière d'emploi et de développement régional	3.3.1 a) et b), pages 65-66	Bernin	Pages 65-66
sur les populations riveraines ou locales	3.3.2 page 60	Bernin	Page 66
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines			
Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	3.3.2, page 60	Bernin	Page 67
Les actions de partenariat ou de mécénat	3.3.3, pages 60 à 61	Bernin	Page 60
c) Sous-traitance et fournisseurs			
La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	3.3.3 a), pages 60 à 61	Bernin	Page 67
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	3.3.3 b), page 61	Bernin	Pages 67 à 68
d) Loyauté des pratiques			
Les actions engagées pour prévenir la corruption	3.3.3 a), page 61	Bernin	Page 68
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Non traité car sans objet	N/A	Non traité
e) Les autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	3.3.4 Loyauté des pratiques page 61	Groupe	Pages 68

## Chapitre 4. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

---

Les coûts de recherche et développement sont comptabilisés en charges au fur et à mesure de leur occurrence si les critères requis par la norme IAS 38 pour permettre leur activation au bilan ne sont pas vérifiés.

Les coûts de recherche et développement sont comptabilisés en charges au fur et à mesure de leur occurrence si les critères requis par la norme IAS 38 pour permettre leur activation au bilan ne sont pas vérifiés.

Les coûts de recherche et développement sont constitués pour l'essentiel des éléments suivants :

- salaires et charges sociales,
- coûts d'exploitation des salles blanches et des équipements nécessaires aux activités de recherche et développement,
- matière consommée pour la mise au point et la fabrication de prototypes
- sous-traitance auprès de centres publics de recherche ou de laboratoire privés, accords de coopération,
- coûts liés au maintien et au renforcement des droits de propriété intellectuelle du Groupe.

Sous réserve que les conventions soient signées et les autorisations administratives obtenues, les montants reçus dans le cadre de contrats d'aide sont déduits des coûts bruts de recherche et développement pour aboutir à un montant net imputé au compte de résultat.

Une partie des aides contribuant au financement des activités de R&D peut être octroyée sous la forme d'avances remboursables. Conformément aux normes IAS 38 et IAS 20, si le Groupe considère que l'avancement technique et commercial des projets rend leur probabilité de succès peu élevée, les frais de développement correspondants ne sont pas activés mais sont enregistrés directement en résultat et les avances remboursables correspondantes sont comptabilisées en déduction de ces frais, indépendamment des notifications de la part des organismes financeurs qui ne peuvent intervenir qu'ultérieurement lors des passages de jalon mettant un terme aux programmes ou ouvrant la période au remboursement des avances.

Le Groupe pourra être amené, en fonction de l'évolution des probabilités de succès technique ou commercial des projets concernés, à constater un passif financier au regard des perspectives de chiffre d'affaires généré par les nouveaux produits développés dans le cadre des programmes d'aide. Ainsi, une partie des avances remboursables perçues au titre des programmes d'aide Nanosmart et G<sup>2</sup>REC a été comptabilisée en résultat sur la base des hypothèses de remboursement dérivant du plan d'affaires. Une forte correction à la hausse des prévisions à long terme de ventes de FD-SOI ou de SOI pour les applications de radiofréquence pourrait conduire au reclassement en dette d'une partie des aides passées en résultat. Le montant théorique maximum qui pourrait être reclassé est de 15 millions d'euros, la probabilité d'atteindre un tel niveau étant extrêmement faible. Inversement, en cas de révision à la baisse des prévisions de ventes, le montant maximum d'avances figurant au passif du bilan et qui pourraient être reclassées en résultat, est de 12 millions d'euros.

Soitec S.A. bénéficie d'un crédit d'impôt recherche (CIR). Ce crédit est présenté en déduction des coûts de recherche et développement conformément à la norme IAS 20. Le montant du CIR enregistré dans les états financiers pour l'exercice 2015-2016 s'élève à 11 millions d'euros.

Les dépenses nettes de recherche et développement ont connu un recul sensible à 17 millions d'euros (7% du chiffre d'affaires), contre 25 millions d'euros (15% du chiffre d'affaires) pour l'exercice précédent. Cette évolution traduit une baisse des coûts du fait de l'abandon de programmes liés à des activités non stratégiques et une forte croissance du montant des aides, en partie en raison du décalage entre la date de signature des contrats de financement, qui permet la reconnaissance des aides en compte de résultat, et la date de démarrage effective des programmes, parfois antérieure de plusieurs mois.

# Chapitre 5. INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Ce chapitre constitue une partie du rapport de gestion de Soitec S.A., relative aux informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats du Groupe. Il convient de le lire en parallèle avec les états financiers annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2016 (ci-après "les Comptes Consolidés").

## 5 SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT DU GROUPE

### 5.1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Ce chapitre constitue une partie du rapport de gestion de Soitec S.A. Il doit être lu en parallèle avec les états financiers annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2016 et figurant au paragraphe 20.3.1 du Document de Référence 2015-2016. Ci-dessous (les «comptes consolidés»).

En application du Règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), adoptées par l'Union européenne et rendues obligatoires à la clôture des comptes.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du Comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du Comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

Il est renvoyé à l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.2.

Les règles et méthodes comptables appliquées pour la préparation des états financiers sont identiques à celles utilisées dans les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2015, après prise en compte ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le Groupe a décidé de comptabiliser en activités abandonnées les résultats du secteur Energie Solaire et du segment Autres Activités à partir du premier semestre de l'exercice 2015-2016, l'avancement du plan de sortie de ces activités ayant permis de vérifier le respect des critères de la norme IFRS 5. Pour permettre la comparaison, les états financiers pour l'exercice 2014-2015 ont été retraités de la même façon.

### 5.2 ACTIVITE DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2015-2016

L'activité de l'exercice 2015-2016 est marquée par une forte croissance des ventes qui a contribué, avec la poursuite des efforts de réduction des coûts et le recentrage sur l'Electronique, à une amélioration significative du résultat opérationnel.

Compte de résultat

(en millions d'euros)	2013-2014	2014-2015 (publié)	2014-2015 (retraité*)	2015-2016
Chiffre d'affaires	247,1	222,9	171,6	233,2
Marge brute	(55,7)	(30,8)	26,6	62,2
Résultat Opérationnel Courant	(137,3)	(125,9)	(22,9)	22,4
Autres Prod & Charges Opérationnelles	(82,4)	(151,5)	(22,3)	(29,4)
Résultat Opérationnel	(219,6)	(277,3)	(45,2)	(7,0)
Résultat des activités abandonnées	-	-	(201,8)	(38,6)
Résultat net (Part du Groupe)	(236,7)	(259,2)	(258,7)	(71,7)
BNPA non dilué en euro	(1,45)	(1,23)	(1,23)	(0,31)

\* Résultats du secteur Energie Solaire présentés en activités abandonnées en application de la norme IFRS 5 ; impact de la norme IFRIC 21 sur les taxes. Pour faciliter la comparaison entre les deux exercices, les analyses ci-dessous se basent sur les résultats retraités pour ce qui concerne l'exercice 2014-2015.

Le chiffre d'affaires total consolidé sur les activités poursuivies ressort en hausse de 36 % à 233 millions d'euros

en 2015-2016 contre 172 millions d'euros en 2014-2015. Cette croissance est imputable à la forte augmentation des volumes de vente du segment Electronique. Par ailleurs, l'évolution favorable des taux de change explique pour plus de 40% (27 millions d'euros sur une croissance totale de 61 millions d'euros) la croissance des ventes de l'Electronique, qui sont pour près de 100% libellées en dollars.

La marge brute connaît une forte amélioration, passant de 27 millions d'euros (15,5% du chiffre d'affaires) à 62,2 millions d'euros (26,7% du chiffre d'affaires) sous l'effet combiné de la croissance des volumes de vente de plaques de 200 mm et de l'amélioration de la parité euro-dollar.

La poursuite des efforts de réduction des coûts et l'augmentation du montant des aides se traduisent par une baisse de 19% de la somme des coûts de recherche et développement et des frais administratifs et commerciaux, qui passent de 49,5 millions d'euros en 2014-2015 à 39,9 millions d'euros en 2015-2016, permettant au Groupe d'afficher un résultat opérationnel courant positif de 22,4 millions d'euros (9,6% du chiffre d'affaires), contre une perte opérationnelle courante de 22,9 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Les autres produits et charges opérationnelles sont principalement constitués d'une charge de 20,1 millions d'euros résultant des tests de dépréciation des actifs non courants (salle blanche de Singapour), le solde correspondant principalement aux frais engagés en début d'exercice pour la restructuration de la dette dans le cadre du protocole de conciliation.

Pour l'exercice 2015-2016, le résultat des activités abandonnées est principalement composé du résultat des Autres Activités (charge de 12,4 millions d'euros) et d'une perte de change résultant de la réintégration au compte de résultat des écarts de conversion des comptes des filiales hébergeant des activités dans le domaine de l'énergie solaire, comptabilisés antérieurement en capitaux propres, ainsi que du résultat de change latent sur les prêts en devises octroyés aux mêmes filiales.

Le résultat net (part du Groupe) ressort en perte à -71,7 millions d'euros, en forte amélioration par rapport à la perte de 258,7 millions d'euros constatée pour l'exercice 2014-2015. Le résultat net par action sur une base non diluée est une perte de 0,31 euros contre une perte de 1,23 euros pour l'exercice précédent.

## Bilan

Pour les besoins de comparaison à périmètre constant, la part des actifs et passifs du segment Energie Solaire et reclassée en Activités abandonnées, a été isolée et est présentée dans le tableau ci-dessous.

Actifs (en milliers d'euros)	31 mars 2016	31 mars 2015	31 mars 2015 Détail du bilan des activités abandonnées du segment Energie Solaire*	31 mars 2015 Présentation retraitée des Activités abandonnées du segment Energie Solaire
<b>Actifs non courants :</b>				
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	3 823	8 842		8 842
Projets de développement capitalisés	1 855	2 226		2 226
Immobilisations corporelles	120 642	156 736		156 736
Projets de centrales solaires	-	1 600	1 600	-
Actifs d'impôts différés	-	-		
Titres mis en équivalence	-	-		
Actifs financiers non courants	8 900	5 739	561	5 178
Autres actifs non courants	24 692	28 961	269	28 692
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>159 912</b>	<b>204 104</b>	<b>2 430</b>	<b>201 674</b>
<b>Actifs courants :</b>				
Stocks	30 910	33 073	5 013	28 060
Clients et comptes rattachés	40 436	43 812	1 638	42 174
Autres actifs courants	17 508	18 894	5 323	13 572
Actifs financiers courants	1 444	1 311	328	983
Trésorerie et équivalents de trésorerie	49 068	22 911		22 911
Total des actifs courants	139 366	120 001	12 302	107 700
Actifs destinés à être cédés	22 054	69 435	-	69 435
Actifs des activités abandonnées	3 802	-		14 731
<b>Total de l'actif</b>	<b>325 134</b>	<b>393 540</b>	<b>14 731</b>	<b>393 540</b>

- Actifs et passifs du secteur Energie Solaire présentés en Activités abandonnées en application de la norme IFRS 5.

Capitaux propres et passifs (en milliers d'euros)	31 mars 2016	31 mars 2015	31 mars 2015 Détail du bilan des activités abandonnées du segment Energie Solaire	31 mars 2015 Présentation retraitée des Activités abandonnées du segment Energie Solaire
<b>Capitaux propres :</b>				
<b>Total des capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>	<b>(7 111)</b>	<b>49 958</b>	<b>(36)</b>	<b>49 994</b>
<b>Passifs non courants</b>				
Dettes financières à long terme	159 980	123 552	1 947	121 605
Passifs d'impôts différés	-	-		156 736
Provisions et autres passifs non courants	14 148	17 543	2 055	15 488
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>174 128</b>	<b>141 095</b>	<b>4 002</b>	<b>137 093</b>
<b>Passifs courants :</b>				
Dettes financières à court terme	58 960	49 455	2 755	46 700
Fournisseurs	42 551	52 279	5 199	47 080
Provisions et autres passifs courants	40 123	83 902	37 014	46 888
<b>Total des passifs courants</b>	<b>141 634</b>	<b>185 635</b>	<b>44 968</b>	<b>140 668</b>
Passifs destinés à être cédés	-	16 852	-	16 852
Passifs des activités abandonnées	16 483	-		48 933
<b>Total du passif</b>	<b>325 134</b>	<b>393 540</b>	<b>48 933</b>	<b>393 540</b>

La trésorerie disponible du Groupe s'est améliorée au cours de l'exercice 2015-2016, passant de 22,9 millions d'euros au 31 mars 2015 à 49,1 millions d'euros au 31 mars 2016. Cette amélioration est essentiellement due aux financements mis en place auprès de ses partenaires Shin Etsu Handotai (SEH), Bpifrance Participations, le CEA et Realta leasing.

L'endettement financier hors activités abandonnées est passé de 168,3 millions d'euros au 31 mars 2015 à 219 millions d'euros au 31 mars 2016. L'endettement net a augmenté au cours de l'exercice, passant de 145,4 millions d'euros au 31 mars 2015 à 169,9 millions au 31 mars 2016. Dans le même temps, les fonds propres sont passés de 50 millions d'euros à -7,1 millions d'euros au 31 mars 2016.

## 5.3 SITUATION ET RESULTATS DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2015-2016

### 5.3.1 Chiffre d'affaires

La division Electronique représente 100 % du chiffre d'affaires du Groupe sur l'exercice 2015-2016 (comme pour l'exercice 2014-2015 retraité). En forte croissance sur l'exercice (36%), les ventes s'élèvent à 233 millions d'euros.

#### Répartition par produit des ventes de la Division Electronique

Millions d'euros	Ventes 2015 - 2016	Ventes 2014 - 2015	Variation annuelle (en %)	Principaux clients	Produits	Applications
Royalties	9,1	4,2	117%			
GaAs	-	2,3	-100%	TriQuint, UMS	GaAs wafers	RF
SOI 200mm	170,5	120,6	41%	TSMC, UMC, Global Foundries, NXP, Tower Jazz, Sony	eSI, HR SOI, Power SOI	Smartphones, Tablets, Automotive, Industrial
SOI 300mm	53,6	44,6	20%	Global Foundries, ST Microelectronics	PD SOI, FD SOI	Servers, PCs, Gaming, Smartphones
<b>Total</b>	<b>233,2</b>	<b>171,6</b>	<b>36%</b>			

Par rapport à l'exercice précédent, les ventes de plaques de 200 mm augmentent de 42% à 170,5 millions d'euros contre 120 millions d'euros en 2014-2015. Ces plaques sont principalement destinées aux applications de radiofréquence (RF) et à l'électronique de puissance. L'unité de production de plaques de 200 mm de Bernin est désormais utilisée à pleine capacité. L'accord passé avec le sous-traitant chinois Simgui donnera accès à des capacités supplémentaires pour répondre à une demande en croissance.

Les ventes de plaques SOI 300 mm sont en hausse de 13% à 53,6 millions d'euros, contre 47 millions d'euros en 2014-2015. Certains produits PD-SOI dédiés aux marchés des PC et des consoles de jeux arrivent en fin de vie. Le Groupe continue à œuvrer à la qualification de ses plaques de 300 mm en silicium sur isolant totalement déplété (FD-SOI) auprès de grandes fonderies, afin de capter le fort potentiel de croissance du marché des applications dédiées à l'électronique grand public, à l'automobile et à l'industrie. Le marché de la radiofréquence (RF) offre également des perspectives de demande pour les plaques de 300 mm.

En 2014-2015, les ventes Digital du segment Electronique comprenaient en partie les matériaux AsGa (arséniure de gallium). Le fonds de commerce de cette activité a été cédé au cours de l'exercice 2014-2015.

#### *Répartition du chiffre d'affaires de la Division par client*

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Cinq premiers clients	61 %	67 %	57 %
Client n 6 à n°10	19 %	21 %	28 %
Autres clients/royalties	20 %	11 %	15 %

#### *Répartition géographique du chiffre d'affaires de la Division (300 mm + petits diamètres + matériaux III-V)*

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Etats-Unis	39 %	39 %	28 %
Europe	41 %	29 %	41 %
Asie	20 %	32 %	31 %

Les cinq premiers clients représentent 57 % des ventes pour l'exercice 2015-2016 contre 67% pour l'exercice précédent.

#### **Autres activités**

Ce secteur regroupe les activités Lighting (1,2 million de chiffres d'affaires en 2015-2016 contre 1.8 million en 2014-2015) et Equipment (3 millions de ventes en 2015-2016 contre 6.3 millions en 2014-2015). Dans le cadre de la stratégie de recentrage sur l'activité Electronique, la Groupe a vendu en mars 2016 sa filiale Altatech, qui hébergeait l'activité Equipment. Le même mois, le personnel et les actifs résiduels de l'activité Lighting ont été transférés à une société non consolidée nommée Ceotis, après que le Groupe a conclu en décembre 2016 la vente de sa filiale Soitec Phoenix Labs, qui hébergeait les activités de recherche et développement dans le domaine de l'éclairage. En application de la norme IFRS 5 relative aux activités abandonnées, les résultats financiers de cette activité ne sont plus détaillés, mais regroupés sur une seule ligne du compte de résultat consolidé, représentant l'impact sur le résultat net du Groupe.

#### **Division Energie Solaire**

Le chiffre d'affaires réalisé par le segment Energie Solaire s'établit à 22,5 millions d'euros contre 43,2 millions d'euros en 2014-2015. En application de la norme IFRS 5 relative aux activités abandonnées, les résultats financiers de cette activité ne sont plus détaillés, mais regroupés sur une seule ligne du compte de résultat consolidé, représentant l'impact sur le résultat net du Groupe.

### **5.3.2 Marge brute**

La marge brute correspond au chiffre d'affaires total diminué du coût des ventes. Le coût des ventes est égal à la somme des coûts de production et de distribution ainsi que des redevances de brevets (principalement CEA-Leti pour l'utilisation de la technologie SmartCut™).

La marge brute du segment Energie Solaire et du segment Autres Activités n'apparaît pas dans la marge brute du Groupe compte tenu de son reclassement en activités abandonnées au niveau du résultat net.

Les coûts de production comprennent les coûts des matières premières, essentiellement du silicium, les coûts de fabrication, dont les coûts de main-d'œuvre directe, l'amortissement et les frais de maintenance du matériel de production et des infrastructures de la salle blanche, la quote-part des frais généraux affectés à la production.

L'impact de la croissance du chiffre d'affaires sur la marge brute en 2015-2016 a été très positif. La marge brute s'est fortement améliorée, passant de 26.6 millions d'euros (16% du chiffre d'affaires) en 2014-2015 à 62,2 millions d'euros (26,7% du chiffre d'affaires) en 2015-2016. L'accroissement provient exclusivement du segment Electronique grâce à une forte croissance du volume de ventes de plaques de 200 mm.

### 5.3.3 Frais de recherche et développement

Les coûts de recherche et développement sont comptabilisés en charges au fur et à mesure de leur occurrence si les critères requis par la norme IAS 38 pour permettre leur activation au bilan ne sont pas vérifiés.

Les coûts de recherche et développement sont constitués pour l'essentiel des éléments suivants :

- salaires et charges sociales,
- coûts d'exploitation des salles blanches et des équipements nécessaires aux activités de recherche et développement,
- matière consommée pour la mise au point et la fabrication de prototypes
- sous-traitance auprès de centres publics de recherche ou de laboratoire privés, accords de coopération,
- coûts liés au maintien et au renforcement des droits de propriété intellectuelle du Groupe.

Sous réserve que les conventions soient signées et les autorisations administratives obtenues, les montants reçus dans le cadre de contrats d'aide sont déduits des coûts bruts de recherche et développement pour aboutir à un montant net imputé au compte de résultat.

Une partie des aides contribuant au financement des activités de R&D peut être octroyée sous la forme d'avances remboursables. Conformément aux normes IAS 38 et IAS 20, si le Groupe considère que l'avancement technique et commercial des projets rend leur probabilité de succès peu élevée, les frais de développement correspondants ne sont pas activés mais sont enregistrés directement en résultat et les avances remboursables correspondantes sont comptabilisées en déduction de ces frais, indépendamment des notifications de la part des organismes financeurs qui ne peuvent intervenir qu'ultérieurement lors des passages de jalon mettant un terme aux programmes ou ouvrant la période au remboursement des avances.

Le Groupe pourra être amené, en fonction de l'évolution des probabilités de succès technique ou commercial des projets concernés, à constater un passif financier au regard des perspectives de chiffre d'affaires généré par les nouveaux produits développés dans le cadre des programmes d'aide. Ainsi, une partie des avances remboursables perçues au titre des programmes d'aide Nanosmart et G<sup>2</sup>REC a été comptabilisée en résultat sur la base des hypothèses de remboursement dérivant du plan d'affaires. Une forte correction à la hausse des prévisions à long terme de ventes de FD-SOI ou de SOI pour les applications de radiofréquence pourrait conduire au reclassement en dette d'une partie des aides passées en résultat. Le montant théorique maximum qui pourrait être reclassé est de 15 millions d'euros, la probabilité d'atteindre un tel niveau étant extrêmement faible. Inversement, en cas de révision à la baisse des prévisions de ventes, le montant maximum d'avances figurant au passif du bilan et qui pourraient être reclassées en résultat, est de 12 millions d'euros.

Soitec S.A. bénéficie d'un crédit d'impôt recherche (CIR). Ce crédit est présenté en déduction des coûts de recherche et développement conformément à la norme IAS 20. Le montant du CIR enregistré dans les états financiers pour l'exercice 2015-2016 s'élève à 11 millions d'euros.

Les dépenses nettes de recherche et développement ont connu un recul sensible à 17 millions d'euros (7% du chiffre d'affaires), contre 25 millions d'euros (15% du chiffre d'affaires) pour l'exercice précédent. Cette évolution traduit une baisse des coûts du fait de l'abandon de programmes liés à des activités non stratégiques et une forte croissance du montant des aides, en partie en raison du décalage entre la date de signature des contrats de financement, qui permet la reconnaissance des aides en compte de résultat, et la date de démarrage effective des programmes, parfois antérieure de plusieurs mois.

### 5.3.4 Frais commerciaux et de marketing

Les frais commerciaux et de marketing de l'activité Electronique sont restés stables et s'élèvent à 5,6 millions d'euros contre 5,7 millions d'euros l'année précédente.

### 5.3.5 Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs s'inscrivent en recul de 6% pour ressortir à 17,7 millions d'euros en 2015-2016 contre 18,9 millions d'euros en 2014-2015. Cette amélioration est le résultat d'une politique continue de réductions de coûts. Les frais généraux et administratifs n'incluent pas les coûts relatifs à la restructuration du Groupe et aux opérations de recapitalisation, qui sont inscrits en autres charges opérationnelles ou en réduction de la prime d'émission, le cas échéant.



### 5.3.6 Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant est calculé en déduisant de la marge brute les frais nets de recherche et développement, les frais généraux et administratifs et les frais commerciaux et de marketing. Sous l'effet combiné de la baisse de ces frais et de l'augmentation de la marge brute, le résultat opérationnel courant est en forte amélioration, ressortant positif à 22,4 millions d'euros contre une perte de -22,9 millions d'euros en 2014-2015.

### 5.3.7 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est constitué du résultat opérationnel courant et des autres produits et charges opérationnels.

Pour l'exercice 2015-2016, le Groupe a enregistré une charge nette non courante de 29 millions d'euros (contre une charge nette de 22,3 million d'euros en 2014-2015).

Cette charge résulte en partie des frais juridiques et de conseil qui ont été engagés dans le cadre de la procédure de conciliation et de la réorganisation du portefeuille d'activités du Groupe. Elle inclut des coûts nets de restructuration, hors activité solaire.

Les autres charges opérationnelles en 2015-2016 comprennent également l'impact du test de dépréciation des actifs non courants comptabilisés sur la valeur de la salle blanche de Singapour (20,1 millions d'euros).

Le résultat opérationnel est une perte de 7,0 millions d'euros, contre une perte de 45,2 millions d'euros pour l'exercice précédent.

### 5.3.8 Résultat financier

Sur l'exercice 2015-2016, le résultat financier net du Groupe enregistre une charge de 22,5 millions d'euros à comparer à une charge de 11,4 millions d'euros sur l'exercice précédent.

Cette charge s'explique par les éléments suivants :

Le résultat financier hors résultat de change est une perte de 22,7 millions d'euros en 2015-2016, contre une perte de 17,7 millions d'euros en 2014-2015.

- En 2015-2016, une charge financière de 10,2 millions d'euros est enregistrée au titre des Océanes 2018 pour lesquelles les coupons sont versés semestriellement, le 18 septembre et le 18 mars.

- Le dépôt de garantie lié à l'emprunt obligataire de la centrale solaire de Touwsrivier en Afrique du Sud a fait l'objet d'une provision complémentaire d'un montant de 5,0 millions d'euros en septembre 2015, portant sa valeur nette à l'actif du bilan à 2,7 millions d'euros.

- Dans le cadre du protocole de conciliation homologué par le Tribunal de Commerce de Grenoble en mai 2015, les lignes de crédit bancaires ont fait l'objet d'un moratoire et l'échéance de la dette de 37,2 millions d'euros a été reportée au 30 novembre 2019. Le taux d'intérêt est compris entre de 0,57 % et 0,96 %. Pour l'exercice 2015-2016, la charge d'intérêts s'élève à 0,3 million d'euros. Les intérêts sont capitalisés et remboursables au terme du prêt.

- Par ailleurs, de nouveaux prêts ont été accordés par le CEA, la société Shin Etsu Handotai et la BPI pour un montant total initial de 54 millions d'euros. Ces nouveaux prêts - rémunérés à des taux compris entre 2,99 % et 12,00 % - arriveront à échéance en mai 2016. En 2015-2016, la charge d'intérêts s'élève à 2,6 millions d'euros. Un remboursement partiel sur ces prêts à hauteur de 11,9 millions d'euros a été réalisé au cours du premier semestre 2016.

- Le Groupe a signé un nouveau contrat de location-financement portant sur les équipements de production. Une première tranche a été finalisée en octobre 2014 pour un montant de 11 millions d'euros, conclu pour une durée de 3 ans et portant intérêt au taux de 7,04 %. Une seconde tranche a été finalisée en août 2015 pour un montant de 11 millions d'euros, conclu pour une durée de 3 ans et portant intérêt au taux de 11,40 %. En 2015-2016, la charge d'intérêts s'élevait à 1,3 million d'euros.

Le résultat de change est un gain de 0,2 million d'euros contre un gain de 6,2 millions d'euros l'exercice précédent. Il résulte pour l'essentiel de la variation du dollar contre l'euro. Ce résultat de change se décompose entre :

- Un gain de change net réalisé de 2,8 millions d'euros en 2015-2016 contre un gain de 5,9 million d'euros en 2014-2015.

- Une perte de change latente nette de 2,6 millions d'euros en 2015-2016 contre un profit de 0,3 million d'euros en 2014-2015.

### 5.3.9 Résultat des activités abandonnées

Le résultat net des activités abandonnées est une perte de 38,4 millions d'euros sur l'exercice 2015-2016. Il se décompose en une perte de 26 millions d'euros sur le segment Energie Solaire et une perte de 12,4 millions sur le Segment des Autres Activités (éclairage et équipements).

La rupture des négociations avec ConcenSolar pour la cession de certains actifs de l'activité Energie Solaire, annoncée dans le communiqué de presse du 5 août 2015, a conduit Soitec à poursuivre son plan d'arrêt des activités de production et de recherche et développement à San Diego (Etats-Unis) et Freiburg (Allemagne) et la vente des actifs résiduels. Les critères de la norme IFRS 5 étant vérifiés au 31 mars 2016, le résultat net des activités abandonnées est donc présenté sur une seule ligne « Résultat net des activités abandonnées » au niveau du résultat net.

Le résultat opérationnel courant des activités abandonnées du segment Energie Solaire est un gain de 1,7 million d'euros pour l'exercice 2015-2016. Le résultat opérationnel est un gain de 1,4 million d'euros, qui s'explique principalement par la reprise de provisions sur garanties pour 1 million d'euros.

Le solde des provisions pour restructuration pour le segment Energie Solaire se monte à 11,2 millions d'euros. La perte de 26 millions d'euros résulte principalement de la variation des taux de change : d'une part, conformément à la norme IFRS 5, le reclassement en résultat des écarts de conversion cumulés inscrits au bilan des filiales hébergeant les activités abandonnées (charge de 22,4 millions d'euros pour les filiales américaines et de 8 millions d'euros pour les filiales sud-africaines) ainsi que des écarts de conversion sur les comptes courants qualifiés d'investissements nets correspondant au financement de l'usine de modules photovoltaïques de San Diego, historiquement enregistrés dans la situation nette (produit de 13,5 millions d'euros) ; d'autre part, perte de change latente sur les prêts à ces mêmes filiales, pour un montant de 10,5 millions d'euros.

Les principaux actifs financiers liés à la centrale solaire de Touwsrivier en Afrique du Sud ont été reclassés en actifs destinés à la vente en raison de l'avancement des démarches menées en vue de leur cession, qui permet d'envisager la conclusion d'une transaction dans un horizon de douze mois. Ils comprennent la participation de 20 % dans la société projet CPV Power Plant n°1, mise en équivalence, et des créances financières. Un dépôt de garantie a été maintenu en actif financier non courant. Tous les autres éléments du segment Energie Solaire sont désormais classés en activité abandonnées.

Par ailleurs, dans le segment "autres activités", dans le domaine de l'éclairage, le Groupe a cédé en décembre 2015 sa filiale américaine de recherche et développement Soitec Phoenix Labs. Les actifs résiduels et le personnel affectés à cette activité ont été transférés en mars 2016 à une société nouvellement constituée CEOTIS et non consolidée. La vente de la filiale française Altatech, dans le domaine de la vente d'équipements, a été conclue le 29 mars 2016. Du fait de leur cession effective sur l'exercice, ces activités sont également traitées comme activités abandonnées.

### 5.3.10 Résultats et impôts

Le résultat net (part du Groupe) ressort en perte à 71,6 millions d'euros en 2015-2016 contre une perte de 259 millions d'euros en 2014-2015.

Le résultat dilué par action est une perte de -0,31 euro, répartie entre les activités poursuivies (-0,14 euro) et les activités abandonnées (-0,17euro). Sur l'exercice 2014-2015, le résultat dilué par action était une perte de -1,23 euro par action, répartie entre les activités poursuivies (-0.28 euro) et les activités abandonnées (-0.95 euro).

### 5.3.11 Financement et ressources de liquidité

Le résultat net déficitaire pour l'exercice 2015-2016 a impacté les fonds propres consolidés, devenus négatifs à -7 millions d'euros au 31 mars 2016 contre +50 millions d'euros au 31 mars 2015. La dette financière brute se monte à 219 millions d'euros au 31 mars 2016 contre 168 millions d'euros au 31 mars 2015. La trésorerie disponible est passée de 22,9 millions d'euros au 31 mars 2015 à 49 millions d'euros au 31 mars 2016.

Les principaux postes de la dette financière sont les suivants : obligation convertible OCEANE arrivant à échéance en 2018, représentant un montant nominal de 103,2 millions d'euros et un montant net en passif non courant de 93,9 millions d'euros, après déduction de composante instruments de capitaux propres reclassée en situation nette conformément à la norme IAS 39 ; lignes de crédit bancaires pour 51 millions d'euros, réparties entre une part non courante de 45 millions d'euros et une part courante de 6,4 millions d'euros.

Des informations complémentaires sur le financement de la Société et du Groupe sont fournies en note 3.15 de l'annexe aux comptes consolidés relative aux emprunts et dettes financières.

### 5.3.12 Flux de trésorerie consolidés

Les flux de trésorerie résultant des activités opérationnelles ressortent négatifs pour l'exercice 2015-2016 à

hauteur de -12,4 millions d'euros. Ils se décomposent en un flux positif de 20,4 millions d'euros pour l'Electronique, compensé par des flux négatifs de -32,9 millions d'euros pour les activités abandonnées.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement s'établissent à 26,9 millions d'euros en 2015-2016, contre -28,8 millions d'euros en 2014-2015.

- Activités poursuivies: les flux ressortent à -7,3 millions d'euros en 2015-2016 contre -13,5 millions d'euros en 2014-2015. Cette évolution reflète une stabilité des décaissements liés aux investissements industriels de l'Electronique. Au cours de l'exercice 2014-2015, le Groupe avait par ailleurs réalisé des produits de cession d'actifs plus élevés de 5,4 millions d'euros principalement du fait de la vente du fonds de commerce de la filiale Soitec Specialty Electronics, compensés par des apports en capital qui concernaient principalement la filiale hébergeant la centrale solaire de Touwsrivier.

- Activités abandonnées : les flux s'établissent à +34,2 millions d'euros et concernent principalement des encaissements liés à la cession du bâtiment de San Diego (26,7 millions d'euros), des équipements à San Diego et Fribourg (3,1 millions d'euros), ainsi que de centrales solaires (2 millions d'euros). Lors du dernier trimestre 2015-2016, le Groupe a cédé deux projets en cours de développement, pour 0.3 million d'euros.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement ont été positifs (+ 12 millions d'euros). Ce montant se répartit entre :

- Les activités poursuivies à hauteur de +33 millions d'euros, dont les principaux éléments sont le nouvel emprunt de 54 millions d'euros et la signature d'un nouveau contrat de location de financement de 11 millions d'euros.

- Les activités abandonnées à hauteur de -21 millions d'euros, concernant principalement le remboursement de la dette liée au financement du bâtiment de San Diego pour 16,2 millions d'euros et le remboursement du prêt de la société Reflexite lié à l'acquisition de 50% des parts dans la co-entreprise Reflexite-Soitec Optical Technology, pour 2,3 millions d'euros.

Au 31 mars 2016, le Groupe disposait d'une trésorerie disponible (y compris équivalents de trésorerie) de 49 millions d'euros.

### **5.3.13 Bilan**

Se référer au paragraphe 5.1.2 ci-dessus

### **5.3.14 Facteurs susceptibles d'avoir un effet sur les revenus**

Se référer au paragraphe relatif aux facteurs de risque, dans le chapitre 2 du présent rapport de gestion

## **5.4 PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

Le Conseil d'administration est composé de treize membres. Outre le Président - Directeur Général, les onze autres membres ont été choisis en fonction de leur expérience du marché des semi-conducteurs ou de leur expérience professionnelle dans d'autres domaines utiles au développement du Groupe. Le marché des semi-conducteurs se distingue par un nombre limité d'intervenants, de sorte que le Groupe entretient ou est susceptible d'entretenir des relations d'affaires avec les sociétés ARM Holdings Plc, Shin-Etsu Handotai, Global Foundries et le CEA au sein desquelles Messieurs Douglas Dunn, Satoshi Onishi et Christophe Gégout occupent ou ont occupé respectivement des fonctions ainsi qu'il est décrit dans le tableau apparaissant au paragraphe 14.1.1.2. Informations et renseignements sur les administrateurs.

A l'occasion du plan de financement mis en place dans le cadre de la procédure de conciliation homologuée par le Tribunal de Commerce de Grenoble le 5 mai 2015, Shin Etsu Handotai Europe, BPIFrance Participations et le CEA Investissement ont consenti à la Société un concours financier d'un montant total de 54 millions d'euros. Les conditions de ces prêts sont décrites dans le chapitre 10.3 (conditions d'emprunt et structure de financement) de la première actualisation du document de référence 2014-2015, déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 mars 2016. La Société a effectué un remboursement partiel en août 2015, et du solde en mai 2016.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, les achats de matières premières réalisés auprès de la société Shin-Etsu Handotai ont représenté 57 963 milliers d'euros (37 718 milliers d'euros au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015).

La société Soitec SA a facturé au titre des redevances la société Shin-Etsu Handotai pour 2 675 milliers d'euros sur l'exercice 2015-2016 (2 014 milliers d'euros sur l'exercice 2014-2015).

Global Foundries est un des principaux clients de Soitec ; les ventes de plaques se sont montées à 83 161 milliers de dollars américains au cours de l'exercice 2015-2016 (24 054 milliers de dollars américains pour l'exercice 2014-2015). Au cours de l'exercice, Global Foundries a acquis l'activité microélectronique d'IBM, ce qui explique l'augmentation des volumes au cours de l'exercice.

Pour l'exercice 2015-2016, Soitec a versé au CEA 5 000 milliers d'euros au titre du contrat de recherche et développement et 3 447 milliers d'euros au titre des redevances de brevet.

Enfin, Soitec a conclu un contrat de collaboration commerciale avec la société Novaday dont Monsieur Joël Karecki est actionnaire. Le montant des achats s'est élevé à 41 milliers d'euros pour l'exercice 2015-2016.

## 5.5 CONTRATS IMPORTANTS

Au cours des exercices 2014-2015 et 2015-2016 et à l'exception des éléments décrits dans le chapitre 22 en page 49 de la première actualisation du document de référence 2014-2015 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 mars 2016, la Société n'a pas conclu, dans le cadre de ses activités, de contrat sortant du cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou constituant un engagement important pour l'ensemble du Groupe, en dehors des contrats de prêts consentis par Shin Etsu Handotai Europe, Bpifrance Participations et CEA Investissement auxquels il est fait référence dans le paragraphe précédent.

## 5.6 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Le 23 mai 2016, la Société a publié un communiqué de presse indiquant l'arrêt des poursuites en contrefaçon de brevet initiées par la société américaine Silicon Genesis.

La Société fait actuellement l'objet de vérifications de la part de l'administration fiscale et des douanes. Aucune notification de redressement n'a été reçue à la date de l'arrêté des comptes.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

## 5.7 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

### Augmentations de capital et remboursement d'une partie de la dette financière

Soitec a réalisé des augmentations de capital réservées respectivement à Bpifrance Participations, CEA Investissement et NSIG Sunrise, conformément aux décisions de l'Assemblée Générale du 29 avril 2016.

Dans le cadre de ces augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, Bpifrance Participations a souscrit 31.630.163 actions nouvelles représentant 8,54% du capital post opération au prix unitaire de 0,55 euro, soit une augmentation de capital d'un montant de 17.396.589,65 euros (prime d'émission incluse). A l'issue de cette opération, les participations en capital et en droits de vote de Bpifrance Participations s'établissent respectivement à 14,5% et 14,055%.

CEA Investissement a souscrit 53.701.944 actions nouvelles représentant 14,5% du capital post opération au prix unitaire de 0,55 euro, soit une augmentation de capital d'un montant de 29.536.069,20 euros (prime d'émission incluse). A l'issue de cette opération, les participations en capital et droits de vote de CEA Investissement s'établissent respectivement à 14,5% et 14,055%.

NSIG Sunrise a souscrit 53.701.944 actions nouvelles représentant 14,5% du capital post opération au prix unitaire de 0,55 euro, soit une augmentation de capital d'un montant de 29.536.069,20 euros (prime d'émission incluse). A l'issue de cette opération, les participations en capital et en droits de vote de NSIG Sunrise s'établissent respectivement à 14,5% et 14,055%.

Au total, ces trois opérations se traduisent par l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris de 139.034.051 actions nouvelles émises au prix unitaire de 0,55 euro, soit un montant total de 76.468.728,05 euros, prime d'émission incluse.

Puis la Société a réalisé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, en émettant 235 682 510 actions nouvelles au prix unitaire de 0,32 euros, représentant un montant total de 75 418

403,20 euros, prime d'émission incluse.

La réalisation des augmentations de capital pour un montant total brut de 151,9 millions d'euros (produit net d'environ 147 millions d'euros) a été affecté au remboursement du solde des prêts relais accordés en mai 2015 par BPI France Participations, CEA Investissement et Shin Etsu Handotaï et au paiement des intérêts, pour un montant total de 44,6 millions d'euros, au paiement des factures du CEA Leti qui faisaient l'objet d'un moratoire pour un montant de 7,8 millions d'euros, et au rachat de 62,45% des obligations convertibles arrivant à échéance en septembre 2018 pour un montant de 61,2 millions d'euros (24 978 254 obligations au prix unitaire coupon compris de 2,45 euros).

## **5.8 PERSPECTIVES DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2016-2017**

Comme indiqué dans la deuxième actualisation du document de référence 2014-2015 déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 2 mai 2016, les perspectives sont encourageantes : la croissance de la demande sur les produits pour les applications de radiofréquence et d'électronique de puissance devrait être robuste et compenser les effets de l'arrivée en fin de cycle de vie des produits PD SOI. Si tel était le cas, l'objectif pour l'activité Electronique serait d'atteindre, à taux de change constants, une croissance à un chiffre du chiffre d'affaires et un taux de marge d'EBITDA du même ordre que celui de l'exercice 2015-2016.

Pour le premier trimestre de l'exercice 2016-2017, le Groupe prévoit pour le secteur Electronique un chiffre d'affaires en ligne à taux de change constants avec celui du premier trimestre de l'exercice 2015-2016, soit une baisse d'environ 15% par rapport au quatrième trimestre de l'exercice 2015-2016.

A plus long terme, le Groupe compte profiter des perspectives prometteuses liées à la poursuite de l'adoption du FD SOI par l'industrie des semi-conducteurs.

## **Chapitre 6. INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPTES SOCIAUX**

---

Le présent Rapport de Gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers annuels sociaux pour l'exercice clos le 31 mars 2016 (les "Comptes Sociaux").

### **6.1 RELATIONS SOCIETE-MERE FILIALES**

Soitec S.A. est la société mère du Groupe.

La Société, en tant qu'usine de production, approvisionne certaines de ses filiales. Elle assure par ailleurs certaines actions commerciales sur l'ensemble du monde en complément des filiales et des distributeurs

Les relations entre la Société et ses filiales font l'objet d'une formalisation contractuelle, tant pour ce qui concerne la distribution des produits de la Société que le fonctionnement des filiales.

### **6.2 ASPECTS COMPTABLES**

Les états financiers annuels au 31 mars 2016 de la Société sont présentés en conformité avec les principes comptables généralement admis en France pour les comptes sociaux.

### **6.3 CHIFFRES CLES DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE 2015-2016**

Le chiffre d'affaires total net de la Société ressort en hausse à 220,3 millions d'euros contre 161,1 millions d'euros en 2014-2015.

### **6.4 SITUATION ET RESULTAT DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE 2015-2016**

#### **6.4.1 Activité de la Société**

Le chiffre d'affaires total net de la Société ressort en hausse à 220,3 millions d'euros en 2015-2016, contre 161,1 millions d'euros en 2014-2015.

Il est renvoyé au paragraphe 5.3.1 ci-dessus pour des informations complémentaires sur l'activité de la Société au cours de l'exercice 2015-2016.

#### **6.4.2 Principales évolutions bilancielle de la Société**

Les principaux changements intervenus au bilan sur l'exercice 2015-2016 sont une diminution des actifs non courants du fait de dotations aux amortissements supérieures aux montants des investissements industriels et de la comptabilisation de dépréciations sur les créances rattachées à des participations.

Les fonds propres sont également en baisse : le résultat net est déficitaire, en particulier en raison de la dépréciation des créances rattachées à la participation dans les filiales Soitec Microelectronics Singapore et Soitec Solar GmbH.

##### **6.4.2.1 Bilan actif**

Actif immobilisé

Les actifs immobilisés sont passés de 257,6 millions d'euros au 31 mars 2015 à 116,2 millions d'euros au 31 mars 2016.

Conclusion par la Société SOITEC d'une «Fiducie-sûreté» avec la société Equitis Gestion en qualité de fiduciaire : les constructions et terrains ont fait l'objet d'un transfert en contrepartie d'éléments financiers «266100» Droits représentatifs d'actifs nets remis en Fiducie pour une valeur nette de 4 687 milliers d'euros.

## Actif circulant

L'actif circulant a augmenté, passant de 128 millions d'euros au 31 mars 2015, à 145 millions d'euros au 31 mars 2016.

Les postes de l'actif circulant ont sensiblement varié : augmentation des stocks et encours, diminution des créances. La Société conserve une trésorerie disponible de 39,6 millions d'euros contre 16,9 millions l'année précédente.

### 6.4.2.2 Bilan passif

#### Capitaux propres

Les capitaux propres passent de 14,8 millions d'euros au 31 mars 2015 à (51,2) millions d'euros au 31 mars 2016.

Au 31 mars 2016, les capitaux propres étaient inférieurs à la moitié du capital social. Les augmentations de capital réalisées au premier trimestre 2016-2017 ont permis de reconstituer ces capitaux propres.

#### Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 10,3 millions d'euros au 31 mars 2016, à comparer au montant de 8,8 millions d'euros établi au 31 mars 2015. Une provision pour charge liée aux loyers restant dus sur les équipements obsolètes de 3,9 millions d'euros a été constituée au 31 mars 2016.

#### Dettes

Au 31 mars 2016, la dette concernant les lignes de crédit s'élève à 52 millions d'euros et le solde de la dette obligataire se monte à 103,2 millions d'euros.

### 6.4.3 Formation du résultat d'exploitation de la Société

Le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 220,3 millions d'euros, contre 161,1 millions d'euros au titre de l'exercice précédent. Compte tenu des stocks de produits, le total des produits d'exploitation s'élève à 268,3 millions d'euros, contre 195,1 millions d'euros au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 37 %. Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 286 millions d'euros contre 256,5 millions d'euros au titre de l'exercice précédent, et le résultat d'exploitation est une perte de 17,7 millions d'euros contre une perte de 61,3 millions d'euros au titre de l'exercice précédent. Les comptes de l'exercice font apparaître une perte de 64 296 325,89 euros contre une perte de 387 066 790,31 euros au titre de l'exercice précédent.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2016 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Par ailleurs, pour des informations complémentaires sur la situation financière de la Société, on pourra se reporter aux rapports de gestion établis par le Conseil d'administration de la Société au titre des exercices précédents, en particulier à la page 42 du Rapport Annuel pour l'exercice clos au 31 mars 2015 déposé sous forme de Document de Référence auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.15-0587 et à la page 44 du Rapport Annuel pour l'exercice clos au 31 mars 2014 déposé sous forme de Document de Référence auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.14-0518.

### 6.4.4 Financement et ressources de liquidités

On pourra se reporter à l'analyse figurant au paragraphe 5.3.5 sur le financement et les ressources de liquidités du Groupe. Il est à noter que le risque de crédit supporté par Soitec S.A. sur ses filiales constitue un enjeu substantiel pour la pérennité de l'exploitation au regard des échéances auxquelles la Société devra faire face au moment du remboursement de l'OCEANE 2014.

### 6.4.5 Flux de trésorerie

On pourra se reporter au paragraphe 5.3.6 sur les flux de trésorerie au sein du Groupe.

## 6.5 DELAIS DE PAIEMENT

Conformément à l'article L. 441-6-4 du Code de commerce, nous vous prions de trouver ci-dessous le tableau reprenant les informations sur les délais de paiement des fournisseurs ou des clients et plus précisément la décomposition à la clôture de l'exercice 2015-2016 et de l'exercice 2014-2015, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance (article D. 441-4 du Code de commerce).

Tableau du solde des dettes fournisseurs au 31 mars 2016 par dates d'échéance

En milliers d'euros	échues	- de 30 jours	Entre 30 et 60 jours	Plus de 60 jours
Dettes à échoir	4 602	9 872	11 581	1 014

Tableau du solde des dettes fournisseurs au 31 mars 2015 par dates d'échéance

En milliers d'euros	échues	- de 30 jours	Entre 30 et 60 jours	Plus de 60 jours
Dettes à échoir	10 103	11 974	5 153	5 268

## 6.6 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il est renvoyé au paragraphe 5.7.

## 6.7 PERSPECTIVES DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE 2015-2016

Il est renvoyé au paragraphe 5.8 sur les perspectives du Groupe, les perspectives de la Société n'étant pas sensiblement différentes de celles établies au niveau du Groupe.

## 6.8 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT POUR L'EXERCICE 2015-2016

Il est proposé d'affecter la perte de l'exercice social clos le 31 mars 2016, s'élevant à 64 296 325,89 euros au report à nouveau qui passerait de (821 154 042,65) euros à (885 450 402,61) euros.



## 6.9 TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERES EXERCICES

Nature des indications	Exercice 31/03/12	Exercice 31/03/13	Exercice 31/03/14	Exercice 31/03/15	Exercice 31/03/16
<b>I. Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	12 212 839	12 262 674	17 258 080	23 118 843	23 132 418
Nombre des actions ordinaires existantes	122 128 392	122 626 743	172 580 795	231 188 426	231 324 184
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droits de souscription					
<b>II. Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	296 757 836	248 265 323	149 763 853	161 132 017	220 309 732
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	15 519 323	(22 749 433)	(30 879 143)	(26 299 367)	(32 496 849)
Impôts sur les bénéfices	(5 445 343)	(8 902 491)	(7 463 321)	(7 849 663)	(11 126 317)
Dotation aux amortissements et aux provisions	22 364 663	44 514 363	283 430 002	368 617 053	42 925 794
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(1 399 997)	(58 361 305)	(306 845 824)	(387 066 790)	(64 296 326)
Résultat distribué					
<b>III. Résultats par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés et avant dotations aux amortissements et provisions	0,17	(0,11)	(0,14)	(0,08)	(0,09)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(0,01)	(0,48)	(1,78)	(1,67)	(0,28)
Dividende attribué à chaque action					
<b>IV. Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1 030	1 056	909	814	850
Montant de la masse salariale de l'exercice	46 776 271	52 657 377	43 742 171	44 336 825	47 485 029
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	25 268 426	25 470 464	19 214 511	18 499 799	21 072 868

## 6.10 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les informations sur les conventions réglementées figurent dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.

## 6.11 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau des filiales et participations détenues par la Société :

Dénomination	Capital	Quote-part détenue	Valeur brute Titres	Prêts, avances, cautions	Chiffre d'affaires
Siège social	Capitaux propres	Dividendes encaissés	Valeur nette Titres		Résultat
<b>Filiales (plus de 50 %)</b>					
Soitec USA Inc.	10 000	100 %	16 796		64 370 000
11182 El Camino Real – Suite 260 – San Diego CA 92130 – USA	7 875 000		16 796		(3 430 000)
Soitec Japan Inc.	300 500 000	100 %	2 636 988		18 865 783
3-1 Marunouchi 3-Chome – Chiyoda-Ku – 100-0005 Tokyo – JPN	318 206 895		2 489 000		679 026
Soitec Solar GmbH	319 890	100 %	101 244 230	412 058 361	11 584 857
79111 Freiburg - Germany	(432 108 000)		0		(21 608 000)
Soitec Microelectronics Singapore Pte Ltd	93 395 220	100 %	67 197 054	66 963 981	52 884 000
81 Pasir Ris International Drive 1 Singapore 518 220	(50 972 000)		0		(21 572 000)
Soitec Korea	500 000 000	100 %	328 483		0
Kyunggi-do Hwasung-si Bansong- dong 93-10, Shinyoung Gwell Estates B-dong 4th floor, unit 5	612 925 737		328 483		22 000
Soitec Corporate Services	1 000	100 %	1 000	-	0
54, avenue Marceau 75008 Paris	(5 467)		1 000		(1 958)
Soitec Trading Shanghai	852 619	100 %	102 138		0
3261 Dong Fang Road Pu Dong New District-Shanghai- Chine	893 408		102 138		23 000
<b>Participations (10 à 50 %)</b>					
Exagan S.A.S.	85 104	15,34 %	605 930		0
7 parvis Louis Neel 38040 Grenoble Cédex 9	31 707 972		605 930		(729 303)
CEOTIS Eclairage	937 270	30 %	281 181	34 000	
c/o Soitec – Parc Technologique des Fontaines – 38190 Bernin	937 270		281 181		
<b>Autres titres – Participations inférieures à 10 %</b>					
SIMGUI	207 250 000	3,89 %	4 440 962		43 713 777
200 Puhui Road, Jiading District Shanghai China	402 133 643		4 440 962		(10 952 812)
Cissoïd	3 782 772	3,09 %	339 903		
Chemin du Cyclotron 6 – B-1348 Louvain La Neuve	2 360 133		0		(923 101)
Technocom 2	13 411 841	8,00 %	1 400 000		
23, rue Royale - 75008 Paris	12 580 296		700 000		(833 681)

Le capital et les capitaux propres sont indiqués en devise locale, soit en dollars US pour Soitec USA Inc. et Soitec Microelectronics Singapore, en Won coréen pour Soitec Corée, en yuan pour Soitec Chine et en Japanese Yen pour Soitec Japon.

Les autres montants (chiffre d'affaires et résultat) sont indiqués en euros.

Pour les filiales et participations, aucun dividende n'a été encaissé au cours de l'exercice.

Conclusion par la société Soitec d'une « Fiducie-sûreté » avec la société Equitis Gestion en qualité de fiduciaire : les constructions et terrains ont fait l'objet d'un transfert en contrepartie d'éléments financiers « 266100 » Droits représentatifs d'actifs nets remis en Fiducie pour une valeur nette de 4 687 milliers d'euros.

Pour les participations inférieures à 10 %, aucun prêt, ni avance, ni caution, n'ont été accordés au cours de l'exercice.

## 6.12 INFORMATIONS SUR LES PRISES DE PARTICIPATION OU DE CONTROLE AU COURS DE L'EXERCICE 2015-2016

Au cours de l'exercice 2015-2016, la Société a renforcé sa participation dans la société Technocom 2, à hauteur de 525 milliers d'euros et Exagan à hauteur de 600 milliers d'euros.

La Société a également pris une participation dans la société CEOTIS Eclairage, à hauteur de 281 milliers d'euros, correspondant à 30 % de son capital/

Au cours de l'année 2015-2016, la Société a fusionné avec sa filiale Soitec Specialty Electronics d'une part, et a vendu sa filiale Altatech d'autre part.

## 6.13 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES EN PORTEFEUILLE

	Valeur d'inventaire (en milliers d'euros)
<b>A. Titres de participation</b>	
Soitec Inc.	17
Soitec Microelectronics Singapore Pte Ltd	67 197
Soitec Japan, Inc.	2 637
Soitec Solar GmbH	101 244
Soitec Korea	328
Soitec Corporate services	1
Soitec Trading Shanghai	102
Simgui	4 441
Exagan	606
Ceotis Eclairage	281
Cissoïd	340
Innovacom Gestion (Technocom)	1 400
<b>B. Créances rattachées à des participations</b>	
Fiducie-sûreté	4 687
Soitec Microelectronics Singapore Pte	87 739
Soitec Solar GmbH	446 343
Ceotis Eclairage	34
<b>C. Valeurs mobilières de placement (SICAV de trésorerie)</b>	
Valeurs mobilières de placement	1 133
<b>D. Actions propres</b>	
111 451 actions propres Soitec	475
<b>Total</b>	<b>719 005</b>

## 6.14 DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice prennent en charge une somme de 111 316 euros, correspondant à des dépenses non-déductibles fiscalement.

## Chapitre 7. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

### 7.1 CAPITAL SOCIAL AU 16 MAI 2016

Au 16 mai 2016, le nombre d'actions de la Société en circulation s'élève à 370 358 235 actions. Il s'agit d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 euro par action.

### 7.2 MODIFICATION DU CAPITAL ET DES DROITS ATTACHES AUX ACTIONS

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

### 7.3 DROITS DE VOTE DIFFERENTS

Le droit de vote est proportionnel au capital que les actions représentent. Lors de la tenue des Assemblées, chaque action donne droit à une voix. Toutefois, à la suite de la décision de l'Assemblée générale mixte du 30 novembre 1998, les statuts de la Société prévoient qu'un droit de vote double est conféré aux actions détenues sous la forme nominative depuis 2 ans au moins pour un même actionnaire, et ce à partir du 31 août 2000. Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert.

### 7.4 CHANGEMENT DE CONTROLE

En dehors des droits de vote double, il n'existe aucune disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

### 7.5 EVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES

Evolution et historique du capital social au cours des cinq dernières années.

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital en euros	Prime d'émission et d'apports en euros	Nombre de titres émis	Valeur Nominale en euros	Montant cumulé du capital social	
						en euros	en titres
25/05/11	Augmentation de capital par émission d'ABSAARs	110 000	13 640 000	1 100 000	0,10	8 858 781	88 587 811
20/06/11	Augmentation de capital par acquisition d'actions gratuites	21 640		216 403	0,10	8 880 421	88 804 214
25/07/11	Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	3 330 158	146 527 000	33 301 578	0,10	12 210 579	122 105 792
26/03/12	Augmentation de capital par levée d'options de souscription d'actions	2 260	66 444	22 600	0,10	12 212 839	122 128 392
04/06/12	Augmentation de capital par acquisition d'actions gratuites	18 445		184 451	0,10	12 231 284	122 312 843
13/11/12	Augmentation de capital par	565		5 650	0,10	12 231 849	122 318 493

	acquisition d'actions gratuites						
22/01/13	Augmentation de capital résultant d'une offre visée à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier, souscrite par Fraunhofer-Gesellschaft zur Förderung der Angewandten Forschung e.V.	30 825	855 024	308 250	0,10	12 262 674	122 626 743
21/05/13	Augmentation de capital par acquisition d'actions gratuites	58 204	-	582 040	0,10	12 320 878	123 208 783
23/07/13	Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	4 928 351	66 532 741	49 283 512	0,10	17 249 923	172 492 295
13/12/13	Augmentation de capital par acquisition d'actions gratuites	8 850	-	88 500	0,10	17 258 079	172 580 795
06/06/14	Augmentation de capital par acquisition d'actions gratuites	56 170	-	561 695	0,10	17 314 249	173 142 490
12/06/14	Augmentation de capital par conversion d'OCEANES	15	1 268	150	0,10	17 314 264	173 142 640
22/07/14	Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	5 194 279	77 914 188	51 942 792	0,10	22 508 543	225 085 432
03/02/15	Augmentation de capital par émission de Bons d'Emission d'Actions	600 000	4 620 000	6 000 000	0,10	23 108 543	231 085 432
10/03/15	Augmentation de capital par acquisition d'actions gratuites et conversion d'OCEANNE	10 299	29 546	102 994	0,10	23 118 843	231 188 426
28/04/15	Augmentation de capital par acquisition d'actions gratuites	11 489	-	114 894	0,10	23 130 332	231 303 320
18/12/15	Augmentation de capital par acquisition d'actions gratuites	2 086	-	20 864	0,10	23 132 418	231 324 184
02/05/16	Augmentations de capital en numéraire réservées à Bpifrance Participations, CEA Investissement et NSIG	13 903 405	62 565 323	139 034 051	0,10	37 035 824	370 358 235

## 7.6 ACQUISITION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

### 7.6.1 Auto-détention

Nombre d'actions détenues en propres.

Au 16 mai 2016, la Société détient 111 451 actions, soit 0,03 % du capital social. Ces actions sont toutes affectées à l'animation du marché secondaire du titre.

Il est renvoyé à la note 3.13.2 de l'annexe aux comptes consolidés pour une analyse du traitement et de la valeur comptables des titres auto-détenus par la Société au 31 mars 2016. La valeur nominale des titres auto-détenus est de 0,10 euro.

Nombre d'actions détenues par l'intermédiaire de sous-filiales.

Au 16 mai 2016, aucune sous-filiale de la Société ne détient d'actions de la Société.

Autorisation existante

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 10 juillet 2015, dans sa neuvième résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à acquérir des actions de la Société, dans les conditions prévues par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce ainsi que le Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive européenne n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit, à la date de l'Assemblée, 12 212 839 actions.

Cette autorisation mettait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2014.

Les acquisitions peuvent être effectuées en vue :

- d'assurer la liquidité et animer le marché secondaire de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; ou
- de l'attribution ou de la cession d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux ou anciens mandataires sociaux de la Société et/ou des Sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées, dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation applicable, notamment dans le cadre de plans d'option d'achat d'actions, d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes ou de plans d'épargne d'entreprise ; ou
- de la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe étant précisé que le montant maximum d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieurs en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % du capital ; ou
- de la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société par remise d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ; ou
- sous réserve de l'adoption de la vingtième résolution, d'annuler ultérieurement, en tout ou partie, les actions ainsi rachetées dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce ; ou
- de mettre en œuvre toute pratique de marché ou qui viendrait à être admise les autorités de marché ; ou
- d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur sous réserve d'en informer les actionnaires de la Société par voie de communiqué.

Ces achats d'actions peuvent être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres sur le marché ou hors marché, et aux époques que le Conseil d'administration apprécie, y compris en période d'offre publique, dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la Société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de démembrement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant susmentionné sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient d'ajustement égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Dans le Document de Référence 2014-2015 déposé le 10 juin 2015 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.15-0587, sont décrites les principales modalités du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale du 10 juillet 2015. Entre le 10 juillet 2015 et le 16 mai 2016, la Société n'a acquis ou transféré aucune action propre.

Il sera demandé aux actionnaires de la Société réunis à l'occasion de l'Assemblée Générale appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016 d'approuver le vote d'une nouvelle autorisation visant à remplacer l'autorisation ci-dessus. Cette nouvelle autorisation serait consentie au Conseil d'administration pour une période de dix-huit (18) mois à compter de la date de l'Assemblée, et permettrait au Conseil de procéder au rachat d'actions de la Société pour un prix maximum de 1 euro par action, le montant maximal de l'opération s'établissant à 3 030 203 euros.

## **7.6.2 Rapport spécial sur les opérations d'achats de ses propres actions par la Société au titre de l'exercice 2015-2016**

### **1. Cadre juridique**

Le présent descriptif du programme a pour objet, en application de l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat par la Société, qui sera soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire convoquée pour le 25 juillet 2016.

2. Nombre de titres et part de capital détenus directement ou indirectement par la Société  
Au 16 mai 2016, la Société détenait 111 451 actions propres d'une valeur globale de 475 217 euros, soit 0,03 % du capital de la Société.
3. Répartition par objectifs des titres que la Société détient directement ou indirectement à ce jour  
A ce jour, l'ensemble des actions détenues en propre par la Société est affecté au contrat de liquidité.
4. Objectifs du programme de rachat

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché secondaire de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ; ou
  - de l'attribution ou de la cession d'actions à des salariés ou anciens salariés et/ou à des mandataires sociaux ou anciens mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation applicable, notamment dans le cadre de plans d'option d'achat d'actions, d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes ou de plans d'épargne d'entreprise ; ou
  - de la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, étant précisé que le montant maximum d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % du capital ; ou
  - de la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société par remise d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ; ou
  - d'annuler ultérieurement, en tout ou partie, les actions ainsi rachetées dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce, conformément aux termes de la dixième résolution adoptée lors de l'Assemblée Générale Mixte, Ordinaire et Extraordinaire, du 28 mai 2014 ; ou
  - de mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché ; ou
  - d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur sous réserve d'en informer les actionnaires de la Société par voie de communiqué.
5. Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital que la Société se propose d'acquérir ainsi que le prix maximum d'achat
- Le nombre d'actions acquises pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 5 % des actions composant le capital social de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale, étant précisé que s'agissant du cas particulier des actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 5 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de

l'autorisation. Le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 5 % des actions composant le capital social de la Société, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale.

Ces achats d'actions pourront être opérés en une ou plusieurs fois, par tous moyens, sur un marché réglementé, sur un système multilatéral de négociation, auprès d'un intermédiaire systématique ou de gré à gré, y compris par offre publique ou transactions de blocs d'actions (qui pourront atteindre la totalité du programme). Toutefois, la Société n'entend pas recourir à des produits dérivés. Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, conformément aux dispositions légales en vigueur, à l'exception des périodes d'offre publique visant les titres de la Société.

L'Assemblée Générale décide que le prix d'achat maximum par action est fixé à cinq (5) euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient d'ajustement égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

En conséquence, en application de l'article R. 225-151 du Code de commerce, l'Assemblée Générale fixe à 3 030 203 euros le montant maximum global affecté au programme de rachat d'actions ci-dessus autorisé, tel que calculé sur la base du capital social au 14 juin 2016, constitué de 606 040 745 actions.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes et, généralement, faire tout ce qui est nécessaire.

La présente autorisation prend effet à l'issue de la présente Assemblée et expirera au jour de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017 ; elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 10 juillet 2015 dans sa neuvième résolution.

Les titres objet de ce programme sont les actions de la Société cotées sur l'Eurolist à la Bourse de Paris.

6. Durée du programme de rachat

Le programme de rachat sera réalisé, conformément à la treizième résolution de l'Assemblée générale du 25 juillet 2016, pendant une durée expirant au jour de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017.

7. Bilan du précédent programme

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 10 juillet 2015, dans sa neuvième résolution, a autorisé le Conseil d'administration à acquérir des actions de la Société, dans les conditions prévues par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce ainsi que le Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive européenne n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société.

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 10 juillet 2015 au 16 mai 2016 :

Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe et indirecte*	0,03 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois**	0
Nombre de titres détenus en portefeuille*	111 451
Valeur comptable du portefeuille*	475 217,24 euros
Valeur de marché du portefeuille*	64 641,58 euros

\* A la date de la publication du descriptif du programme,

\*\* Il s'agit des 24 derniers mois précédant la date de publication du descriptif du programme.

	Flux bruts cumulés*		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme**			
	Achats	Ventes/transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	0	0	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Echéance maximale moyenne			Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen de la transaction*	-	-	-	-	-	-
Prix d'exercice moyen	-	-	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants	-	-	-	-	-	-



\*Les flux bruts cumulés comprennent les opérations d'achat ou de vente au comptant ainsi que les opérations optionnelles et à terme exercées ou échues.

\*\* Les positions ouvertes comprennent les achats ou ventes à terme non échus ainsi que les options d'achat non exercées.

## 7.7 ACTIONS, VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

### 7.7.1 Rappel des autorisations existantes

#### 7.7.1.1 Tableau récapitulatif des autorisations en cours

Opérations/Titres concernés	Montant nominal maximum d'émission	Utilisation (date)	Durée de l'autorisation (et expiration)
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues sans DPS – réservée à catégorie de personnes dénommées AGOE 30/07/15 – 12 <sup>e</sup> résolution	En capital* = 15 millions d'euros <sup>1</sup> En emprunt** = 150 millions d'euros <sup>2</sup>	Aucune	18 mois (01/17)
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues sans DPS – offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier AGOE 30/07/15 – 13 <sup>e</sup> résolution	En capital* = 20 % du capital social dans la limite de 15 millions d'euros <sup>1</sup> En emprunt** = 150 millions d'euros <sup>2</sup>	Aucune	26 mois (09/17)
Augmentation du nombre de titres à émettre avec ou sans DPS en cas de demandes excédentaires AGOE 30/07/15 – 14 <sup>e</sup> résolution	Dans la limite (i) de 15 % de l'émission initiale et (ii) du plafond prévu dans la délégation utilisée	Aucune	26 mois (09/17)
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues sans DPS – modalités dérogatoires de fixation du prix d'émission AGOE 30/07/15 – 15 <sup>e</sup> résolution	En capital* = 10 % du capital social par an dans la limite de 15 millions d'euros <sup>1</sup> En emprunt** = 150 millions d'euros <sup>2</sup>	Aucune	26 mois (06/16)
Augmentation de capital de la Société en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital AGOE 30/07/15 – 16 <sup>e</sup> résolution	En capital* = 10 % du capital social dans la limite de 15 millions d'euros <sup>1</sup> En emprunt** = 150 millions d'euros <sup>2</sup>	Aucune	26 mois (09/17)
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres AGOE 30/07/15 – 17 <sup>e</sup> résolution	Dans la limite du montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices et du plafond de 20 millions d'euros	Aucune	26 mois (09/17)
Augmentation du capital social en rémunération d'apports de titres effectués dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société AGOE 30/07/15 – 18 <sup>e</sup> résolution	En capital* = 15 millions d'euros <sup>1</sup> En emprunt** = 150 millions d'euros <sup>2</sup>	Aucune	26 mois (09/17)
Augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise avec suppression du DPS AGOE du 11/04/16 – 13 <sup>e</sup> résolution	En capital* = 500 000 euros s'imputant sur le plafond de 20 millions d'euros <sup>3</sup> et de 15 millions d'euros <sup>1</sup> En emprunt** = 150 millions d'euros <sup>2</sup>	Aucune	26 mois (06/18)
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues avec DPS	En capital* = 40 millions d'euros En emprunt** = 150 millions	Aucune	26 mois (06/18)

AGOE 11/04/16 – 14 <sup>e</sup> résolution	d'euros <sup>2</sup>		
Annulation d'actions acquises en vertu des autorisations de rachat des actions propres de la Société AGOE du 30/07/15 – 20 <sup>e</sup> résolution	10 % du capital social	Aucune	12 mois (AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016)
Attribution gratuite d'actions de performance AGOE du 11/04/16 – 16 <sup>e</sup> résolution	0,055% du capital social au 11/04/16 dans la limite de 5,5% du capital social au 11/04/2016 <sup>4</sup>	Aucune	38 mois (06/19)
Attribution d'actions gratuites AGOE du 30/07/15 – 23 <sup>e</sup> résolution	5 % du capital (au jour de l'attribution) L'attribution aux mandataires sociaux ne doit pas excéder 20 % du montant global attribué	Aucune	24 mois (07/17)
Rachat d'actions de la Société AGOE du 10/07/15 – 9 <sup>e</sup> résolution	5 % du capital social	Aucune	12 mois (AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016)
Émission au profit de CEA Investissement de bons de souscription d'actions en cas d'augmentation de capital avec suppression du DPS AGOE du 30/07/15 – 22 <sup>e</sup> résolution	8 millions d'euros (nominal et prime d'émission incluse)	Aucune	18 mois (01/18)
Émission gratuite de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique AGOE du 30/07/15 – 24 <sup>e</sup> résolution	40 % du capital social	Aucune	12 mois (07/16)

<sup>1</sup> Plafond commun s'imputant sur le plafond global de 20 millions d'euros posé à la 10<sup>e</sup> résolution de l'AGOE du 30/07/2015.

<sup>2</sup> Plafond commun s'imputant sur le plafond global de 150 millions d'euros posé à la 10<sup>e</sup> résolution de l'AGOE du 30/07/2015.

<sup>3</sup> Plafond global de 15 millions d'euros de nominal visé au « 3a » de la 11<sup>e</sup> résolution adoptée par l'AGOE du 30/07/2015.

<sup>4</sup> augmenté du montant nominal correspondant au montant des augmentations de capital décidées en vertu des huitième, neuvième, dixième et onzième résolutions des AG du 11/04/2016 et du 29/04/2016 dans la limite d'un montant total (prime d'émission incluse) de 130 millions d'euros étant précisé que ces plafonds sont fixés sans tenir compte des ajustements légaux, réglementaires ou contractuels nécessaires à la sauvegarde des droits des bénéficiaires d'actions de préférence.

\* Actions.

\*\* Valeurs mobilières représentatives de créances ou titres assimilés donnant accès au capital de la Société.

#### 7.7.1.2 Description des autorisations existantes

*Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées.*

L'Assemblée générale mixte, ordinaire et extraordinaire, réunie sur deuxième convocation le 30 juillet 2015 a, dans sa 12<sup>e</sup> résolution, consenti au Conseil d'administration jusqu'au 30 janvier 2017 inclus, une délégation de compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en euros, en devises étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, à l'émission en France et/ou à l'étranger, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières (en ce compris les bons et les titres de créances) émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à date fixe, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à des actions ordinaires de la Société, étant précisé que la souscription de ces actions et/ou autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles. Le montant total des augmentations de capital qui pourraient être réalisées en vertu de cette délégation ne pourra être supérieur à 15 millions d'euros de nominal (ce sous-plafond s'imputant sur le plafond global de 20 millions d'euros posé à la 10<sup>e</sup> résolution de l'AGOE du 30 juillet 2015), et le montant nominal des titres d'emprunts susceptibles

d'être émis à 150 millions d'euros (plafond commun avec celui de la 10<sup>e</sup> résolution de l'AGOE du 30 juillet 2015). Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et/ou aux valeurs mobilières susceptibles d'être émises sur le fondement de la présente délégation a été supprimé au profit de la catégorie de bénéficiaires répondant aux caractéristiques suivantes : entreprises industrielles et commerciales ou financières françaises ou étrangères (ou entités leur étant affiliées) ayant – directement ou indirectement - des activités pouvant renforcer les perspectives de développement du groupe Soitec. Les modalités de détermination du prix d'émission sont celles prévues par l'article R. 225-119 du Code de commerce. Il devra être au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois (3) séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %. Le Conseil d'administration ne peut, sauf autorisation préalable par l'Assemblée générale, faire usage de la présente délégation à compter du dépôt par un tiers d'une offre publique visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

*Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'émettre, par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.*

L'Assemblée générale mixte, ordinaire et extraordinaire, réunie sur deuxième convocation le 30 juillet 2015 a, dans sa 13<sup>e</sup> résolution, consenti au Conseil d'administration jusqu'au 30 septembre 2017 inclus, une délégation de compétence en vue d'émettre tout type d'instrument financier avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre visée à l'article L411-2 II du Code monétaire et financier (« placement privé »), dans la limite de 20% du capital social par an sans pouvoir dépasser le plafond de 15 millions d'euros de nominal qui s'imputera sur le plafond commun de 15 millions d'euros fixé à la 11<sup>e</sup> résolution de l'AGOE du 30 juillet 2015 pour les opérations entraînant la suppression du droit préférentiel de souscription, et le plafond général de 20 millions d'euros posé à la 10<sup>e</sup> résolution de l'AGOE du 30 juillet 2015 pour l'ensemble des opérations d'augmentation de capital pourraient résulter de la mise en œuvre des résolutions adoptées lors de l'AGOE du 30 juillet 2015. De même, les valeurs mobilières représentatives de créances ou titres assimilés, donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 150 millions d'euros, le montant nominal des émissions de tels titres pouvant être réalisées en vertu de la présente délégation s'imputant sur le plafond global de 150 millions d'euros visé au "3.b" de la 10<sup>e</sup> résolution de l'AGOE du 30 juillet 2015. Les modalités de détermination du prix d'émission sont celles prévues par l'article R. 225-119 du Code de commerce. Il devra être au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois (3) séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %. Le Conseil d'administration ne peut, sauf autorisation préalable par l'Assemblée générale, faire usage de la présente délégation à compter du dépôt par un tiers d'une offre publique visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

*Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant des émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite de 15 % de l'émission initiale.*

L'Assemblée générale mixte, ordinaire et extraordinaire, réunie sur deuxième convocation le 30 juillet 2015 a, dans sa 13<sup>e</sup> résolution, consenti au Conseil d'administration jusqu'au 30 septembre 2017 inclus, une délégation de compétence en vue, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, et dans le cas où une émission ferait l'objet d'une demande supérieure au montant proposé, d'augmenter le nombre des actions ordinaires et valeurs mobilières à émettre dans les trente jours de la clôture de la souscription, dans la limite des plafonds prévus par les résolutions précédentes et d'un maximum de 15 % de l'émission initiale, et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

*Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'augmentation du capital social de la Société en rémunération d'apports en nature constitués d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.*

L'Assemblée générale mixte, ordinaire et extraordinaire, réunie sur deuxième convocation le 30 juillet 2015 a, dans sa 16<sup>e</sup> résolution, consenti au Conseil d'administration jusqu'au 30 septembre 2017 inclus, une délégation de compétence en vue, conformément aux dispositions de l'article L. 225-147, alinéa 6, du Code de commerce, d'augmenter le capital social dans la limite de 10 % du capital social pour rémunérer des apports de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. En application de ce dispositif, le Conseil d'administration dispose de la compétence de procéder à l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société dans la limite de 10 % du capital social (tel qu'ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente assemblée) auquel s'ajoutera le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions en rémunération de titres apportés dans le cadre d'un apport en nature conformément aux dispositions de l'article L. 225-147, alinéa 6 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration ne peut, sauf autorisation préalable par l'Assemblée générale, faire usage de la présente délégation à compter du dépôt par un tiers d'une offre publique visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

*Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou toute autre somme dont la capitalisation serait admise.*

L'Assemblée générale mixte, ordinaire et extraordinaire, réunie sur deuxième convocation le 30 juillet 2015 a, dans sa 16<sup>e</sup> résolution, consenti au Conseil d'administration jusqu'au 30 septembre 2017 inclus, une délégation de compétence en vue, dans les conditions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce, de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital de la Société par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes. Le montant total des augmentations de capital susceptibles d'être ainsi réalisées, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ne pourra être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices qui existent lors de l'augmentation de capital. Le montant maximal d'augmentation de capital qui pourrait être ainsi réalisée ne pourra dépasser le montant global des sommes pouvant être incorporées ni le plafond de 20 millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond global de 20 millions d'euros visé au "3.a(i)" de la 10<sup>e</sup> résolution de l'AGOE du 30 juillet 2015 ou, le cas échéant, sur le montant du plafond éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait lui succéder pendant la durée de validité de cette délégation.

*Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant, immédiatement ou à terme, accès au capital social de la Société en rémunération d'apports de titres effectués dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société.*

L'Assemblée générale mixte, ordinaire et extraordinaire, réunie sur deuxième convocation le 30 juillet 2015 a, dans sa 18<sup>e</sup> résolution, consenti au Conseil d'administration jusqu'au 30 septembre 2017 inclus, une délégation de compétence en vue, de décider, en une ou plusieurs fois, l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à date fixe, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à des actions ordinaires de la Société, en rémunération des titres qui seraient apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger, selon les règles locales (y compris de toute autre opération ayant le même effet qu'une offre publique d'échange initiée par la Société sur ses propres titres ou les titres d'une autre société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé relevant d'un droit étranger, ou pouvant y être assimilée), par la Société sur les titres d'une autre société admis aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés à l'article L. 225-148 du Code de commerce. Les actionnaires de la Société ne disposent pas du droit préférentiel de souscription aux actions et/ou valeurs mobilières qui seraient émises en vertu de la présente délégation, ces dernières ayant exclusivement vocation à rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société. Le prix des actions et/ou des valeurs mobilières qui seraient émises dans le cadre de la présente délégation sera défini sur la base de la législation applicable en matière d'offre publique d'échange.

*Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers*

L'Assemblée générale mixte, ordinaire et extraordinaire, réunie sur première convocation le 11 avril 2016 a, dans sa 13<sup>e</sup> résolution, consenti au Conseil d'administration jusqu'au 30 juin 2018 inclus, une délégation de compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à une augmentation de capital réservée aux salariés, à hauteur d'un montant nominal maximum de 500 000 euros, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. Le montant nominal maximum de la ou des augmentation(s) de capital par émission d'action nouvelles susceptible(s) d'être réalisée(s) en vertu de cette délégation s'imputerait (i) sur le plafond global de 20 millions d'euros de nominal visé au « 3a » de la dixième résolution adoptée par l'AGOE du 30 juillet 2015 et (ii) sur le plafond global de 15 millions d'euros de nominal visé au « 3a » de la onzième résolution adoptée par l'AGOE du 30 juillet 2015, ou le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait lui succéder pendant la durée de validité de cette délégation. Le montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créances ou titres assimilés donnant accès au capital de la Société, susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation s'imputerait sur le plafond de 150 millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant. Le prix d'émission des actions nouvelles ou valeurs mobilières donnant accès au capital émises dans le cadre de cette délégation sera fixé à une valeur égale au moins à 80% de la moyenne des cours cotés de l'action sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la période de souscription à l'augmentation de capital réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise, soit une décote de 20 % sur la moyenne cours cotés de l'action de la Société sur Euronext Paris lors de la période susvisée. Toutefois, le Conseil d'administration dispose du pouvoir de réduire la décote susmentionnée,

dans les limites légales et réglementaires, ou ne pas en consentir, notamment pour tenir compte de la réglementation applicable dans les pays où l'offre sera mise en œuvre. En application du troisième alinéa de l'article L. 3332-21 du Code du travail, le Conseil d'administration pourra procéder au profit des bénéficiaires mentionnés ci-dessus, à titre de substitution de la décote, à l'attribution gratuite de titres financiers donnant accès au capital.

*Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital de la Société par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société*

L'Assemblée générale mixte, ordinaire et extraordinaire, réunie sur première convocation le 11 avril 2016 a, dans sa 14<sup>e</sup> résolution, consenti au Conseil d'administration une délégation de compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en euros, en devises étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, à l'émission en France et/ou à l'étranger, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières (en ce compris les bons et les titres de créances) émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à date fixe, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à des actions ordinaires de la Société, étant précisé que la souscription de ces actions et/ou autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles. Cette délégation a été consentie pour une durée vingt-six (26) mois à compter du 11 avril 2016, mais ne prendra effet qu'à compter de la date de règlement-livraison de l'augmentation de capital visée à la 11<sup>e</sup> résolution de l'AGE du 30 avril 2016. Les actionnaires ont un droit préférentiel de souscription qui s'exercerait proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes. Le montant nominal maximal des augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de cette délégation ne pourra dépasser le plafond de 40 millions d'euros de nominal, ou la contre-valeur de ce montant, et le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances ou titres assimilés, donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émis ne pourrait dépasser le plafond de 150 millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant. Le Conseil d'administration ne peut, sauf autorisation préalable par l'Assemblée générale, faire usage de cette délégation à compter du dépôt par un tiers d'une offre publique visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

*Autorisation donnée au Conseil d'administration d'annuler, le cas échéant, les actions propres auto-détenues par la société, jusqu'à un maximum de 10%.*

L'Assemblée générale extraordinaire, réunie sur deuxième convocation le 30 juillet 2015 a, dans sa 20<sup>e</sup> résolution, autorisé le Conseil d'administration à procéder au rachat d'actions de la Société dans la limite de 5 % du capital social à la date de l'Assemblée et à un prix maximum de 5 euros par action, les actions ainsi acquises pouvant être affectées à l'animation du marché secondaire ou à la liquidité du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité, à la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'attribution d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe, à la remise en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, à la remise de titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à l'annulation ou à la mise en œuvre de toute pratique de marché qui serait admise par l'Autorité des marchés financiers ; cette autorisation expire au jour de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016.

*Autorisation au Conseil d'administration d'attribuer gratuitement des actions de préférence de la Société au profit de salariés de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et/ou de mandataires sociaux de la Société, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription*

L'Assemblée générale mixte, ordinaire et extraordinaire, réunie sur première convocation le 11 avril 2016 a, dans sa 16<sup>e</sup> résolution, consenti au Conseil d'administration jusqu'au 30 juin 2019 inclus une délégation de compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois et aux conditions qu'il déterminera, dans les limites fixées dans la présente autorisation, à des attributions gratuites d'actions de préférence, au profit des cadres dirigeants et/ou mandataires sociaux (au sens de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce) exerçant des fonctions stratégiques sur le périmètre de la Société et/ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce. Le nombre total des actions de préférence attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 0,055% du capital social de la Société et le nombre d'actions ordinaires pouvant être créées en cas de conversion des actions de préférence ne pourrait excéder 5,5 % du capital social de la Société au 11 avril 2016. En cas d'attribution gratuite d'actions de préférence à émettre, le Conseil d'administration serait autorisé à réaliser une ou plusieurs augmentation(s) de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission ou autres sommes dont la capitalisation serait admise au profit des bénéficiaires desdites actions, cette autorisation emportant, de plein droit, renonciation corrélatrice des actionnaires au profit des attributaires à leur droit préférentiel de souscription auxdites actions de préférence et à la partie des réserves, bénéfices et primes ou des autres sommes dont la capitalisation serait admise ainsi incorporées, opération pour laquelle le Conseil d'administration bénéficie d'une délégation de compétence conformément aux articles L. 225-129-2 et L. 225-197-1 du Code de commerce.

*Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions de performance.*

L'Assemblée générale extraordinaire, réunie sur deuxième convocation le 30 juillet 2015 a, dans sa 23<sup>e</sup> résolution, autorisé le Conseil d'administration jusqu'au 30 juillet 2017 à procéder à l'attribution gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société répondant aux conditions fixées à l'article L. 225-197-1 II du Code de commerce, ou de sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ; étant précisé que le nombre total d'actions distribuées gratuitement ne pourra excéder 5% du capital social tel que constaté au jour de la décision d'attribution (dont 20% pour les mandataires sociaux). L'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive que sous réserve des conditions et de l'atteinte des critères de performance fixés, le cas échéant, par le Conseil d'administration, au terme d'une période d'acquisition fixée par le Conseil d'administration. S'agissant des mandataires sociaux, l'attribution définitive des actions attribuées sera liée à la réalisation de conditions de performance qu'il appartiendra au Conseil d'administration de déterminer sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations.

*Autorisation au Conseil d'administration de procéder au rachat des actions de la Société*

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 10 juillet 2015, dans sa dixième résolution, a autorisé le Conseil d'Administration jusqu'au jour de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016 à acquérir des actions de la Société, dans les conditions prévues par l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que le Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive européenne n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminerait, dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social. Le prix maximum d'achat a été fixé à un (1) euro par action.

*Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'émission, au profit de CEA Investissement, de bons de souscription d'actions en cas d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.*

L'Assemblée générale extraordinaire, réunie sur deuxième convocation le 30 juillet 2015 a, dans sa 22<sup>e</sup> résolution, délégué au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, jusqu'au 31 janvier 2018, la compétence pour procéder à l'émission en une ou plusieurs fois, de bons donnant à CEA Investissement le droit de souscrire à des actions ordinaires de la Société, étant précisé que la souscription à ces bons, et aux actions auxquelles ils donnent accès, pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles. Le montant maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation de compétence (capital nominal et prime d'émission incluse), ne pourra dépasser le plafond de 8 millions d'euros, correspondant au principal et aux intérêts capitalisés des avances consenties par CEA Investissement le 27 mai 2015 et venant à échéance le 27 mai 2016. Le prix de souscription des bons de souscription émis ainsi que le prix d'exercice des bons de souscription d'actions sera fixé par le Conseil d'administration, sur la base d'un rapport établi par un expert indépendant. Le Conseil d'administration déterminera également la durée des bons de souscription ainsi émis, qui ne pourra en tout état de cause pas être supérieure à dix-huit (18) mois.

*Délégation de compétence au Conseil d'administration de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la société*

L'Assemblée générale extraordinaire, réunie sur deuxième convocation le 30 juillet 2015 a, dans sa 24<sup>e</sup> résolution, délégué au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, jusqu'au 30 juillet 2016, la compétence pour procéder à l'émission en une ou plusieurs fois, à l'émission de bons soumis au régime des articles L. 233-32 II et L. 233-33 du Code de commerce permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la Société, dans la limite de 40% du capital social.

#### **7.7.1.3 Mise en œuvre des autorisations adoptées par les Assemblées des 1<sup>er</sup> juillet 2005, 24 juin 2011 et 2 juillet 2013**

Le tableau figurant ci-après indique dans quelle mesure les autorisations adoptées par les Assemblées générales des 1<sup>er</sup> juillet 2005, 24 juin 2011 et 2 juillet 2013 relatives aux options de souscription d'action et aux attributions d'actions gratuites ont été mises en œuvre préalablement à l'ouverture de l'exercice clos le 31 mars 2016. Il précise également l'état d'utilisation des autorisations antérieures. Il est renvoyé à la section 1.5.2 pour un point sur l'utilisation de la délégation accordée par l'Assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 2007 (PACEO).

## Plans d'options en cours

Date d'Assemblée	01/07/05	01/07/05
Date du Conseil d'administration	06/07/06	26/10/06
Nombre d'actions	89 600	256 000*
- dont nombre d'actions pour les mandataires sociaux	0	0
- dont nombre d'actions pour les dix premiers attributaires salariés	89 600	256 000
Nombre de bénéficiaires	2	1
Point de départ d'exercice des options	06/07/10	26/10/10
Date d'expiration	05/07/16	25/10/16
Nombre d'actions souscrites	0	0
Nombre d'actions annulées	-	-
Nombre d'actions restantes	89 600	256 000
Prix de souscription par action (en euros)	16,41	15,11

\* La totalité de ces options a été attribuée à Monsieur Paul Boudre, antérieurement à sa nomination en tant que Directeur Général délégué lors du Conseil d'administration du 16 mai 2008.

## Plans d'Actions gratuites en cours

Date d'Assemblée	24/06/11	24/06/11	02/07/13
Date du Conseil d'administration	04/06/12	04/06/12	06/03/14
Nombre d'actions	32 000	212 760	108 800
dont nombre d'actions pour les mandataires sociaux	0	0	0
- dont nombre d'actions pour les dix premiers attributaires salariés	32 000	212 760	108 800
Nombre de bénéficiaires	2	7	1
Période d'acquisition	du 04/06/12 au 03/06/16	du 04/06/12 au 03/06/16	du 06/03/14 au 05/03/16
Période de conservation			du 06/03/16 au 05/03/18
Nombre d'actions acquises	0	0	0
Nombre d'actions annulées	0	129 560*	0
Nombre d'actions restant à acquérir	32 000	83 200	108 800

\* Ces actions ont été annulées à la suite du départ de quatre cadres salariés les 7 décembre 2013, 7 février 2015, 2 avril 2015 et 19 décembre 2015.

## 7.7.2 Opérations effectuées sur l'exercice 2015-2016

### 7.7.2.1 Rapport complémentaire du conseil d'administration sur les augmentations de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription du 29 avril 2016

Conformément aux dispositions des articles L. 225-129-5 et R. 225-116 du Code de commerce, le Conseil d'administration de la société SOITEC (la « Société ») a rédigé un rapport complémentaire au rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 11 avril 2016 réunie sur première convocation et à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 29 avril 2016 réunie sur deuxième convocation (ensemble l'« **Assemblée Générale** ») décrivant les conditions dans lesquelles le Conseil d'administration a fait usage des délégations de compétence votées dans le cadre des résolutions n° 8, 9 et 10 de l'Assemblée Générale.

#### I. Délégations de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale a, dans ses résolutions n° 8 (votée le 29 avril 2016, sur deuxième convocation), 9 et 10 (votées le 11 avril 2016, sur première convocation), délégué au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts, sa compétence pour procéder :

- (i) en une fois, et sous condition suspensive de l'adoption par l'Assemblée Générale des résolutions n°1 à 7 et 9 à 12, à une augmentation du capital social de la Société d'un montant nominal de 3.163.016,30 euros, par la création et l'émission de 31.630.163 actions nouvelles de 0,10 euro de valeur nominale chacune, émises au prix unitaire de 0,55 euro, soit avec une prime d'émission de 0,45 euro par action, représentant une augmentation de capital d'un montant total de 17.396.589,65 euros, prime d'émission incluse, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de Bpifrance Participations (résolution n°8)
- (ii) sous condition suspensive de l'adoption par l'Assemblée Générale des résolutions n° 1 à 8 et 10 à 12, à une augmentation du capital social de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de CEA Investissement, composée de deux tranches distinctes :
  - o une première tranche d'un montant nominal de 5.370.194,40 euros, réalisée par la création et l'émission de 53.701.944 actions nouvelles de 0,10 euro de valeur nominale chacune, émises au prix unitaire de 0,55 euro, soit avec une prime d'émission de 0,45 euro par action, représentant une augmentation de capital d'un montant total de 29.536.069,20 euros, prime d'émission incluse (l' « **Emission Première Tranche** ») ; et
  - o une seconde tranche réalisée par la création et l'émission d'un nombre d'actions nouvelles de 0,10 euro de valeur nominale chacune, représentant au maximum 0,50% du capital social de la Société après réalisation de l'augmentation de capital prévue à la résolution n° 11 de l'Assemblée Générale (l' « **Emission Seconde Tranche** »).

(résolution n° 9)
- (iii) en une fois, et sous condition suspensive de l'adoption par l'Assemblée Générale des résolutions n°1 à 9 et 11 à 12, à une augmentation du capital social de la Société d'un montant nominal de 5.370.194,40 euros, par la création et l'émission de 53.701.944 actions nouvelles de 0,10 euro de valeur nominale chacune, au prix unitaire de 0,55 euro, soit avec une prime d'émission de 0,45 euro par action, représentant une augmentation de capital d'un montant total de 29.536.069,20 euros, prime d'émission incluse, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de National Silicon Industry Group (ou à l'une de ses filiales détenue, directement ou indirectement, à 100% et ayant son siège social dans un Etat Membre de l'Union Européenne) (résolution n°10).

Les augmentations de capital visées aux résolutions n° 8 et 10 ainsi que l'Emission Première Tranche visée à la résolution n° 9 de l'Assemblée Générale sont ci-après désignées ensemble les « **Augmentations de Capital Réservées** ».

L'Assemblée Générale a fixé comme suit les modalités de mise en œuvre des Augmentations de Capital Réservées:

- Le montant nominal des Augmentations de Capital Réservées susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations de compétence visées aux résolutions n°8, 9 et 10 de l'Assemblée Générale ne s'imputera ni sur le montant du plafond global de 20 millions d'euros de nominal visé au « 3a » de la dixième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juillet 2015, ni sur le montant du plafond global de 15 millions d'euros de nominal visé au « 3a » de la onzième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juillet 2015, ni sur le montant du plafond de 103.500.000 euros visé à la résolution n°11 de l'Assemblée Générale, ni sur le montant du plafond global de 40 millions d'euros de nominal visé à la résolution n°14 de l'Assemblée Générale ;
- Les actions nouvelles seront libérées intégralement en numéraire à la souscription, sans aucune faculté de compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société ;
- Les actions nouvelles porteront jouissance à partir de la date de réalisation définitive des augmentations de capital et seront, dès leur création, complètement assimilées aux actions existantes et soumises à toutes les dispositions des statuts de la Société et aux décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

L'Assemblée Générale a en outre conféré tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts, afin de mettre en œuvre les délégations de compétence portant sur les Augmentations de Capital Réservées, dont la durée de validité est fixée jusqu'au 26 mai 2016 inclus en ce qui concerne les délégations de compétence portant sur les augmentations de capital



réservées à Bpifrance Participations (résolution n° 8) et National Silicon Industry Group (résolution n°10) et jusqu'au 28 février 2017 en ce qui concerne les délégations de compétence portant sur l'augmentation de capital réservée à CEA Investissement (résolution n° 9).

## **II. Décisions du Conseil d'administration**

En vertu des délégations de compétence consenties par l'Assemblée Générale dans ses résolutions n°8, 9 et 10, le Conseil d'administration, réuni le 29 avril 2016, a :

- (i) constaté la réalisation des conditions suspensives à la réalisation des Augmentations de Capital Réservées prévues aux résolutions susvisées, et
- (ii) décidé de lancer les Augmentations de Capital Réservées selon les modalités fixées par l'Assemblée Générale exposées au paragraphe I ci-avant.

Dans le cadre du lancement des Augmentations de Capital Réservées, le Conseil d'administration a ainsi décidé que la période de souscription serait ouverte du 29 avril 2016 au 2 mai 2016 inclus.

## **III. Modalités de détermination du prix d'émission et justification**

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale prises dans le cadre de ses résolutions n°8 à 10, le prix de souscription des augmentations de capital visées par lesdites résolutions est de 0,55 euro par action, dont 0,10 euro de valeur nominale par action et 0,45 euro de prime d'émission par action. Lors de la souscription, le prix de 0,55 euro par action nouvelle souscrite, représentant la totalité du nominal et de la prime d'émission, devra être intégralement libéré en numéraire.

Le prix des actions nouvelles à émettre dans le cadre des Augmentations de Capital Réservées envisagées fait ressortir une décote de l'ordre de 1,9% au 9 février 2016 (dernier jour de bourse avant l'annonce de l'opération par la Société) et de 9,7% au 17 mars 2016 par rapport aux cours moyens pondérés par les volumes sur un mois (soit 0,56 euro au 9 février 2016 et 0,61 euro au 17 mars 2016). Au 17 mars 2016, le cours de bourse de l'action Soitec était de 0,60 euro.

Le Cabinet BM&A Advisory & Support intervenant en qualité d'expert indépendant désigné par le Conseil d'administration de la Société a émis un rapport (ne valant pas attestation d'équité) concluant à la conformité des Augmentations de Capital Réservées à l'intérêt social. Les conclusions de l'expert sont reproduites intégralement ci-dessous :

*« A titre liminaire, il convient de rappeler qu'en l'absence de l'augmentation de capital réservée dans le cadre de la présente opération et de celle, envisagée subséquentement, avec maintien du droit préférentiel de souscription, la Société n'est pas en mesure d'engager son plan d'affaires et d'assurer la continuité de son exploitation. En effet, ces deux opérations doivent non seulement permettre de financer les investissements nécessaires à la réalisation du plan d'affaires qui sous-tend une partie de nos travaux, mais également de faire face aux échéances de remboursement de la dette financière de la Société dont un prochain terme en mai 2016 pour un montant approximatif de 53 M€ au titre des prêts, avances et des moratoires de dettes obtenus dans le cadre du Protocole de conciliation du 30 avril 2015.*

*Par ailleurs, au-delà de l'importance stratégique de la maîtrise des technologies développées par Soitec au plan national, la création d'un noyau d'actionnaires stables, incluant notamment la plate-forme d'investissement industriel chinois NSIG, doit conduire à renforcer la confiance des partenaires et des donneurs d'ordre de la Société quant à sa pérennité, et contribuer à la diffusion de ses produits et de ses standards industriels.*

*Il faut enfin noter qu'au cours des dernières années, Soitec a enregistré des pertes importantes, même si elles sont principalement imputables à des activités aujourd'hui arrêtées, et n'a pu poursuivre son exploitation que grâce au recours à l'endettement et au soutien de ses actionnaires.*

*Le cours actuel de l'action, qui évolue certes dans un environnement de marché quelque peu dégradé, n'extériorise pas de dilution pour l'actionnaire de Soitec au regard du prix de souscription proposé (0,55 € par action).*

*Néanmoins, nos travaux conduisent à une fourchette de valeurs centrales pré opération comprises entre 0,57 € et 0,75 € par action entraînant une dilution pour l'actionnaire de Soitec comprise entre 1,6 % et 10 %.*

*Cette dilution, appréciée au regard des perspectives offertes par cette opération et des risques pesant sur la continuité de l'exploitation de la Société en son absence, nous semble acceptable pour l'actionnaire de Soitec.*

En conséquence, notre opinion est que l'opération d'augmentation de capital réservée envisagée conduisant à l'émission de 139 034 051 actions nouvelles Soitec au prix unitaire d'émission de 0,55 € prime incluse, nous apparaît conforme à l'intérêt social de la Société, de ses salariés et de ses actionnaires. »

#### IV. Incidence de l'émission des actions nouvelles au titre des Augmentations de Capital Réservées

##### a) Incidence de l'émission des actions nouvelles sur la quote-part des capitaux propres consolidés par action

A titre indicatif, l'incidence de l'émission des 139.034.051 actions nouvelles dans le cadre des Augmentations de Capital Réservées sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe par action (calculs effectués sur la base du produit net de l'émission, des capitaux propres consolidés part du Groupe – tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 31 décembre 2015 non audités – et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 29 avril 2016 après déduction des actions auto-détenues) serait la suivante :

	Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	
	Base non diluée	Base diluée <sup>1</sup>
Avant émission des 139.034.051 actions nouvelles provenant des Augmentations de Capital Réservées	(0,0035)	0,3496
Après émission des 139.034.051 actions nouvelles provenant des Augmentations de Capital Réservées	0,1983	0,4115

##### b) Incidence de l'émission des actions nouvelles en termes de dilution

A titre indicatif, l'incidence de l'émission des 139.034.051 actions nouvelles dans le cadre des Augmentations de Capital Réservées sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'émission des actions nouvelles et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 29 avril 2016) serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée <sup>2</sup>
Avant émission des 139.034.051 actions nouvelles provenant des Augmentations de Capital Réservées	1 %	0,84 %
Après émission des 139.034.051 actions nouvelles provenant des Augmentations de Capital Réservées	0,62%	0,56%

##### c) Incidence de l'émission des actions nouvelles sur la valeur boursière de l'action Soitec

A titre indicatif, l'incidence théorique sur la valeur boursière de l'action Soitec, soit 0,588 euro (moyenne des cours de clôture de l'action Soitec pondérée par les volumes de bourse sur la période des 20 séances de bourse

<sup>1</sup> En cas d'exercice de la totalité des (i) options de souscriptions d'actions exerçables ou non, (ii) du droit d'attribution d'actions au titre de la totalité des OCEANES 2018 (étant rappelé que la Société envisage de racheter tout ou partie des OCEANES 2018) ainsi qu'en cas (iii) d'arrivée à échéance de la période d'acquisition de la totalité des actions gratuites. A la du présent rapport, 300.800 options de souscription sont en circulation, ainsi que 39.996.350 OCEANES 2018 convertibles en 43.356.043 actions, et 224.000 actions gratuites.

<sup>2</sup> Id.

précédant le 29 avril 2016), de l'émission des 139.034.051 actions nouvelles provenant de l'augmentation de capital, serait la suivante :

	Nombre d'actions	Valeur boursière par action (en euros)
Avant émission des 139.034.051 actions nouvelles provenant des Augmentations de Capital Réservées	231.324.184	0,588
Après émission des 139.034.051 actions nouvelles provenant des Augmentations de Capital Réservées	370.358.235	0,563

La valeur boursière (base non diluée) a été obtenue en prenant la capitalisation boursière avant l'opération, correspondant à la moyenne des cours de clôture de l'action Soitec pondérée par les volumes de bourse sur la période des vingt séances de bourse précédant le 29 avril 2016 (soit 0,588 euro) multiplié par le nombre d'actions (soit 231.324.184 actions au 28 avril 2016), en lui ajoutant le produit net estimé de l'émission (soit 74 228 060 euros) et en divisant le tout par 370 358 235, correspondant à la somme du nombre d'actions au 28 avril 2016 (soit 231 324 184 actions) et du nombre total d'actions émises dans le cadre des Augmentations de Capital Réservées (soit 139 034 051 actions).

Vos Commissaires aux comptes vérifieront la conformité des Augmentations de Capital Réservées par rapport aux termes de l'autorisation de l'Assemblée Générale en date du 11 avril 2016 sur première convocation et l'Assemblée Générale en date du 29 avril 2016 sur deuxième convocation, qu'ils certifieront dans leur rapport complémentaire, établi en application et selon les modalités prévues à l'article R.225-116 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le présent rapport complémentaire ainsi que celui de vos Commissaires aux comptes sont tenus à votre disposition, au siège social, et seront directement portés à votre connaissance lors de la prochaine assemblée générale.

### 7.7.3 Valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société

#### Informations relatives à la dilution potentielle du capital de la Société (1)

Nature des instruments potentiellement dilutifs	Prix d'exercice	Nombre d'actions auxquelles donnent droit ces instruments	Dilution potentielle pouvant résulter de l'exercice de ces instruments
Stock options*	15,11/16,41	300 800	0,08 %
OCEANES 2018	2,58	43 356 043	11,71 %
ACTIONS GRATUITES		224 000	0,06 %
Dilution potentielle totale		43 880 843	11,85 %

(1) Au 16 mai 2016, le capital est composé de 370 358 235 actions et le cours de l'action est de 0,510 euros.

\* Détails des stock-options : 44 800 SOP à 16,41 euros ; 256 000 SOP à 15,11 euros.

## 7.8 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

#### Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2014.

Actionnaires	Nombre d'actions	En % du capital	Droits de vote	En %
André-Jacques Auberton-Hervé	6 425 327	3,723	12 641 511	6,383
Famille Auberton-Hervé	1 655 812	0,959	2 822 470	1,425
Groupe familial Auberton-Hervé	8 081 139	4,683	15 463 981	7,809
BPI France Participations	16 978 294	9,838	29 105 646	14,697
Pacte d'actionnaire	23 403 621	13,561	41 747 157	21,080
Caisse des Dépôts et Consignation	6 647 404	3,852	6 647 404	3,357
Shin-Etsu Handotaï Co Ltd (partenaire depuis 1997 et premier sous-licencié de Soitec)	4 452 599	2,580	4 452 599	2,248
Public	136 309 300	78,983	142 258 103	71,833
Auto détenu	112 059	0,065	112 059	-0,083
Total	172 580 795	100	198 039 792	100



### Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2015.

Actionnaires	Nombre d'actions	En % du capital	Droits de vote	En %
André-Jacques Auberton-Hervé	5 324 949	2,303	10 411 802	4,092
Famille Auberton-Hervé	529 707	0,229	1 059 414	0,416
Groupe familial Auberton-Hervé	5 854 656	2,532	11 471 216	4,508
BPI France Participations	22 071 781	9,547	34 199 133	13,440
Caisse des Dépôts et Consignation	6 647 404	2,875	6 647 404	2,612
Shin-Etsu Handotaï Co Ltd (partenaire depuis 1997 et premier sous-licencié de Soitec)	4 452 599	1,926	4 452 599	1,750
Public	192 050 535	83,071	197 584 156	77,647
Auto détenu	111 451	0,048	111 451	-0,044
Total	231 188 426	100	254 465 959	100

### Répartition du capital et des droits de vote au 16 mai 2016

Actionnaires	Nombre d'actions	En % du capital	Droits de vote	En %
Bpifrance Participations	53 701 944	14,500	53 701 944	14,055
CEA Investissement	53 701 944	14,500	53 701 944	14,055
NSIG Sunrise	53 701 944	14,500	53 701 944	14,055
André-Jacques Auberton-Hervé	5 324 949	1,438	10 411 802	2,725
Famille Auberton-Hervé	529 707	0,143	1 059 414	0,277
Groupe familial Auberton-Hervé	5 854 656	1,581	11 471 216	3,002
Caisse des Dépôts et Consignation	8 641 629	2,875	8 641 629	2,262
Shin-Etsu Handotaï Co Ltd	4 452 599	1,202	4 452 599	1,165
Public	190 192 068	51,354	196 323 039	51,406
Auto détenu	111 451	0,030	111 451	-0,029
Total	370 358 235	100	382 083 552	100

## 7.9 ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL

Conformément à l'Article L. 225-102 du Code de commerce, la participation des salariés dans le capital social de Soitec au 16 mai 2016 s'élève à 744 454 actions inscrites au nominatif soit environ 0,20 % du capital.

## 7.10 INFORMATIONS SUR LE CONTROLE DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Déclarations de franchissement de seuils statutaires

La société Dimensionnal Fund Advisors LP a déclaré avoir franchi :

- à la baisse, le 26 mai 2015, le seuil de 3 % du capital de la Société, et détenir 6 655 273 actions de la Société, représentant 2,877 % du capital de celle-ci.

EPIC Bpifrance a déclaré avoir franchi indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Participations :

- à la baisse, le 29 avril 2016, le seuil de 10 % des droits de vote de la Société, et détenir 22 071 781 actions de la Société, représentant 9,54 % du capital de celle-ci et 22 071 781 droits de vote, représentant 9,08 % des droits de vote de celle-ci.
- à la hausse, le 2 mai 2016, le seuil de 10 % du capital et des droits de vote de la Société, et détenir 53 701 944 actions de la Société, représentant 14,5 % du capital de celle-ci et 53 701 944 droits de vote, représentant 14,05 % des droits de vote de celle-ci.

NSIG Sunrise S.à.r.l. a déclaré avoir franchi :

- à la hausse, le 2 mai 2016, le seuil de 10 % du capital et des droits de vote de la Société, et détenir 53 701 944 actions de la Société, représentant 14,5 % du capital de celle-ci et 53 701 944 droits de vote, représentant 14,05 % des droits de vote de celle-ci.

CEA Investissement a déclaré avoir franchi :

- à la hausse, le 2 mai 2016, le seuil de 10 % du capital et des droits de vote de la Société, et détenir 53 701 944 actions de la Société, représentant 14,5 % du capital de celle-ci et 53 701 944 droits de vote, représentant 14,05 % des droits de vote de celle-ci.

La Caisse des Dépôts et Consignations, par l'intermédiaire de BPIFrance Participations a déclaré avoir franchi :

- à la baisse, le 29 avril 2016, le seuil légal de 15 % des droits de vote de la Société, et détenir 30 713 405 droits de vote représentant 12,63 % des droits de vote de celle-ci ;
- à la hausse, le 2 mai 2016, le seuil de 15 % du capital et des droits de vote de la Société, et détenir 62 343 568 actions représentant 16,83 % du capital de la celle-ci et 62 343 568 droits de vote représentant 16,31 % des droits de vote de celle-ci.

Pacte d'actionnaires :

Aux termes du pacte d'actionnaires conclu le 7 mars 2016 entre la Société, Bpifrance Participations, CEA Investissement et NSIG (les « Investisseurs »), il est prévu que le Conseil d'administration de la Société soit initialement composé de treize membres dont deux membres proposés par chacun des Investisseurs (étant précisé que Bpifrance Participations et CEA Investissement sont déjà membres du Conseil d'administration et que Monsieur Joël Karecki a été élu aux fonctions de membre du Conseil d'administration sur proposition de Bpifrance Participations), le directeur général de la Société Monsieur Paul Boudre, un membre proposé par Shin-Etsu Handotai, un membre sans lien avec les Investisseurs (Monsieur Doug Dunn), et quatre membres indépendants (dont trois nouvelles administratrices).

La nomination des administrateurs proposés par les Investisseurs (en l'occurrence Monsieur Christophe Gegout par CEA Investissement et Messieurs Weidong Ren et Xi Wang, par NSIG) est intervenue à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire en date du 11 avril 2016. Elle est devenue effective le 3 mai 2016.

La nomination des trois administratrices indépendantes (Madame Monica Beltrametti, Madame Laurence Delpy, et Madame Nadine Foulon-Belkacémi) est intervenue à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire en date du 11 avril 2016 et est devenue effective à cette date.

La durée des fonctions des administrateurs nouvellement nommés est de quatre ans et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 mars 2020. La Société s'est engagée à présenter les résolutions nécessaires jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021 afin que chacun des Investisseurs bénéficie de deux représentants au Conseil d'administration, ainsi que d'une représentation au sein des comités du Conseil d'administration, et les Investisseurs se sont engagés à voter en faveur desdites résolutions. Aux termes du pacte d'actionnaires, il est prévu qu'un Comité des Questions Stratégiques Sensibles soit créé avec pour mission de se prononcer sur tout projet de transfert (que ce soit par le biais d'une cession, de l'octroi d'une licence ou de toute autre manière) ou de tout projet de *joint-venture* impliquant la technologie Smart Cut™ et d'émettre des recommandations au Conseil d'administration à cet égard. Il est composé d'administrateurs indépendants et de représentants de CEA Investissement et de Bpifrance Participations.

Il est également prévu que le règlement intérieur du Conseil d'administration et le Code de bonne conduite de la Société soient révisés, pour prévoir notamment un renforcement de la liste des décisions soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration, ainsi que des mesures de protection de la technologie et des informations sensibles de la Société. La version révisée du règlement intérieur du Conseil d'administration comprenant le Code de bonne conduite de la Société qui y est annexé a été adopté par une décision du Conseil d'administration en date du 29 avril 2016.

NSIG s'est engagé à ne pas augmenter sa participation en capital ou en droits de vote de SOITEC au-delà de 14,5 % par le biais d'acquisitions d'actions existantes pendant une période de 3 ans à compter de la réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, pour autant qu'aucun autre actionnaire de SOITEC ne vienne, directement ou indirectement, seul ou de concert, à dépasser ce seuil (ou, s'agissant de CEAI un seuil compris entre 14,5 % et 15 % tel qu'il résulterait de la souscription par CEAI à l'émission d'une seconde tranche qui serait mise en œuvre par le conseil d'administration de SOITEC après la réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires). NSIG reste cependant libre de souscrire à toute augmentation de capital future de SOITEC.

A l'expiration de cette période de 3 ans, si NSIG vient à dépasser le seuil susvisé de 14,5 % au cours des deux années suivantes, NSIG perdra ses droits en termes de gouvernance (les engagements de SOITEC, et des autres investisseurs en matière de nomination des représentants de NSIG au sein des organes de gouvernance devenant caducs).

A l'issue de la période de conservation des actions (shares lock-up) d'une durée de 90 jours suivant le règlement-livraison de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, convenue entre les investisseurs et les banques de placement, la vente des actions détenues par BPI, CEAI et NSIG sera soumise à des exigences de cessions ordonnées et ne pourra être réalisée au profit d'un concurrent de SOITEC.

Le pacte prévoit également un engagement de la part de chacun des investisseurs (BPI, CEAI et NSIG) à ce que la quote-part de ses droits de vote dans SOITEC n'excède pas sa quote-part du capital social de SOITEC, et ce pour la durée de l'obligation d'abstention (standstill) de NSIG.

## 7.11 DIVIDENDES VERSES PAR LA SOCIETE

La Société n'a pas distribué de dividendes lors des trois précédents exercices. La Société a l'intention de réinvestir ses bénéfices pour financer sa croissance future et n'envisage pas de payer de dividendes dans les trois prochaines années. Les dividendes sont prescrits dans les délais légaux au profit de l'Etat, conformément aux dispositions du Code du domaine de l'Etat.

## 7.12 MARCHES DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA SOCIETE

Les actions de la Sociétés sont cotées sur Euronext Paris depuis le 9 février 1999.

Volume des transactions et évolutions du cours de l'action :

	Action					
	Plus haut (en euros)	Plus bas (en euros)	Cours moyen (en euros)	Volume de titres échangés	Capitaux échangés (en milliers d'euros)	Capitalisation sur la base du cours moyen
<b>2010</b>						
Janvier	11.915	9.860	10.770	39 429 386	427.62	927 784
Février	11.030	8.554	9.800	29 401 539	287.62	844 223
Mars	11.870	9.600	10.840	33 715 552	370.07	934 145
Avril	11.770	10.075	11.175	26 567 838	297.26	963 014
Mai	10.495	6.950	8.919	48 021 327	411.10	775 291
Juin	8.770	7.100	7.874	34 194 431	269.93	687 784
Juillet	8.740	7.021	7.965	28 772 002	232.39	695 733
Août	8.454	6.483	7.539	23 565 708	175.27	658 522
Septembre	7.489	6.560	7.197	28 099 986	201.71	628 912
Octobre	7.713	6.564	7.194	24 709 573	177.41	628 650
Novembre	8.990	7.070	8.026	40 041 419	379.43	701 354
Décembre	8.752	7.910	8.270	15 333 375	127.54	722 676
<b>2011</b>						
Janvier	9.669	8.122	8.953	25 386 180	228.88	782 360
Février	9.610	8.432	9.115	14 183 632	129.14	796 517
Mars	11.100	8.720	9.956	47 460 329	481.49	871 029
Avril	11.470	10 410	11.054	19 982 239	221.42	967 090
Mai	11.090	9.650	10.246	17 734 023	181.49	896 400
Juin	9.005	5.923	8.028	31 395 636	259.71	712 920
Juillet	7.300	5.870	6.668	26 634 534	178.01	814 201
Août	6.500	4.570	5.148	34 083 648	176.55	628 601
Septembre	5.150	3.601	4.462	26 840 556	118.44	544 836
Octobre	4.673	3.480	3.897	28 977 394	113.16	475 846
Novembre	4.194	3.010	3.424	30 478 373	107.45	418 090
Décembre	4.190	3.250	3.709	23 492 786	88.40	452 890
<b>2012</b>						
Janvier	5.100	3.750	4.343	30 531 498	134.10	530 305
Février	5.170	4.200	4.616	22 847 639	107.04	563 640
Mars	5.139	4.306	4.775	18 379 996	88.38	583 163
Avril	4.390	3.030	3.482	18 744 951	62.55	425 251
Mai	3.240	2.608	2.892	12 551 773	36.32	353 195
Juin	3.087	2.450	2.737	11 862 954	33.84	334 770
Juillet	3.250	2.120	2.593	17 781 732	45.00	317 157

Août	3.150	2.240	2.729	19 192 667	52.72	333 792
Septembre	2.860	2.280	2.582	10 908 127	28.09	315 812
Octobre	2.449	2.157	2.293	8 283 785	18.99	280 463
Novembre	2.679	2.153	2.309	13 504 537	32.10	282 433
Décembre	2.722	2.282	2.484	12 821 880	32.08	303 839
2013						
Janvier	3.540	2.616	2.972	28 519 589	85.74	364 447
Février	2.960	2.640	2.770	10 729 593	29.98	339 676
Mars	3.200	2.710	2.952	11 603 462	34.49	361 994
Avril	2.970	2.540	2.687	7 719 440	20.91	329 498
Mai	3.200	2.680	2.882	11 564 509	36.35	355 088
Juin	2.834	2.000	2.739	17 329 372	41.20	337 469
Juillet	2.090	1.590	1.752	50 795 344	48.50	302 207
Août	2.100	1.660	1.855	64 496 579	121.35	319 973
Septembre	2.110	1.750	1.937	46 966 352	91.65	334 118
Octobre	2.040	1.650	1.828	34 610 894	63.01	315 316
Novembre	1.730	1.330	1.556	46 423 730	69.89	268 398
Décembre	1.570	1.370	1.437	20 732 194	30.17	247 871
2014						
Janvier	1.710	1.400	1.541	42 428 115	67.85	265 947
Février	2.280	1.430	1.610	55 976 191	105.29	277 855
Mars	2.660	2.100	2.283	119 642 043	281.58	394 002
Avril	2.530	1.780	2.198	79 674 969	170.82	379 333
Mai	3.300	2.060	2.592	109 021 028	301.02	447 329
Juin	3.042	2.130	2.937	63 419 871	167.91	508 520
Juillet	2.450	2.130	2.279	42 884 679	98.10	512 970
Août	2.260	1.890	2.011	26 762 623	54.32	452 647
Septembre	2.380	1.930	2.125	37 565 228	80.02	478 307
Octobre	2.220	1.680	2.003	42 301 855	84.01	450 846
Novembre	2.210	1.910	2.043	31 312 631	64.62	459 850
Décembre	2.390	0.860	1.825	119 261 050	145.79	410 781
2015						
Janvier	1.080	0.890	0.983	67 054 510	66.58	221 259
Février	0.900	0.870	0.888	26 980 111	23.94	205 204
Mars	0.920	0.820	0.881	36 076 330	31.91	203 677
Avril	0.950	0.850	0.883	26 675 918	23 816	204 241
Mai	0.910	0.760	0.821	42 093 650	31 911	203 677
Juin	0.910	0.680	0.740	77 223 436	48 135	171 164
Juillet	0.800	0.680	0.725	26 552 333	19 707	167 695
Août	0.740	0.530	0.642	19 855 366	12 564	148 497
Septembre	0.620	0.500	0.557	16 278 040	9 239	128 836
Octobre	0.890	0.480	0.702	79 143 524	58 842	162 375
Novembre	0.810	0.730	0.761	20 232 321	15 532	176 022
Décembre	0.770	0.630	0.680	13 631 292	8 979	157 300
2016						
Janvier	0.710	0.520	0.594	18 573 195	11 181	137 407
Février	0.600	0.480	0.529	14 804 694	7 944	122 370
Mars	0.680	0.560	0.615	13 953 425	8 748	142 264
Avril	0.610	0.560	0.588	5 682 140	3 359	136 019
Mai	0.620	0.470	0.592	42 800 270	23 371	219 252

Source : Euronext Bloomberg

	OCEANE 2018 à 6,75 %	
	Moyenne mensuelle (en euros)	Volumes échangés
2013		
Septembre	2,64	127 630
Octobre	2,55	259 822
Novembre	2,21	155 616
Décembre	1,98	268 282
2014		
Janvier	2,09	163 301
Février	2,13	268 326



Mars	2,63	200 571
Avril	2,66	133 810
Mai	2,95	350 662
Juin	3,15	118 271
Juillet	2,90	35 810
Août	2,89	6 260
Septembre	2,95	113 386
Octobre	2,82	225 553
Novembre	2,90	48 046
Décembre		220 576
2015		
Janvier	1,57	946 125
Février	1,42	517 858
Mars	1,62	239 716
Avril	1,73	143 530
Mai	1,78	103 612
Juin	1,71	76 789
Juillet	1,77	70 656
Août	1,72	56 289
Septembre	1,58	174 094
Octobre	1,61	249 360
Novembre	1,74	150 951
Décembre	1,71	120 635
2016		
Janvier	1,63	142 080
Février	1,93	478 110
Mars	2,21	311 396
Avril	2,26	212 567

Le cours de clôture de l'action Soitec au 14 juin 2016 était de 0,490 euro.